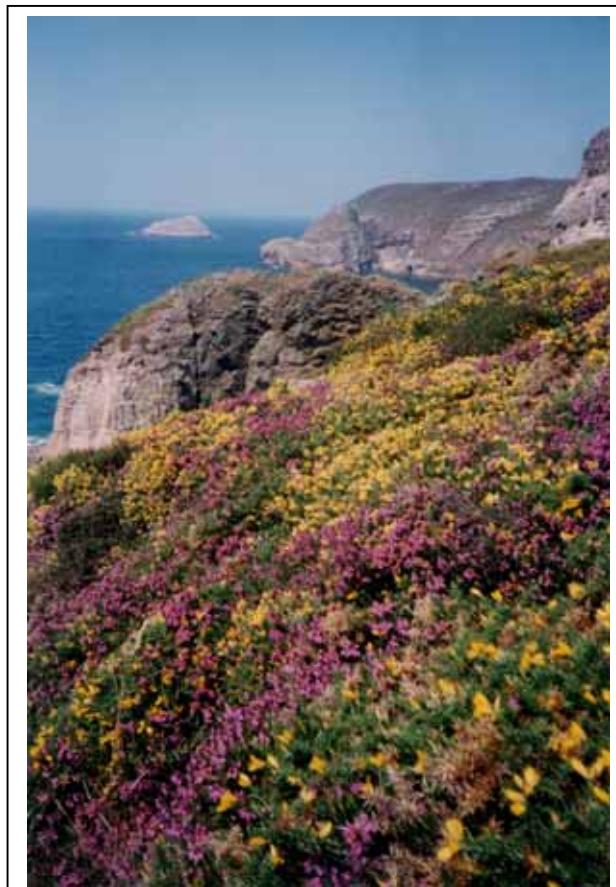




SITE NATURA 2000 N°11

« CAP D'ERQUY – CAP FREHEL »



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Rendu 2^{ème} phase

4^{ème} COMITE DE PILOTAGE
13 décembre 2001

Opérateur : Syndicat des Caps



AVERTISSEMENT

Le présent document fonde les principes de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site n°11 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel ».

Il s'attache à énoncer les mesures de gestion et préservation nécessaires au maintien des habitats naturels et des espèces visés par les Directives Européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992).

Présentée telle quelle, l'attention particulière portée à ce patrimoine d'intérêt européen peut parfois occulter, au moins dans *la forme* :

- l'intérêt d'un habitat non référencé à la Directive de 1992, en terme de fonctionnement d'écosystème et de « mosaïque » d'habitats d'espèces ;
- la forte valeur patrimoniale d'une espèce à l'échelle nationale, régionale ou locale (faune – flore) ;
- l'intention constante et sous-jacente de l'opérateur local de préserver et de gérer globalement la biodiversité du site.

Néanmoins, sur *le fond*, ces éléments doivent être pris en compte tout du long du processus, de la programmation à la mise en œuvre des actions de gestion Natura 2000 jusqu'aux suivis floristiques et faunistiques qui s'en suivront. Ces suivis sont généralement sous-entendus en dehors du cadre Natura 2000, excepté pour quelques espèces indicatrices de la qualité d'un milieu.

Ces données permettront au gestionnaire d'évaluer les opérations menées à la fois au regard de ses obligations européennes mais aussi de ses obligations régionales à locales.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
ORGANISATION DE LA CONSULTATION LOCALE	7
ECRITURE DES OBJECTIFS	14
OBJECTIF 1	20
METTRE EN PLACE UNE GESTION CONSERVATOIRE DES HABITATS ET DES ESPÈCES EN RECHERCHANT UNE ADAPTATION DES PRATIQUES ET DES USAGES	
GH1 Stratégie : Préserver le faciès des landes sèches littorales	22
♦ fiche action GH1-a : Aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements	24
♦ fiche action GH1-b : Restaurer les habitats de lande dégradés par la fréquentation	26
♦ fiche action GH1-c : Limiter l'enfrichement des landes sèches	28
♦ fiche action GH1-d : Réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande	30
♦ fiche action GH1-e : Limiter les facteurs de rudéralisation des landes sèches	32
♦ fiche action GH1-f : Rajeunir les landes et les fourrés à Ajoncs	34
♦ fiche action GH1-g : Améliorer la pollinisation des landes	36
♦ fiche action GH1-h : Limiter les sentiers « sauvages » : à travers les landes	38
GH2 Stratégie : Préserver l'originalité des landes humides intérieures	40
♦ fiche action GH2-a : Limiter l'extension des saulaies au détriment des landes	42
♦ fiche action GH2-b : Limiter l'enfrichement et la banalisation des landes	44
♦ fiche action GH2-c : Réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande humide	46
♦ fiche action GH2-d : Entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme	48
♦ fiche action GH2-e : Régénérer les landes humides non pâturées	50
♦ fiche action GH2-f : Améliorer la pollinisation des landes	52
GH3 Stratégie : Restaurer l'originalité des habitats dunaires	54
♦ fiche action GH3-a : Réduire la strate arborée au profit de la végétation herbacée des dunes grises	56
♦ fiche action GH3-b : Limiter l'enfrichement des zones dunaires	58
♦ fiche action GH3-c : Préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la surfréquentation	60
♦ fiche action GH3-d : Limiter les facteurs de rudéralisation des dunes	62
GH4 Stratégie : Maintenir les habitats d'estuaire	64
♦ fiche action GH4-a : Améliorer les habitats d'estuaire sur l'Islet	66
♦ fiche action GH4-b : Evaluer tout nouvel aménagement sur les habitats d'estuaire	68
♦ fiche action GH4-c : Etre partenaire des opérations locales favorables à la restauration de la qualité de l'eau sur l'Islet	70
GH5 Stratégie : Réhabiliter l'habitat de haut de falaise	72
♦ fiche-action GH5-a : Restaurer l'habitat de falaise soumis au camping-caravaning	74
♦ fiche action GH5-b : Aménager le réseau des sentiers sur les hauts de falaise	76
♦ fiche action GH5-c : Supprimer les facteurs de rudéralisation de l'habitat de falaise	78
GH6 Stratégie : Définir les enjeux de préservation et de gestion sur l'estran et le milieu marin	80
♦ fiche action GH6-a : Evaluer les nouveaux projets d'aménagement sur le Domaine Public Maritime	82
♦ fiche action GH6-b : Adopter le maintien des habitats de laisses de mer	84
GH7 Stratégie : Maintenir des conditions d'habitat favorables à la Fauvette Pitchou	86
GH8 Stratégie : Préserver les habitats de landes favorables à l'Engoulevent d'Europe	88

GH9 Stratégie : Assurer les tranquillité des oiseaux en période de reproduction	90
♦ fiche action GH9-a : Diminuer les actes de préation de la corneille noire sur l'avifaune marine	92
♦ fiche action GH9-b : Limiter les dérangements aux abords des sites de nidification	94
GH10 Stratégie : Assurer le maintien des populations de Chiroptères	96
♦ fiche action GH10-a : Protéger les gîtes d'hivernage des Chiroptères	98
♦ fiche action GH10-b : Assurer le maintien des habitats de Chiroptères dans l'espace rural	100
GH11 Stratégie : Assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens	102
OBJECTIF 2	105
AUX FINS DE L'OBJECTIF 1, ASSURER UNE INFORMATION ET UNE SENSIBILISATION ADAPTÉES À L'ÉCHELLE DU SITE NATURA 2000 ET DE LA RÉGION DES CAPS	
CS1 Stratégie : Elaborer des documents à l'attention des acteurs de Natura 2000	107
♦ fiche action CS1-a : Mettre en place le « classeur de liaison Natura 2000 »	109
♦ fiche action CS1-b : Elaborer une communication spécifique au Syndicat des Caps et à Natura 2000	111
CS2 Stratégie : Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux de Natura 2000	113
♦ fiche action CS2-a : Fédérer les animateurs de la vie locale autour des enjeux de Natura 2000	115
♦ fiche-action CS2-b : Mettre en place des chantiers d'apprentissage du génie écologique au profit des personnels techniques	117
CS3 Stratégie : Développer la sensibilisation et les animations grand public au profit du patrimoine naturel	119
♦ fiche action CS3-a : Assurer la couverture médiatique des opérations de gestion	121
♦ fiche action CS3-b : Elaborer des outils pédagogiques liés à Natura 2000	123
♦ fiche action CS3-c : Elargir la sensibilisation en participant à la rédaction des éditions touristiques	125
♦ fiche action CS3-d : Réaliser un module d'exposition Natura 2000 pour le site des Caps	127
CS4 Stratégie : Mettre en place une signalétique cohérente illustrant l'intérêt du site	129
♦ fiche action CS4-a : Valoriser le patrimoine in situ	131
♦ fiche action CS4-b : Etudier une signalisation routière valorisant le site Natura 2000	133
OBJECTIF 3	135
ENTREtenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000	
IS1 Stratégie : Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des habitats de landes	137
♦ fiche action IS1-a : Mettre en place le suivi des opérations de gestion des landes	139
♦ fiche action IS1-b : Mettre en place le suivi des espèces invasives et introduites sur les landes	141
IS2 Stratégie : Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des habitats dunaires	143
♦ fiche action IS2-a : Suivre les stations d'orchidées en temps qu'indicateur des conditions dunaires	145
♦ fiche action IS2-b : Mettre en place le suivi des espèces invasives et introduites sur les dunes	147
IS3 Stratégie : Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des autres habitats du site n°11	149
♦ fiche action IS3-a : Diagnostiquer les richesses du milieu marin	151
♦ fiche action IS3-b : Assurer un suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur l'estuaire de l'Islet	153
♦ fiche action IS3-c : Etre vigilant quant à la préservation des habitats forestiers du site n°11 et de sa périphérie	155
♦ fiche action IS3-d : Étudier les usages et la physionomie des habitats d'un point de vue historique	157

IS4 Stratégie : Assurer le suivi des espèces animales et végétales	159
◆ fiche action IS4-a : Suivre l'avifaune terrestre et marine, d'intérêt européen et patrimonial	161
◆ fiche action IS4-b : Poursuivre le suivi des sites d'hivernage des Chiroptères	163
◆ fiche action IS4-c : Elargir la démarche Natura 2000 aux sites de reproduction des Petits et Grands Rhinolophes	165
◆ fiche action IS4-d : Mettre en place un réseau d'observation du Grand Dauphin	167
◆ fiche action IS4-e : Inventorier et suivre les populations d'amphibiens et de reptiles d'intérêt patrimonial	169
SYNTHESE DES FICHES ACTIONS PAR COMMUNE ET PAR SECTEUR	171
SYNTHESE DES COUTS DE LA MISE EN OEUVRE	207
PROPOSITIONS FAITES A L'ETAT	213

Organisation de la consultation locale

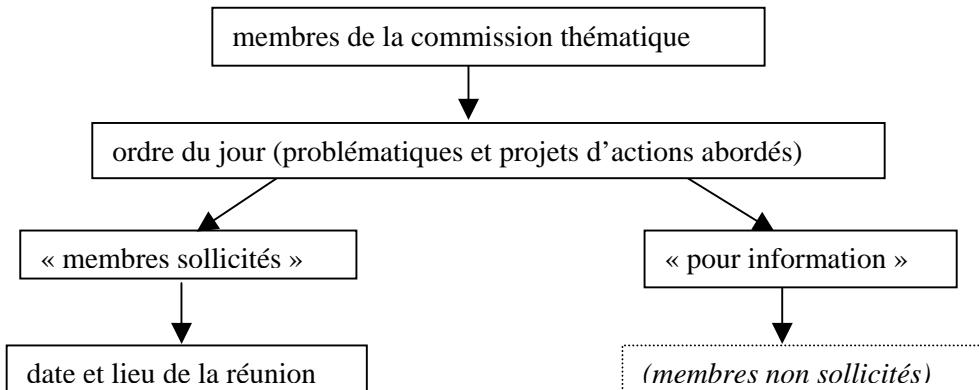
Hiérarchie

1. Comité de pilotage (34 pers.)
2. Comité technique (14 pers.)
3. *Commissions thématiques (selon thème)*
4. *Groupes de travail (maximum 7 pers.)*

Organisation des Commissions thématiques

Une Commission Thématique travaille selon un ordre du jour. En fonction de cet ordre du jour, seules les personnes (publiques ou privées) directement concernées sont sollicitées : ce sont les Groupes de travail. Des interventions ponctuelles de personnes extérieures peuvent compléter l'effectif (à titre « d'experts » ou de « partenaires potentiels »).

Chaque membre de la Commission thématique reçoit une lettre de « convocation » ou d'information selon le cas.



Les membres non sollicités à une réunion de Groupe de travail peuvent demander à y participer dans la limite de l'effectif maximum de 8-9 personnes, y compris le chargé de mission et/ou d'études Natura 2000.

Les comptes-rendus de réunion de groupe de travail sont transmis « pour information » à tous les membres du Comité de Pilotage Natura 2000 à travers le classeur de liaison.

Contenu des comptes-rendus :

- ⇒ code de la Commission thématique
- ⇒ date, lieu
- ⇒ personnes présentes, excusées, absentes
- ⇒ rappel de l'ordre du jour
- ⇒ principaux points abordés
- ⇒ conclusions des discussions « *en résumé* »

Présentation des Commissions thématiques

COMMISSION « CAMPING »	
Problématiques Projets d'actions	(stratégie GH3) restaurer l'originalité des habitats dunaires : (GH3-a) réduire la strate arborée au profit de la végétation herbacée des dunes grises (GH3-b) limiter l'enrichissement des zones dunaires (GH3-c) préserver les habitats dunaires de la surfréquentation (GH3-d) diminuer les facteurs de rudéralisation des dunes (stratégie GH5) réhabiliter l'habitat de falaise avec végétation des côtes atlantiques (GH5-a) restaurer l'habitat de falaise soumis au camping-caravaning
Membres <i>sollicités à chaque groupe de travail</i>	Conseil Général des Côtes d'Armor (DICSEN) DIREN Bretagne Université de Rennes I Syndicat des Caps
<i>sollicités selon l'ordre du jour et le secteur d'intervention</i>	Maire d'Erquy et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire de Fréhel et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire Délégué de Plévenon Communauté de Communes du Pays de Matignon Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre ONF Délégation Régionale du Tourisme Comité Départemental du Tourisme

COMMISSION « GESTION DE LA FREQUENTATION »	
Problématiques Projets d'actions	(stratégie GH1) préserver le faciès et la dynamique des landes sèches littorales (GH1-a) aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (GH1-b) restaurer les habitats de landes dégradés par la fréquentation (GH1-h) limiter les cheminements sauvages à travers les landes (stratégie GH3) restaurer l'originalité des habitats dunaires (GH3-c) préserver les habitats dunaires de la surfréquentation (stratégie GH5) réhabiliter l'habitat de falaise avec végétation des côtes atlantiques (GH5-b) aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (stratégie GH9) assurer la tranquillité des oiseaux en période de reproduction (GH9-b) limiter les dérangements aux abords des sites de nidification (stratégie CS4) mettre en place une signalétique cohérente et efficace (CS4-a) mettre en place une charte graphique et signalétique in situ (CS4-b) mettre en place une signalétique routière cohérente et valorisante
Membres <i>sollicités à chaque groupe de travail</i>	Maire d'Erquy et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire de Fréhel et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire Délégué de Plévenon Conseil Général des Côtes d'Armor (DICSEN) DIREN Bretagne Syndicat des Caps
<i>sollicités selon l'ordre du jour</i>	Directeurs des services techniques de Fréhel, Plurien et Erquy DDE des Côtes d'Armor et Subdivision de Pléneuf-Val André Bureau d'Etudes Eole

COMMISSION « PRATIQUES AGRICOLES »	
Problématiques Projets d'actions	(stratégie GH1) préserver le faciès et la dynamique des landes sèches littorales (GH1-c) limiter l'enfrichement des landes (GH1-d) réduire la présence des résineux au profit des habitats de landes (GH1-f) rajeunir les fourrés à Ajoncs (GH1-g) améliorer la pollinisation des landes par l'apiculture (stratégie GH2) préserver l'originalité des landes humides atlantiques (GH2-a) limiter l'extension des saulaies au détriment des landes (GH2-b) limiter l'enfrichement des landes (GH2-c) réduire la présence des résineux au profit des habitats de landes (GH2-d) entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme (GH2-e) régénérer les landes humides non pâturées (stratégie GH3) restaurer l'originalité des habitats dunaires (GH3-a) réduire la présence des résineux au profit de la végétation herbacée des dunes grises (GH3-b) limiter l'enfrichement des zones dunaires (stratégie GH4) maintenir les habitats d'estuaire (GH4-c) être partenaire des opérations locales en faveur de la qualité de l'eau (stratégie GH10) assurer le maintien des populations de Chiroptères (GH10-b) soutenir les CTE à l'échelle des bassins versants.
Membres <i>sollicités à chaque groupe de travail</i>	Conseil Général des Côtes d'Armor (DICSEN) DIREN Bretagne Université de Rennes I Syndicat des Caps
<i>sollicités selon l'ordre du jour et le secteur d'intervention</i>	Maire d'Erquy et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire de Fréhel et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire de Plurien et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire Délégué de Plévenon Agriculteurs exploitants sur le site n°11 ou à ses limites (commune de Fréhel, d'Erquy et de Plurien) Propriétaires fonciers Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor DDAF des Côtes d'Armor Communauté de Communes du Pays de Matignon Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre

COMMISSION « COMMUNICATION »	
Problématiques Projets d'actions	(stratégie CS1) élaborer des documents à l'attention des acteurs de Natura 2000 (CS1-a) mettre en place le classeur de liaison (CS1-b) rédiger une « lettre info-site » (stratégie CS2) sensibiliser et impliquer les acteurs locaux de Natura 2000 (CS2-b) mettre en place des modules de formation liés à Natura 2000 (CS2-c) mettre en place des chantiers d'apprentissage du génie écologique à destination des personnels techniques (stratégie CS3) développer la sensibilisation et les animations grand public au profit des patrimoines naturels (CS3-a) assurer la couverture médiatique des opérations de gestion des habitats (CS3-b) développer les activités de découverte de la nature (CS3-c) assurer une présence sur le terrain et une sensibilisation régulière au respect des habitats (CS3-d) élaborer des outils pédagogiques liés à Natura 2000 (CS3-e) élargir la sensibilisation en participant aux éditions touristiques nationales (CS3-f) élaborer un module d'exposition Natura 2000 pour le site des Caps
Membres <i>sollicités à chaque groupe de travail</i>	Maire d'Erquy et/ou Adjoint au Maire chargé de la communication Maire de Fréhel et/ou Adjoint au Maire chargé de la communication Maire de Plurien et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement / communication Maire Délégué de Plévenon Conseil Général des Côtes d'Armor (DICP / DICSEN) DIREN Bretagne Syndicat des Caps
<i>sollicités selon l'ordre du jour</i>	GRETA CEMPAMA AFPA IRPA CNFPT REEB Offices du Tourisme Comité Départemental du Tourisme

COMMISSION « FAUNE / FLORE / HABITATS »	
Problématiques Projets d'actions	(stratégie GH1) préserver le faciès et la dynamique des landes sèches littorales (stratégie GH2) préserver l'originalité des landes humides (stratégie GH3) restaurer l'originalité des habitats dunaires (sur terrains privés) (stratégie GH4) maintenir les habitats d'estuaire (GH7-9-b) diminuer les actes de prédation de la corneille noire sur l'avifaune marine (stratégie GH10) assurer le maintien des populations de Chiroptères sur le site du Cap Fréhel (objectif 3) entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000
Membres <i>sollicités à chaque groupe de travail</i>	Conseil Général des Côtes d'Armor (DICSEN) DIREN Bretagne Université de Rennes I Syndicat des Caps
<i>sollicités selon l'ordre du jour et le secteur d'intervention</i>	Maire d'Erquy et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire de Fréhel et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire de Plurien et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire Délégué de Plévenon ACCA locales et Fédération de Chasse des Côtes d'Armor Propriétaires privés Associations de protection de la nature IFREMER Laboratoires du MNHN (Dinard) Syndicat des propriétaires de Sables d'Or...

COMMISSION « ESTRAN ET MILIEU MARIN »	
Problématiques Projets d'actions	(stratégie GH6) définir les enjeux de gestion et de préservation de l'estran et du milieu marin (GH6-a) diagnostic les richesses des milieux marins (GH6-b) évaluer les nouveaux projets sur le Domaine Public Maritime (GH6-c) préserver les habitats de laisses de mer (IS2-f) mettre en place un réseau d'observation du Grand Dauphin
Membres <i>sollicités à chaque groupe de travail</i>	Maire d'Erquy et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire de Fréhel et/ou Adjoint au Maire chargé de l'environnement Maire de Plurien et/ou Maire-Adjoint chargé de l'environnement Maire Délégué de Plévenon DIREN Bretagne IFREMER Laboratoire du MNHN (Dinard) Conseil Général des Côtes d'Armor (DICSEN) Syndicat des Caps
<i>sollicités selon l'ordre du jour</i>	Université de Rennes I Direction Départementale des Affaires Maritimes Comité local des pêches maritimes de St-Brieuc Syndicat Régional Conchyliculture Bretagne Nord Syndicat conchyliculture de la Baie de la Fresnaye Associations des plaisanciers de Port St-Géran et d'Erquy

Ecriture des objectifs

Objectif 1

Mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Evolutions des milieux naturels et pratiques de gestion :

- les évolutions naturelles des habitats, parfois accentuées par l'abandon des activités humaines ou à leur intensification en périphérie du site, conduisent à une spécialisation en grands types de milieux, plus ou moins banals (ptéridaie, pinède, saulaie, friche à roncier etc.). Il en résulte une diminution importante de la diversité en terme d'habitats et d'espèces.
- les Cahiers d'Habitats français définissent les « états de conservation à privilégier » par habitat, correspondant à un état donné dans le cycle d'évolution, facteur de diversité maximum en terme d'espèces. Ces Cahiers servent de références à Natura 2000.
- en respectant les préconisations des Cahiers d'Habitats, les actions de gestion permettront, à l'échelle du site, de préserver les paysages, la mosaïque de milieux ainsi que les conditions d'accueil pour un maximum d'espèces animales et végétales.
- la gestion qui en découle implique la réintroduction de certaines pratiques de type agricole, favorable aux milieux et aux espèces (fauche, agropastoralisme, écoubage, bûcheronnage...). Elle peut être l'occasion de s'appuyer sur le contexte social et économique local.

Détérioration des habitats et fréquentation :

- la fréquentation touristique est importante à l'échelle du site, avec une concentration estivale sur les ensembles dunaires, le « Trident¹ » du Cap Fréhel et l'Anse des Sévignés, et dans une moindre mesure le Cap d'Erquy.
- les habitats naturels du site, visés par la Directive Habitats, sont très sensibles à la fréquentation et présentent en certains endroits des dégradations proches de l'irréversible.
- le Conseil Général et le Syndicat des Caps ont déjà effectué des aménagements de sentiers efficaces, accompagnés par des opérations de restauration de landes (essentiellement sur Fréhel). Mais la plupart des sentiers aménagés sur le Cap Fréhel reste limitée au « Trident » et ne constitue pas encore un réseau continu et cohérent. Il est nécessaire de prolonger l'effort d'aménagement et de restauration de lande hors du « Trident ».
- le tourisme est un pilier de l'économie locale et il est indispensable de l'intégrer au projet Natura 2000 en préservant les éléments naturels sur lesquels il repose

¹ Le « Trident » est formé de la Pointe du Jas, de la Pointe du Cap Fréhel et de la Pointe de la Teignouse

Objectif 2

Aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la région des Caps

Généralités sur l'information, la sensibilisation et les publics visés

- le site « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » est à la fois fragile et très prisé par des usagers de tout ordre, il convient d'en exploiter le potentiel social au profit de sa préservation.
- les habitats naturels et les espèces présents sur le site sont de formidables supports de pédagogie et de découverte des richesses naturelles. Le site tout entier peut être exploité directement au profit du grand public en lui offrant la possibilité de voir, entendre et comprendre « la nature » tout en s'émerveillant.

Les acteurs de Natura 2000 et la communication

- Les Elus et Administrations participant à Natura 2000 doivent pouvoir disposer d'un maximum d'informations pour coordonner leurs actions et faire en sorte qu'elles soient en adéquation avec les objectifs de préservation du site.
- les populations locales doivent être informées de la gestion qui est faite de leur patrimoine commun parce qu'elles ont leur place dans les actions partenariales à mener. Elles ont donc le droit de connaître les enjeux et les objectifs du projet Natura 2000 ainsi que les moyens d'y prendre part.
- les visiteurs de passage ou plus habituels doivent également pouvoir disposer des mêmes informations, mais présentées sous une forme plus ludique et attractive étant donnée leur moindre implication quotidienne (vacances).
- Le Syndicat des Caps doit pouvoir disposer d'un panel varié et riche de support de communication, pour valoriser ses actions et le patrimoine des communes. Il doit pouvoir avoir une action directe sur les populations locales et de passage (présence, éditions, objets...) et une action indirecte in situ (signalétique).

Objectif 3

Entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

- dans le cadre de Natura 2000, les actions de gestion doivent reposer sur une connaissance aussi pertinente que possible des multiples interactions entre éléments naturels et anthropiques.
- cette connaissance de départ doit être réactualisée constamment, afin d'évaluer la qualité des opérations de gestion et les réorienter si nécessaire.
- le site attire déjà de nombreux spécialistes de la faune et de la flore. Natura 2000 est l'occasion de les fédérer au profit d'une gestion à long terme du site, pour la préservation de leurs sujets d'études et très largement, d'un patrimoine naturel reconnu à l'échelle de l'Europe.

Objectif 1

**Mettre en place une
gestion conservatoire
des habitats et des
espèces
en recherchant une
adaptation
des pratiques et des
usages**

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH1 Stratégie : Préserver le faciès des landes sèches littorales

PROBLEMATIQUE

Les landes sèches sont des habitats d'intérêt communautaire. Sur le site n°11, les landes les plus proches du trait de côte sont soumises à une intense fréquentation, piétonne principalement, mais également équestre et VTT.

L'ouverture et la fréquentation régulière d'un cheminement peut entraîner de graves dégradations et un morcellement des landes, voire leur disparition sur certaines zones.

Aujourd'hui, des opérations de restauration et de maîtrise de la fréquentation sont nécessaires à l'échelle du site pour préserver son intégrité. L'ouverture au public doit être maintenue car elle est vitale pour l'économie locale. Elle doit cependant se faire dans des limites compatibles avec la sauvegarde des patrimoines naturels du site des Caps Fréhel et d'Erquy.

Il s'agit donc de réorganiser la fréquentation piétonne sur l'ensemble des landes sèches : aménagement de sentiers balisés, praticables dans un certain confort de marche, incitant au respect des tracés et à la préservation des habitats traversés. Dans la continuité, il sera également nécessaire de limiter tout cheminement hors du réseau aménagé, notamment ceux générés par le stationnement automobile le long des voies pénétrant le site et les landes.

Outre les évolutions des landes sèches occasionnées par la fréquentation, l'habitat connaît des évolutions naturelles qui si elles ne sont pas gérées, sont de nature à appauvrir le milieu en terme d'espèces animales et végétales. Ces évolutions naturelles peuvent être aggravées par des usages passés qui ont favorisé des formations végétales pauvres en espèces par rapport aux landes. Il est nécessaire de définir les évolutions les plus négatives et de les contrôler, de manière à être aussi proche que possible de « l'état de conservation à privilégier » inscrit dans les Cahiers d'Habitats français.

Ces préconisations doivent être la base d'opération de restauration de landes dégradées par des apports exogènes. La modification du substrat et des conditions physico-chimique des eaux entraîne en effet l'apparition d'une flore étrangère au cortège floristique typique de l'habitat de lande sèche.

SECTEURS CONCERNÉS

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 8, secteur 10, secteur 11

HABITATS NATURELS ET ESPÈCES CONCERNÉS

4030 : landes sèches (Cor. :312351)

Directive Oiseaux, annexe 1 : Fauvette Pitchou, Engoulevent d'Europe

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Les landes sèches se situent en :

⇒ site classé, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

- ⇒ Espace Naturel Sensible Départemental (sur Erquy)

Actions existantes en matière de maîtrise de la fréquentation :

- ⇒ *Cap Fréhel* : programmation des travaux par les Techniciens du Syndicat des Caps, chantiers commencés depuis 1999. Actuellement 1^{ère} tranche et 2^{ème} tranche terminées. Entretien d'aménagements, 3^{ème} tranche débutée en 2001.
- ⇒ *Cap d'Erquy* : monofils, escaliers, barrières d'accès.

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

DIREN

Conseil Général des Côtes d'Armor

Communes de Fréhel, Plurien et Erquy

Privés

ONF

Direction Départementale de l'Equipement

Université de Rennes I

CBNB

Bureaux d'étude

Entreprise spécialisée



Sentier d'accès au Cap Fréhel.

Aménagements : monofils, filet de restauration, platelage et signalétique directionnelle.
(réal. Syndicat des Caps)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH1-a

Aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements

Commission Thématique « Fréquentation »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Restauration passive : un aménagement ayant pour but de faire cesser tout passage à un endroit ou de limiter les « débordements » peut suffire à un objectif de restauration des habitats.

Cette restauration de l'état d'origine se fera souvent en passant par différents états de substitution. En tout état de cause, l'habitat traversé ne devra pas avoir connu de profonds bouleversements de ses conditions édaphiques (porosité, humidité, composition physico-chimique...). La présence d'un sol proche de l'originel est indispensable.

Restauration active : si les conditions pédologiques et hydrologiques ont été bouleversées, l'habitat de lande sèche ne peut se restaurer de lui-même. Il est donc nécessaire de mettre en place des aménagements favorables au maintien des sols (particules fines lessivables) et des graines.

Le *confort de marche* est indispensable aux sentiers pour qu'ils soient spontanément respectés. Dans le cas contraire, des chemins de contournement se créent et d'autres s'élargissent malgré les aménagements. Selon le type de sentier, il convient donc d'intégrer des ouvrages spécifiques permettant la maîtrise des eaux de ruissellement et / ou le franchissement d'obstacles.

Techniques mises en œuvre

Sélection des cheminements à conserver : privilégier les chemins existants s'ils sont logiques et compatibles avec le relief et les objectifs de protection de la lande sèche. Eviter les secteurs pentus, ils ne garantissent ni la sécurité ni le confort de marche. Prendre en compte les sites de nidification des passereaux : éviter la création d'un nouveau sentier à leur proximité

Délimitation des sentiers : pose de **monofil**s sur les sentiers conservés

Aménagement du confort de marche :

maîtrise des eaux de ruissellement	évacuation latérale des eaux de ruissellement (rigole de pierre, caniveau en pierre ou cunette ou drain en bois)
	gradine avec drainage des eaux d'écoulement et évacuation latérale (marches en pierres ou en bois)
amélioration du confort de marche	maçonnerie de marches, implantation d'escaliers (avec drainage des eaux de ruissellement et évacuation latérale)
	construction de passerelle (pont)

Information et sensibilisation : pose d'un panonceau bas d'explication type « essais de reconstitution naturelle de la lande, merci de respecter les aménagements » ou autre formulation (cf. *objectif 2*)

Suivi de la revégétalisation : mise en place ou restauration des transects, lignes témoins observatoire photographique (1 à 2 photographies par an, au printemps et courant octobre, après la saison touristique)

Prévoir un protocole clair pour la méthode, les lieux et les indicateurs (cf. *objectif 3*)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Calendrier

Priorité 1

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps
Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps, Brigades Vertes, entreprises de travaux d'espaces verts

Partenaires

Université de Rennes I, Bureau d'études Eole, Conseil Général des Côtes d'Armor

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%
Autres financements (CPER, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Matériel (prix H.T) + main d'œuvre + logistique ; les opérations d'aménagement et de restauration de sentiers sont confondues.

TOTAL « AMENAGEMENT ET RESTAURATION DES SENTIERS »

SITE DE FREHEL sur 5 ans : mini 100 000 €(656 000 F) maxi 120 000 €(787 000 F) H.T

SITE DU CAP D'ERQUY sur 5 ans : mini 43 753 €(287 000 F) maxi 44 210 €(290 000 F) H.T



Escalier monofilé, en traverses de chemin de fer.

Evacuation latérale des eaux de ruissellement, amélioration du confort de marche et consolidation
du sentier sur le secteur en pente. (réal. Syndicat des Caps)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH1-b

**Restaurer les habitats de lande dégradés
par la fréquentation**

Commission Thématique « Fréquentation »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les sols des landes sèches sont extrêmement sensibles au phénomène de compaction par la fréquentation anthropique. Ces sols, pauvres en base et en matière organique, sont de surcroît peu épais. Enfin, les précipitations moyennes élevées de la région contribuent :

- ⇒ à la perte des matériaux fins et au maintien des éléments les plus grossiers
- ⇒ au lessivages des sols décapés de végétation

Techniques mises en œuvre

Maîtriser l'érosion en nappe	scarification (griffage d'un sol organique)
	construction de cairns (alignements de pierre disposés obliquement à l'axe de la pente)
	fascinage (même principe avec une structure de branchages enchevêtrés et assemblés en « barrage »)
	comblement de rigole ou ravine (par apport de matériaux de récupération)
	Stabiliser les sols
Soutenir la revégétalisation par apport de végétation de lande sèche	pose de géo-nappes (ou filets en toile de jute ou coton)
	broyat de lande (mélange de terre et de végétaux broyés)
	étrepage (mélange de terre et de végétaux non broyé, principalement des Ajoncs)
	transplant de mottes (de préférence, prélevées dans une zone d'Ajonc dominant, au repos végétatif, après avoir fauché la lande)
	plantations (graines prélevées sur le site et élevées en serre)

(Source :ENOUL P., 1999, Restaurer nos espaces naturels, IRPA)

Note : aucune des techniques de restauration active *effectuée seule* n'est efficace sur une roche mère mise à nu, avec un sol organique présent uniquement dans les fissures, en milieu exposé aux intempéries, sur sol en pente faible à forte, en situation chronique d'érosion...

Calendrier

Priorité 1 à 2

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps
Conseil Général

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps / Brigades Vertes

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Partenaires

Commune de Fréhel
Université de Rennes I
Bureau d'études Eole : P. ENOUL

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%
Autres financements (CPER, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Cf. fiche action GH1-a
Coûts estimés des 4 tranches d'aménagement des sentiers et de restauration des landes.



Restauration active de sentiers
(Cap Fréhel, réal. Syndicat des Caps)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH1-c

Limiter l'enfrichement des landes sèches

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les ptéridiaies, très paucispécifiques, se situent quasiment toujours sur les filons de dolérite ou à leurs proches abords. Elles sont favorisées par les incendies accidentels et intenses de la lande, par le remaniement des sols ou par des apports exogènes de matière organique. Elles sont souvent associées aux ronces .

Les ptéridiaies et les fourrés à ronce sont assez peu présents sur le Cap Fréhel ; elles doivent tout de même être traités au bénéfice des landes. Elles posent davantage de problèmes sur l'Anse des Sévignés, où elles se mêlent à de vastes zones de prunelliers. De même, les ptéridiaies envahissent les landes des hauteurs sur le secteur Grèves d'En Bas (et ruisseau des Vaux) – La Fosse – dune du Vieux Bourg. Elles sont également présentes sur les pentes de Beausoleil à la Pointe aux Chèvres. Les friches à ronciers y sont moins présentes, localisées et assez stables.

A St-Michel, une large ptéridiaie fait la liaison entre une lande sèche rase et un fourré à prunellier ; des ronciers sont présents en plaques vers la Fosse Eyrand. Enfin, la Fougère aigle est également présente sur le Cap d'Erquy. Elle est souvent associée, dans un groupement plus riche qu'au Cap Fréhel, à l'Ajonc, au Rosier pimprenelle, au Brachypode penné, au Chèvrefeuille des bois etc.

Les ptéridiaies monospécifiques ne sont pas des groupements d'intérêt floristique. Néanmoins, il ne s'agit pas de les éradiquer sur l'ensemble du site car en tant que telles, elles offrent des conditions d'accueil pour certaines espèces d'oiseaux (Engoulevent d'Europe notamment), pour l'entomofaune et les micromammifères. Il s'agit plutôt de limiter leur extension.

Tехniques mises en œuvre

1. secteurs et plan de fauche : coupe manuelle ou semi-mécanique des frondes deux fois par an (fin juin et fin juillet) avec exportation des produits de coupe (de préférence).
2. contrôle des ronces et du chèvrefeuille qui peuvent être favorisés par ces travaux (souvent, après la 3^{ème} année de fauche)
3. localement, mise en pâture : action simultanée sur les fougères et les ronces (abrutissement régulier des pousses)

Prévoir la *valorisation* des rémanents de fauche et le coût éventuel du dépôt en déchetterie.

Calendrier

Priorité 1

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps

Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps, Brigades Vertes, entreprises spécialisées dans le cadre de la mise en œuvre d'une autre action de gestion.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Partenaires

Université de Rennes I

DIREN

Communes de Fréhel, Plurien et Erquy

Financements

Europe / Etat via DIREN : 70%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 30%

Estimation des coûts

Fougères aigles et ronces, sur landes sèches et humides : total d'environ 70 hectares sur l'ensemble du site en 2000.

Enveloppe financière basée sur 1 220 €(env. 8 000 F) à 1 525 €(env.10 000 F) par an.

TOTAL DES OPERATIONS DE RESTAURATION DES FRICHES ET PTERIDAIRES
(landes sèches à humides)

SITE DE FREHEL sur 5 ans : mini 6 100 €(40 000 F) maxi 7 625 €(50 000 F)

SITE DU CAP D'ERQUY sur 5 ans : 1 022 €(6 700 F)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH1-d

**Réduire la présence des résineux
au profit des habitats de lande**

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Globalement, la majeure partie des plantations ont été effectuées au profit des pins maritimes, pins sylvestres et cyprès, plus rarement des peupliers. Les résineux présentent le danger d'acidification du milieu (aiguilles de pins), perturbateur pour les milieux de landes sur lesquels ils sont introduits. Les sous-bois de résineux sont globalement peu diversifiés.

- ⇒ *domaine de la Latte (boisements privés)*
- ⇒ *camping des Grèves d'En Bas (partie en lande)*
- ⇒ *Pointe aux Chèvres et Pointe de l'Assiette*
- ⇒ *lande de Beausoleil*
- ⇒ *Cap d'Erquy*

Dans un souci de biodiversité, il n'est pas ici question de supprimer la totalité des boisements de pins. Au contraire, ils présentent certaines caractéristiques qu'il convient de conserver :

- ⇒ certains boisements de pins sont relativement anciens (après Guerre 39-40) et font désormais partie du paysage de référence notamment au Cap d'Erquy et sur Beausoleil.
- ⇒ s'ils présentent un intérêt écologique moindre par rapport aux landes, les boisements de pins permettent la présence d'une faune affectionnant les milieux boisés et d'une flore de sous-bois dont la diversité dépend de l'acidité des sols.
- ⇒ sur les terrains privés, ils ont été parfois utilisés comme moyen de gestion. L'héritage ainsi constitué doit être géré aujourd'hui, dans un souci d'entretien et de diversification.

Techniques mises en œuvre

Boisement privé de Fort-la-Latte

- ⇒ limiter l'extension de la pinède en arrachant les jeunes pousses de chaque côté du coupe-feu au Bois des Fontaines et sur la parcelle expérimentale.
- ⇒ négocier la limitation de boisements nouveaux sur des parcelles à faible valeur agricole (prime au maintien en herbe avec fauche d'entretien, prime au pâturage par location etc.)

Camping des Grèves d'En Bas

- ⇒ supprimer progressivement les cyprès et les remplacer au cas par cas par des plantations de type ormes, charmes, hêtres, ajoncs, genêts (meilleure intégration paysagère, diversité d'espèces, moindre impact au niveau des littières).

Pointe aux Chèvres / Pointe de l'Assiette

- ⇒ supprimer les pins sur la falaise (essaimage naturel, pas d'intérêt par rapport aux habitations). Ce boisement n'est pas classé.

Landes de Beausoleil – secteur de la Carquois²

- ⇒ restauration complète selon le projet déjà écrit par F. ROZE.
- ⇒ négocier avec la DDAF des Côtes d'Armor une densité de replantation de résineux (voire de préférence, de feuillus) très inférieure à la densité actuelle sur un pas de temps progressif ou négocier auprès de la commune une modification du PLU pour éviter les nouvelles plantations après tempête ou incendie.

² source : ROZE F., ? - Projet de restauration de la Lande de Beausoleil, 16 p.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Cap d'Erquy

- ⇒ soutenir la gestion forestière du Conseil Général des Côtes d'Armor (réf. *plan de gestion des formations boisées, août 2001, Service des Espaces Naturels et Randonnées, DICSEN*)
- ⇒ entretenir ce déboisement : arracher les jeunes pousses de Pin spontanées dès que possible, à chaque visite sur le terrain, en chantier bénévole, coupe par fauche etc. Faire bénéficier le gestionnaire des outils de pâturage s'ils peuvent participer à cet entretien.

Prévoir la *valorisation* des rémanents de bois et le coût éventuel du dépôt en déchetterie.

Calendrier

Priorité 1 : Cap d'Erquy

Priorité 1 : Pointe aux Chèvres et Pointe de l'Assiette

Priorité 1 à 2 : camping des Grèves d'En Bas

Priorité 3 : boisement privé de Fort-la-Latte et Landes de Beausoleil

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps

Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps, entreprises de travaux forestiers et d'espaces verts (définies par appel d'offre),

Brigades Vertes

Partenaires

Université de Rennes I

DIREN, communes de Fréhel et d'Erquy

ONF, CRPF, propriétaires privés

Financements

Europe / Etat via DIREN : 70%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 30%

Estimation des coûts

*Beausoleil*³ : projet estimé à 210 000 F soit 32 014 €

Pointe aux Chèvres et Pointe de l'Assiette : mini 21 200 €(139 000 F) maxi 23 500 €(154 150 F)

Landes sèches du Cap d'Erquy : plan de gestion estimé à 4 665 €(30 600 F) à 7 988 €(52 400 F) par ans soit 23 325 €(153 000 F) à 39 942 €(262 000 F) sur 5 ans.

TOTAL « GESTION DES FORMATIONS BOISEES SUR LANDES SECHEES» sur 5 ans : mini 76 530 €(502 000 F) maxi 95 460 €(626 150 F)
--

³ source : ROZE F., ? - Projet de restauration de la Lande de Beausoleil, 16 p.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH1-e

**Limiter les facteurs de rudéralisation
des landes sèches**

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	
non discutée	X

par le groupe de travail

Arguments

L'apparition d'une végétation rudérale au sein d'un habitat de lande sèche est due à deux facteurs :

- ⇒ l'apport de matériaux exogènes que ce soit de la terre ou des gravats, laissés sur place après la destruction d'un bâtiment construit sur la lande.
- ⇒ l'existence de « toilettes sauvages ». Les déchets produits sur ces lieux sont une véritable source de nuisances : olfactives, visuelles et écologiques. Ils constituent des apports de matière organique, qui en se décomposent sur place enrichissent le milieu et se diluent dans les eaux de surface. On assiste donc à la fois à la destruction de la végétation en place (par piétinement et par le passage répété dans les couloirs d'accès) et au développement d'une végétation rudérale, voire nitrophile.

Techniques mises en œuvre

Problématique des apports de matériaux exogènes

Pointe de la Teignouse, développement sur gravats (anciens bâtiments de guerre, env. 17 350 m³ à 2 m. de profondeur)

Pointe aux Chèvres : développement sur gravats (ancien blockhaus, env. 3 010 m³ à 2 m. de profondeur)

- ⇒ décapage des matériaux. Revégétalisation naturelle

Cap Fréhel : gravats de l'ancien phare, rejetés sur le flan Ouest de la falaise

Les volumes de gravats issus de la destruction de l'ancien phare représentent un volume très important, de telle manière qu'ils ont totalement modifié le profil de la falaise d'origine. Une étude technique d'envergure est nécessaire afin d'estimer le coût de l'opération et retrouver le sol de lande originel. Cette opération relève en même temps de la réhabilitation d'un habitat (Natura 2000) et de la requalification d'un site (Grand Site).

Problématique des « toilettes sauvages »

A partir des aires de stationnements réaménagées, un maximum de besoin peut être satisfait par la mise à disposition de toilettes publics gratuits, dont l'aspect extérieur sera soigné de même que les capacités de stockage. Prévoir leur signalisation. Eléments du réaménagement des aires de stationnement.

Calendrier

Priorité 2 à 3

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps

Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques

Entreprises définies par appel d'offre

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Partenaires

Université de Rennes I

CBNB

Communes de Fréhel et d'Erquy

Financements

La problématique des gravats de l'ancien phare du cap Fréhel ne peut être correctement traité que dans le cadre d'une Opération Grand Site, avec le concours des financements Natura 2000.

Autres sites :

Europe / Etat via DIREN : 70%

Autres financements (CPER, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 30%

Estimation des coûts

Décapage à la Pointe aux Chèvres et à la Pointe de la Teignouse

environ 20 000 à 25 000 m³ de gravats à décapier et exporter. Prix au m³ : 39.51

TOTAL « DECAPAGE ET RESTAURATION DES LANDES » mini 120 465 €(790 200 F) H.T. maxi 150 582 €(987 750 F) H.T

Mise à disposition de toilettes publics : coût intégré au réaménagement des aires de stationnement sur le site classé du Cap Fréhel.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH1-f

Rajeunir les landes et les fourrés à Ajoncs

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les landes hautes sont des éléments du paysage et de la mosaïque d'habitats aussi marquants que les landes rases. Elles se développent sur les sols plus profonds sur les filons de dolérite, aux abords des landes sèches rases. Elles peuvent être mêlées aux saules, aux ronces et aux fougères.

La diversité des stades d'évolution de la lande est primordial à celle de la faune et de la flore.

Le rajeunissement de certains fourrés à Ajoncs ne doit pas être systématique, de telle manière que tous les stades de landes puissent être présents sur le Cap Fréhel et le Cap d'Erquy. Ce rajeunissement de landes sèches à Ajonc peut être compris à l'occasion d'un chantier de restructuration de lande humide.

Techniques mises en œuvre⁴

La gestion par les feux courants

L'emploi des feux courants favorise le développement des graminées et le maintien des bruyères. Un important effort de communication doit accompagner une telle mesure de gestion (cf. objectif 2).

Elle peut être employée sur la lande sèche, en période hivernale (sol humide), sur des zones assez grandes, sur les zones les moins aménagées (sentiers). Ces expériences nécessitent une collaboration étroite avec les pompiers de Matignon, le centre scientifique et technique spécialisé dans l'écoubage (région PACA) et la Préfecture. En raison du manque de données sur le long terme, cette technique ne doit être mise en œuvre qu'à titre **expérimental** sur une zone à moindre intérêt patrimonial (la fauche est privilégiée sur les autres zones).

La gestion par la fauche (avec exportation des produits de fauche)

La fauche, ou l'utilisation d'une autre technique de coupe (gyrobroyeur, rotovator) est pratiquée sur des Ajoncs trop vieux et dégarnis à la base. Elle est pratiquée sur des divisions de parcelles, de manière à varier les âges des landes. Travaux de fin août-fin septembre pour le stockage. Eviter mars à août (période de nidification)

En raison de la spécificité des milieux traités, le matériel agricole classique se révèle souvent inadapté pour les chantiers de restauration (temps de travail, casses, impacts au sol...). Ces travaux devront donc être effectués dans le cadre d'une prestation de service (entreprise forestière ou spécialisée). Des essais de prototypes peuvent être l'occasion de trouver l'engin le plus adapté aux landes.

Prévoir la valorisation des rémanents de fauche :

Etude des débouchés en matière de litière de landes : agriculteurs éleveurs dans la filière viande. Ce type de litière n'est pas utilisable en filière lait (risque de mammite). Etude des débouchés et des techniques de compostage (agriculteurs, particuliers, coopérative bio).

Calendrier

Priorité 1 à 2 selon les zones

⁴ notamment DE BAULIEU F., ? – Les landes de Bretagne, une richesse à protéger, à valoriser, à gérer – IRPA, 45 p.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps
Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques

Fauche : entreprise définie par appel d'offre ou Syndicat des Caps
Gestion par le feu : pompiers de Matignon et de Pléneuf , Centre technique et scientifique de la Région PACA

Partenaires

F. ROZE
DIREN
Centre scientifique et technique spécialisé dans les feux de gestion (région PACA)
Communes de Fréhel et d'Erquy

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%
Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Sur l'ensemble du site (landes sèches et humides confondues), les fourrés à Ajoncs représentent à l'année 2000 64,53 hectares. Objectif sur 5 ans : 10 hectares rajeunis interventions de 7 500 F à 9 000 F / hectare / an*

TOTAL DES OPERATIONS DE RAJEUNISSEMENT (landes sèches et humides confondues) sur 5 ans : mini 11 434 €(75 000 F) maxi 13 720 €(90 000 F)

* coût de référence pour l'intervention d'une entreprise spécialisée (fauche ou gyrobroyage + exportation). Coût machine + consommables + main d'œuvre.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH1-g

Améliorer la pollinisation des landes

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les vents constants que subissent les landes à Bruyères et Ajoncs permettent la dissémination des pollens mais pas forcément la fécondation des fleurs de même espèce de manière efficace. De plus, le fécondation des Bruyères se fait très peu par le vent. L'apiculture est déjà utilisée pour améliorer la productivité des vergers et exploitations fruitières à grande échelle. La présence d'abeilles pourrait avoir un impact positif sur l'état général des landes dont certaines fleurs sont très « attirantes » par leur couleur ou leur parfum⁵. Un effet peut être attendu en terme de redynamisation de la flore après une opération de restauration du milieu.

Trois apiculteurs sont déjà présents à proximité du site classé de Fréhel :

- ⇒ M. LEGLANAER (ruches à proximité de Ker Avel)
- ⇒ M. MERCIER, propriétaire d'environ 450 à 500 ruches actuellement sur toute la région des Caps. Deux sites sont intéressants pour la pollinisation des landes : à l'ouest de La Latte et à proximité de Quérivet, le long de la VC vers La Ville Hardrieux (*les abeilles rayonnent sur 2 à 3 km autour de leur ruche*).
- ⇒ M. JOUNY, apiculteur à Pluduno, dont un site se trouve à proximité des landes de l'Anse des Sévignés. Il est intéressé pour installer des essaims sur les landes de Fréhel et sur celles d'Erquy.

Techniques mises en œuvre

- ⇒ mise en place d'une convention après repérage des parcelles
- ⇒ prévoir les conditions d'occupation (gratuité, durée)
- ⇒ prévoir les conditions éventuelles d'exploitation (entretien des parcelles : arbustes, ronciers, ptéridiaies, arrachage des jeunes pins...)
- ⇒ prévoir l'ouverture de l'activité aux animations et à la pédagogie

Calendrier

Priorité 2

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps / Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateur(s) technique(s)

Apiculteur(s)

Partenaires

Commune de Fréhel, Conseil Général 22

Financements

Estimation des coûts

A priori, aucun coût pour le maître d'ouvrage (pas d'indemnité).

Pas de recette : mise à disposition gratuite des parcelles.

⁵ notamment La Hulotte, spécial Mouches à miel, n°28/29, p 13 à 18

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH1-h

Limiter les sentiers « sauvages »
à travers les landes

Commission Thématique « Fréquentation »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	X
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

L'efficacité du réseau de sentiers aménagés est mise à mal, en période estivale principalement, par la possibilité d'accéder au trait de côte par d'autres « entrées » que celles définies par le Syndicat des Caps (Cap Fréhel) et le Conseil Général (Cap d'Erquy). La fréquentation touristique en période estivale induit l'utilisation des aires de stationnement autorisées (où les départs de sentiers aménagés sont concentrés), mais aussi l'utilisation des bords de routes sur l'ensemble du site du Cap Fréhel. Ce sont les « *stationnements sauvages* ».

L'ampleur du problème n'est pas négligeable puisque les pointes se situent à 65% de stationnement non autorisé. Ce sont autant de personnes qui descendent de leur véhicules et traversent la lande littorale hors de tout sentier aménagé. En conséquence, un linéaire anarchique se développe, parallèle au réseau destiné à préserver la lande du piétinement.

Sur le Cap d'Erquy, le problème prend des proportions moins inquiétantes. Néanmoins, il existe quand même sous les mêmes aspects.

Il s'agit donc de limiter au maximum le stationnement sauvage le long des routes. La suppression de cette « capacité parallèle » de stationnement permettra une **meilleure maîtrise des circulations de personnes à travers les landes rases ou boisées, à partir de leur véhicule.**

Techniques mises en œuvre

Réaménagement complet des aires de stationnement sur la commune de Fréhel et en limite de site départemental sur Erquy.

Création d'un parking de délestage en limite du site classé de Fréhel et d'Erquy (cf. plan de réaménagement de la DICSEN).

Etude de voies réservées aux cycles et chevaux, ainsi qu'aux piétons (boucle de randonnée)
Suppression du stationnement sauvage sur la D16 et la D34 (pose de poteaux bas, de rocher ou autres solutions techniques).

Calendrier

Priorité 2

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

entreprises déterminées par appel d'offre

Partenaires

DIREN Bretagne : CDS

Commune de Fréhel, Commune d'Erquy

Conseil Général des Côtes d'Armor , CABRI

Transporteur, loueur de cycles et/ou de rollers

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Financements

CPER (Opération Grand Site Régional) ou Opération Grand Site National : 60%
Natura 2000 : 40%

Estimation des coûts

Les estimations ont été faites en l'état actuel des connaissances (réflexion non aboutie) et devront donc être révisées à terme.

TOTAL DU PROJET DE REORGANISATION DU SCHEMA DE CIRCULATION ET D'AMENAGEMENT SUR FREHEL

Etude(s), travaux et éventuelles acquisitions

mini 426 857 €(2 800 000 F) maxi 533 572 €(3 500 000 F)

dont 40% à charge de Natura 2000 : mini 170 743 €(1 120 000 F) maxi 21 343 €(1 400 000 F)

TOTAL DU PROJET DE REORGANISATION DU SCHEMA DE CIRCULATION ET D'AMENAGEMENT SUR ERQUY

Etude(s), opportunités d'acquisition et travaux

mini 259 164 €(1 700 000 F) maxi 266 786 €(1 750 000 F)

dont 40% à charge de Natura 2000 : mini 103 666 €(680 000 F) maxi 106 714 €(700 000 F)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH2 Stratégie : **Préserver l'originalité⁶ des landes humides intérieures**

PROBLEMATIQUE

Contrairement aux landes sèches du bord de falaise, les landes de l'intérieur sont dominées par les types « mésophile » à « tourbeuse ». Globalement, elles sont beaucoup moins soumises à la pression de la fréquentation touristique.

Néanmoins, leur gestion est tout aussi nécessaire au regard des évolutions naturelles des milieux. Ces évolutions peuvent également être favorisées par des usages anthropiques, présents ou passés, sur les landes ou à leur périphérie. Les landes humides connaissent des évolutions beaucoup plus rapides que les landes sèches, notamment au niveau de la strate arborée. Des usages passés ont également bouleversé les sols et les régimes hydriques et par endroits se développent des formations végétales pauvres, synonymes de banalisation et de perte d'intérêt en terme d'espèces animales et végétales. Les landes humides ont également été, au même titre que les landes sèches, largement dépréciées et plantées en pinède.

Les mesures de gestion des landes humides seront classiques, manuelles ou mécanisées selon la portance des sols. Elles seront complémentaires à un retour sur les landes d'une activité agropastorale, permettant une gestion fine, durable et quotidienne.

SECTEURS CONCERNÉS

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 8, secteur 10, secteur 11

HABITATS NATURELS ET ESPÈCES CONCERNÉS

4020 et 4030 : landes humides atlantiques et variantes (Cor. :312351)

Directive Oiseaux, annexe 1 : Fauvette Pitchou, Engoulement d'Europe

(Tarier pâtre, Troglodyte mignon et autres passereaux, Grassette du Portugal, Rossolis à feuilles rondes, Gentiane pneumonanthe, nombreuses monocotylédones, Azurée des Mouillères)

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Les landes humides se situent en :

- ⇒ site classé, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS
- ⇒ en Espace Naturel Sensible Départemental (Erquy)

⁶ « originalité » est pris ici au sens de « spécificité » où sont pris en compte les faciès et espèces *typiques* ou *caractéristiques* de l'habitat visé.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps
DIREN
Conseil Général des Côtes d'Armor
Communes de Fréhel et d'Erquy
Propriétaires privés
Exploitants agricoles (éleveurs)
ONF
Direction Départementale de l'Equipement
Université de Rennes I
SEPNB-Bretagne Vivante
CBNB
Entreprise spécialisée

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH2-a

Limiter l'extension des saulaies au détriment des landes

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

En surabondance, les saulaies s'étendent au détriment d'autres habitats, dont l'intérêt patrimonial est supérieur (landes tourbeuses, humides, mésohygrophiles et mésophiles). Les saules sont également à contrôler sur les prairies humides et aux abords des trous d'eau, naturels ou artificiels. C'est tout particulièrement les cas des anciens baraquements allemands qui forment des trous d'eau progressivement envahis par la végétation et eutrophisés par la décomposition des feuillages.

Néanmoins, il ne s'agit pas dans cette action d'éradiquer les saulaies.

En volume et étendue raisonnable, elles sont à conserver pour leur rôle de diversité d'habitats, de zone de nourrissage et de nurserie pour l'enthomofaune et les amphibiens ou encore de perchoir et d'abri pour l'avifaune. Le gestionnaire cherchera donc à les gérer dans un souci d'équilibre.

L'étude comparée des cartes de FORGEARD et ROZE sur le site de Fréhel doit permettre de visualiser les zones d'extension des saulaies au détriment des landes humides. Les interventions devront porter principalement sur ces zones, pour l'instant, dans un objectif de préservation des habitats de lande humide.

Dans certaines conditions accidentelles (incendies) un semis de saules a pu par ailleurs se substituer à la végétation de lande. C'est le cas au Cap d'Erquy, autour du fossé de Pleine Garenne. Le rétablissement de la lande humide est un objectif prioritaire. Il nécessite dans ce cas une éradication des saules dont l'application peut néanmoins être progressive.

Techniques mises en œuvre

- ⇒ sélection des saulaies (critères à définir), marquage des arbres et abattage
- ⇒ exportation des produits. Contrôle des repousses.
- ⇒ des marquages d'arbres ou des bornes sont mis en place. Ils servent de repères à l'évolution des saulaies traitées. Une technique plus précise consiste à faire les repérages au GPS (données intégrées au SIG)
- ⇒ les saules ne doivent pas repousser en cépées. En application locale sur les souches, afin d'éviter un maximum les repousses, il est possible d'utiliser un traitement chimique, d'éclater la souche en terre ou de la recouvrir d'une bâche imperméable à la lumière...

Les chantiers doivent avoir lieu au printemps jusqu'à la fin de l'été / début automne (mi-avril à fin septembre). Le chantier est surveillé par un technicien du Syndicat des Caps.

Sur la « tourbière » de l'Anse des Sévignés, un dessouchage mécanique peut être envisagé selon le matériel disponible. Le chantier doit donc avoir lieu en plein été, lorsque les niveaux d'eau sont au plus bas et que la flore annuelle a terminé son cycle. Le sulfamate d'ammonium ne devra pas être utilisé sur les saules au milieu de l'eau.

Les accès doivent être tracés au préalable à travers les landes (accès des véhicules pour l'évacuation des bois). Ils doivent être soigneusement étudiés. Les véhicules devront avoir des pneus sous-gonflés ou être de type chenillard.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Sur la zone incendiée du Cap d'Erquy, la technique consiste en deux fauches annuelles affaiblissant le saule (avec exportation) et à terme, en l'arrachage des saules les plus vigoureux.

Prévoir la *valorisation* des rémanents de bois et de fauche, ainsi que le coût éventuel du dépôt en déchetterie.

Calendrier

Priorité 1 à 2 (parcelles privées)

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps / Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques

Entreprise définie par appel d'offre (C.A.T.)

Brigades Vertes

Partenaires

F. ROZE

DIREN

Communes de Fréhel et Erquy

Propriétaires privés

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Repérage au GPS : acquisition d'un GPS de 534 €(3 500 F) à 686 €(4 500 F)

Chantiers d'abattage des saules : prix de référence 7 623 €(50 000 F) par ha. sauf chantier de fauche après incendie : 830 F / ha / passage. Surfaces : 5,5 ha sur le site de Fréhel, 6 ha au Cap d'Erquy.

TOTAL DES INTERVENTIONS SUR LES SAULES sur 5 ans

SITE DE FREHEL + GPS : mini 38 646 €(253 500 F) maxi 56 420 €(304 500 F)

SITE DU CAP D'ERQUY : 7 623 €(50 000 F)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH2-b

Limiter l'enrichissement et la banalisation des landes

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Pour les mêmes raisons que les ptéridiaies sur landes sèches, il est nécessaire de limiter l'extension des espèces banales voire restaurer les zones dégradées par ces formations végétales. Sur lande humide, Ajoncs et Fougère Aigle sont parfois en mélange. Il s'agira dans ces cas-là de redynamiser l'Ajonc au dépend de la Fougère, afin de retrouver progressivement un faciès de lande haute plus typique. Les fourrés à ronces sont également à limiter, mais comme pour les ptéridiaies, il ne s'agit pas de les traiter systématiquement: ils ont leur intérêt pour la faune (Engoulevent d'Europe, micromammifères) et l'enthomofaune (rôle d'abri, de nourrissage etc.)

Techniques mises en œuvre

- cf. GH1-c
- décapage manuel de la litière de fougères si nécessaire (épaisse et étouffante)
- contrôle des ronces et du chèvrefeuille qui peuvent être favorisés par ces travaux
- expérience à étendre selon les résultats : mise en pâture. Action simultanée sur les fougères et les ronces (abrutissement régulier des pousses)

Prévoir le traitement des produits de fauche.

Si le maître d'œuvre ne prend pas en charge les rémanents, ils devront être mis dans le circuit d'incinération des ordures ménagères et de compostage classique. Le dépôt de déchets verts est payant.

Calendrier

Priorité 1

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps / Conseil Général 22

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps / Brigades Vertes

Partenaires

F. ROZE

DIREN

Communes de Fréhel et d'Erquy

Financements

Estimation des coûts

Cf. fiche action GH1-c

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH2-c

**Réduire la présence des résineux
au profit des habitats de lande humide**

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Comme sur les landes sèches, les résineux présentent le danger d'acidification du milieu (aiguilles des Pins maritimes et sylvestres), perturbateur pour les milieux de landes sur lesquels ils sont introduits. Les sous-bois de résineux sont globalement peu diversifiés et très pauvres en nombre d'espèces (pins et cyprès)

- ⇒ site classé du Cap Fréhel (sujets isolés)
- ⇒ camping des Grèves d'En Bas
- ⇒ Cap d'Erquy

Dans un souci de biodiversité, il n'est pas ici question de supprimer la totalité des boisements de résineux. Néanmoins, une réduction drastique des surfaces boisées est souhaitable, selon un plan progressif d'abattage, car ces arbres jouent le rôle de véritables « pompes à eau », mettant en danger l'équilibre de l'habitat de lande humide.

Techniques mises en œuvre

Cf. fiche action GH1-d

Calendrier

Priorité 1 à 2

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps / Conseil Général 22

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps, Brigades Vertes, entreprises de travaux forestiers ou d'espaces verts (définies par appel d'offre)

Partenaires

F. ROZE, DIREN, communes de Fréhel et d'Erquy
DDAF, ONF, CRPF, propriétaires privés

Financements

Cf. fiche action GH1-d pour le Cap Fréhel

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Cf. fiche action GH1-d sauf Cap d'Erquy : plan de gestion des résineux sur landes humides (27 ha)

TOTAL « GESTION DES RESINEUX SUR LE SITE DU CAP D'ERQUY »sur 5 ans mini 21 495 €(141 000 F) maxi 38 113 €(250 000 F)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH2-d

**Entretenir le bon état de conservation
des landes par l'agropastoralisme**

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Argument

Les objectifs d'un pâturage est la réouverture des landes humides (voire sèches, lorsqu'elles se situent à l'intérieur des terres), qui ont actuellement tendance à vieillir, gagnant en hauteur et recouvrement du sol. Cette réouverture se ferait progressivement, par zone, de telle façon qu'elle créerait d'ici à 5-7 ans une mosaïque de stades évolutifs intéressant au niveau écologique. Par son impact continu et léger (troupeau ovin et/ou caprin), le pâturage est moins « traumatisant » et uniforme qu'une fauche. Il permettrait de maintenir des conditions favorables à diverses espèces végétales et animales :

- ⇒ avifaune (par l'amélioration de leur zone d'alimentation) et plus particulièrement **Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe** (niche sur sol nu à proximité d'un arbre, situation favorisée sur les pâtures) qui sont des espèces inscrites à la Directive Oiseaux
- ⇒ faune et flore d'intérêt patrimonial : nombreuses monocotylédones (orchidées) et dicotylédones florifères, Gentiane pneumonanthe, Azurée des Mouillères, Grassette du Portugal et éventuellement Rossolis à feuilles rondes, entomofaune de manière générale, batraciens éventuellement (par la réouverture de trous d'eau).

Le pâturage permet également un travail en continu sur les ptéridaines et les friches à ronces (espèces envahissantes).

Techniques mises en œuvres

Afin d'appréhender les résultats du pâturage sur les landes par rapport aux objectifs, les parcelles choisies au départ du projet contiennent des ptéridaines, des fourrés à ronces et à Ajoncs vieillissant et des landes humides (voire sèches).

Fauche préalable des parcelles

Expérience 1 sur les Landes de Fréhel :

- parcelle pâturée n°1 : environ 6 hectares avec 3 enclos séparés de 2 ha
- parcelle témoin : environ 5 hectares (4 ha. 68 a.)
- parcelle de comparaison fauchée : environ 4 hectares (4 ha. 45 a.)
- charge conseillée : entre 0,5 et 0,8 UGB/ha.

Orientation actuelle : location de moutons shetlands primitifs (mouflons), pâturage rotatif et extensif.
Mise en place au mieux en septembre 2002.

Expérience 2 sur les landes de l'Anse des Sévignés :

Parcelle test à déterminer avec l'exploitant caprin. Un pâturage de la fin du printemps (mi-juin) à la fin d'été est conseillée. L'ensemble du troupeau est mis en pâture en même temps. Le suivi des impacts décide de la durée du pâturage. Les chèvres sont ramenées en fin de soirée à la bergerie pour la traite. Prévoir une convention renouvelable selon les résultats de ce pâturage.

Calendrier

Priorité 1

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Maitres d'ouvrage

Syndicat des Caps / Commune de Fréhel

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps / M. Deleplace

Partenaires

Commune de Fréhel

Conseil Général des Côtes d'Armor

Université de Rennes I

Eleveur ou propriétaire ovin

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Projet ovin

Equipement en clôture 3 056 €(20 045 F)

Location d'un mini transporteur (y compris assurance et trajet) : 732 €(4 800 F)

Temps de travail pour la pose (base salaire CDD de technicien, 32 h à 9,46 €) : 304,41 €

Location annuelle du troupeau : 12 moutons dont 3 bêliers. Location à 15,24 €/ tête / an
soit 182,94 €(1 200 F) /an et 914,69 €(6 000 F) sur 5 ans. Suivi du troupeau : charge salariale

Projet caprin

Equipement en clôture 656 €(4 302 F) HT , location d'un mini-transporteur à la journée : 182,94 €

Temps de travail (base salaire CDD de technicien, 3 h à 9,46 €) : 28,37 €

Indemnité de l'éleveur éventuellement

TOTAL PATURAGE OVIN ET CAPRIN

sur 5 ans : mini 72 000 €(472 300 F) maxi 75 000 €(492 000 F)



Moutons shetlands « primitifs »

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH2-e

Régénérer les landes humides non pâturées

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Certaines landes humides ne sont pas stables et évoluent vers des formations boisées. L'ouverture et le rajeunissement des landes humides permet à une diversité végétale importante de s'exprimer. Il serait donc également intéressant d'intervenir sur les landes humides en attente d'être pâturées (selon les résultats de l'expérience, au bout de deux années minimum) et pour les parcelles qui ne sont pas prévues dans le projet.

Ces interventions ne seront pas systématiques, de telle manière que tous les stades de landes puissent être présents sur le Cap Fréhel et le Cap d'Erquy. Le maintien de parcelles de landes humides laissées en l'état, au voisinage des landes régénérées ponctuellement et de parcelles pâturées offriront les bases d'évaluation de ces interventions.

Techniques mises en œuvre⁷

Restructuration de la végétation basse, appauvrissement des sols par des fauches avec exportation, espacées de plusieurs années.

Superficie totale des landes mésophiles et humides à régénérer par la fauche (et de manière expérimentale, par l'incendie contrôlée) : environs 47 hectares (sur 141 hectares)

Calendrier

Priorité 2

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps
Conseil Général 22

Opérateurs techniques

Entreprise définie par appel d'offre
Pompiers de Matignon / Pompiers d'Erquy

Partenaires

Université de Rennes I
DIREN
Communes de Fréhel et d'Erquy
Centre scientifique et technique spécialisé dans l'écobuage (région PACA)

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%
Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

⁷ DE BAULIEU F., ? – Les landes de Bretagne, une richesse à protéger, à valoriser, à gérer – IRPA, 45 p.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Estimation des coûts

Interventions à mini 1 143 €(env. 7 500 F) / ha maxi 1 372 €(9 000 F) / ha*

Surfaces : 30 ha sur le site de Fréhel, 15 ha sur le site du Cap d'Erquy.

TOTAL DES OPERATIONS DE FAUCHE (landes mésophiles et humides)

SITE DE FREHEL sur 5 ans : mini 34 300 €(225 000 F) maxi 41 160 €(270 000 F)

SITE DU CAP D'ERQUY sur 5 ans : 22 867 €(150 000 F)

pas de données sur les coûts d'une gestion par écoubage.

* coût pour l'intervention d'une entreprise spécialisée (fauche ou gyrobroyage avec exportation).
Coût machine + consommables + main d'œuvre.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH2-f

Améliorer la pollinisation des landes

Commission Thématique « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Comme pour les landes sèches, la mise en place de ruches sur les landes peut générer des effets favorables sur la dynamique des landes (Bruyères et Ajoncs)

Les ruches de M. LEGLANAER et de M. MERCIER se situent à proximité des Landes de Fréhel, dans un secteur de zones humides (et sèches). M. JOUNY est par ailleurs présents sur l'Anse des Sévignés et serait intéressé pour disposer des ruches sur le site classé.

Cette initiative est à encourager.

Techniques mises en œuvre

cf. fiche action GH1-g

Calendrier

Priorité 2

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps / Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateur(s) technique(s)

Apiculteur(s)

Partenaires

DIREN Bretagne

Communes de Fréhel et d'Erquy

Financements

Estimation des coûts

A priori, aucun coût pour le maître d'ouvrage (pas d'indemnité).

Pas de recette : mise à disposition gratuite des parcelles.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH3 Stratégie : Restaurer l'originalité⁸ des habitats dunaires

PROBLEMATIQUE

Sur le site n°11 « Cap Fréhel - Cap d'Erquy », les massifs dunaires sont présents en nombre relativement important, occupant régulièrement l'espace entre les pointes rocheuses :

- ⇒ *la dune de la Fosse et la dune des Grèves d'En Bas*, très fréquentée notamment pour les sports de glisse (le surf, par exemple)
- ⇒ *l'ensemble dunaire de l'Anse du Croc*, où la dune grise est occupée par un vaste camping, ouvert dès les premiers jours de printemps
- ⇒ *la flèche dunaire de Sable d'Or les Pins*, incontournable par son étendue et son rôle dans l'écosystème estuaire de l'Islet
- ⇒ *la dune St-Michel*, récemment libérée d'un camping, aujourd'hui pour moitié transformée en aire de stationnement « naturelle »
- ⇒ *les dunes du Guen, du Portuais et du Lourtuais au Cap d'Erquy*

Ponctuellement, des cordons de galets se substituent aux plages de sable.

Globalement, les dunes entre le Cap Fréhel et l'estuaire de l'Islet sont en très mauvais état de conservation. Cela est du à la fois à une fréquentation piétonne importante, à l'enrichissement de la dune en matière organique et à son enrichissement, voire son boisement. L'habitat de dune grise est prioritaire à la Directive Habitats (2130 : dunes fixées à végétation herbacée), il est donc essentiel d'intervenir sur les massifs dunaires dans le cadre de Natura 2000.

Sur le Cap d'Erquy, leur état de conservation est meilleur dans l'ensemble. Néanmoins, il faut rappeler qu'une vigilance accrue doit être portée sur la dune St-Michel (stationnement, camping sauvage...).

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 2, secteur 3, secteur 5

Commune d'Erquy : secteur 9, (secteur 11)

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

2110 : dunes embryonnaires

2120 : dune mobile (dune blanche)

2130 : dune fixée à végétation herbacée

Flore variée, notamment de nombreuses plantes annuelles et monocotylédones (orchidées).

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Les massifs dunaires se situent en :

- ⇒ espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS
- ⇒ sur Erquy, en Espace Naturel Sensible Départemental

⁸ « originalité » est pris ici au sens de « spécificité » où sont pris en compte les faciès et espèces *typiques* ou *caractéristiques* de l'habitat visé.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Présence de ganivelles :

- ⇒ dune du Vieux Bourg, partie Ouest du Camping du Pont de l'Etang
- ⇒ dune des Grèves d'En Bas (maillage très lâche et perméable)
- ⇒ flèche dunaire des Sables d'Or, tout le long côté mer (face aux maisons) et sur la pointe sauf côté Sud (aire de pique-nique)

Plan d'abattage des pins au profit des habitats de landes sur le site du Conseil Général (Cap d'Erquy).

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

Conseil Général des Côtes d'Armor

Communes de Fréhel et d'Erquy

Préfecture des Côtes d'Armor

ONF



Dune du Vieux Bourg : habitat prioritaire « dune à végétation herbacée » en gestion par l'ONF dans sa partie Est (gestion forestière classique, interdiction de camping) et en camping municipal pour le reste de son étendue.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH3-a

Réduire la strate arborée au profit de la végétation herbacée des dunes grises

Commission Thématique « Camping »

Propositions

acceptées	
en cours d'étude	X
non discutées	

par le groupe de travail

Arguments

Problématique des résineux

Sur le site n°11, l'ONF gère un total de 141 ha dont le massif dunaire du Vieux Bourg, sur Pléhérel. Ces plantations n'ont pas de rentabilité économique. Il s'agit essentiellement de répondre à un schéma de gestion forestière classique et à une demande de la commune. Comme sur les landes, les pins ont intégré l'image traditionnelle du paysage de la région des Caps, bien qu'ils en soient des éléments « artificiels ». L'objectif de cette fiche-action est déterminé par le statut même de l'habitat dunaire qui est concerné : « *dune grise à végétation herbacée* ». L'élimination mesurée des pins et des cyprès concourt à la restauration de l'habitat tel qu'il est défini dans les cahiers européens.

Par ailleurs, sur le Cap d'Erquy, les secteurs dunaires comprennent en particulier les placages sableux sur le plateau, au-delà des falaises, formant des prairies à Brachypode et des bas-marais alcalins. Des mesures destinées à réduire les boisements de résineux ont déjà été entreprises sur les marais alcalins depuis 1989. Elles doivent être poursuivies sur ces mêmes milieux et étendues sur les prairies à Brachypodes.

Problématique des saules, des Prunelliers et des Sureaux

Les fourrés à Prunellier doivent être conservés en tant que végétation en état d'équilibre avec le milieu (fourrés climaciques). Les Sureaux se sont développés grâce à la rudéralisation de la dune grise. Ils présentent néanmoins une sous-strate herbacée riche qu'il est possible de conserver.

Les zones concernées sont les suivantes :

- ⇒ *dune de la Fosse et camping des Grèves d'En Bas (camping de Plévenon)*
- ⇒ *dune et camping du Vieux-Bourg (camping du Pont de l'Etang)*
- ⇒ *la Mare aux Saussoies*
- ⇒ *flèche dunaire des Sables d'Or*
- ⇒ *dunes, prairies à Brachypode et bas marais alcalins du Guen, du Lourtuais et du Portuais*

Techniques mises en œuvre

Dunes, prairies à Brachypode et bas marais alcalins du Guen, du Lourtuais et du Portuais

Un plan d'abattage progressif des pins est mené par le Conseil Général. L'opérateur technique est l'ONF.

Dune du Vieux Bourg

En accord avec l'ONF, les pins en fin de vie ne sont plus renouvelés que sur la « ceinture » longeant la RD 34a. Sur la zone centrale gérée à terme en « *dune grise* », les pins et cyprès âgés sont abattus progressivement (avec exportation de l'ensemble des produits de bûcheronnage). Les îlots sont gérés avec une préférence pour le chêne et le pin au détriment des cyprès, en ne conservant qu'un à deux individus maximum (arbres laissés à vieillir). Un zonage sur plan des principes de cette gestion est en cours.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

La Mare aux Saussoies

Les saules ont un caractère envahissant, accompagné d'espèces à caractère nitrophile marqué. Une action de réduction des apports en amont est nécessaire (parcelles cultivées en maïs et blé). Le volume des saulaies peut être réduit en même temps que la fauche de la végétation nitrophile. L'exportation des produits est nécessaire. Il faudra veiller à ce que ces opérations ne soient pas préjudiciables aux Prêles.

Dune du camping des Grèves d'En Bas

Un abattage des cyprès à l'entrée du camping est possible (remplacement par des feuillus éventuellement). Quelques îlots peuvent également être supprimés. Les haies de cloisonnement des emplacements sont à ôter (*dérogation préfectorale*).

Flèche dunaire des Sables d'Or

La partie au Sud, en limite des habitations est restée boisée. L'objectif devrait être de réduire l'enrichissement et l'acidification des sols (litière d'aiguilles de pin) ainsi que l'ombrage (défavorable à la végétation dunaire). L'abattage progressif de ces pins permettrait de surcroît la diminution de la pression du piétement à cet endroit (0.3 ha).

Prévoir la valorisation ou le traitement des troncs et des rémanents de bois (branchages).

Si l'entreprise ne prend pas à sa charge les rémanents, les branchages devront être broyés avant dépôt à la déchetterie (prévoir le coût du dépôt).

Calendrier

Priorité 1 à 2

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps / Commune de Fréhel / Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques

ONF

Syndicat des Caps

Entreprise de travaux forestiers et d'espaces verts

Partenaires

ONF, Université de Rennes I, DICSEN, service espaces naturels et randonnée

CRPF, propriétaires privés de parcelle en milieu dunaire

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

camping des Grèves d'En Bas : 30 883 F TTC soit 4 708 €

Mare aux Saussoies : mini 6 860 €(45 000 F) maxi 9 610 €(63 000 F)

dune des Sables d'Or : 28 954 F TTC soit 4 414 €

TOTAL « GESTION DES FORMATIONS BOISEES SUR LES MASSIFS DUNAIRES »

SITE DU CAP D'ERQUY sur 5 ans : mini 19 513 €(128 000 F) maxi 38 570 €(253 000 F)

DUNE DU VIEUX BOURG sur 5 ans : mini 6 860 €(45 000 F) maxi 12 730 €(83 500 F)

AUTRES SITES sur 5 ans : mini 16 000 €(105 0000 F) maxi 18 750 €(123 000 F)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH3-b

Limiter l'enrichissement des zones dunaires

Commission Thématique « Camping »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Globalement, tous les massifs dunaires du site présentent des dégradations de leur couvert végétal. Les dunes grises et certaines dunes de transition sont touchées par l'extension des formations à Fougère aigle et à Ronces. Par leur développement, l'ombre produite sur le sol et l'enrichissement en matière organique, ces deux espèces font diminuer très sensiblement la richesse de la végétation herbacée de la dune grise.

Les zones concernées sont les suivantes :

- ⇒ *dune du Vieux-Bourg,*
- ⇒ *flèche dunaire des Sables d'Or.*
- ⇒ *dunes de la Fosse*, de chaque côté de la route,
- ⇒ *petite zone humide dunaire* entre la Fosse et le camping du Pont de l'Etang.
- ⇒ *dunes du Cap d'Erquy*, bien que relativement stables. Elles présentent une richesse végétale très intéressante mais les Fougères aigles ont tendance à se développer dans les communautés à Ajoncs et Rosier pimprenelle, de même que les Ronces.
- ⇒ *Bas-marais alcalins et prairies à Brachypode du Cap d'Erquy*

Techniques mises en œuvre

- ⇒ principe d'intervention pour l'ensemble des massifs dunaires : fauche manuelle ou semi-mécanique des frondes 2 fois par an (fin juin et fin juillet) et des ronciers avec exportation des produits de coupe. Intervention à répéter tous les an sur plusieurs années.
- ⇒ expérience : traitement chimique des ptéridiaires (Azulam ou Azulox)

Cette technique doit être auparavant testée sur une zone moins sensible que la dune (impact psychologique et en terme d'image).

Elle devra obligatoirement être accompagné d'une forte stratégie d'information.

Les ptéridiaires de la *dune du Vieux Bourg* peuvent être traitées chimiquement. Les ronciers sont fauchés. Certaines zones peuvent être réouvertes à la fréquentation piétonne, de manière limitée (piétinement des crosses)

Le suivi de la dynamique des habitats des *dunes du Cap d'Erquy* détermine la nécessité d'une intervention sur la Fougère aigle et sur la Ronce à l'intérieur des groupements à Ajonc et Rosier pimprenelle (fauche et exportation des produits)

Prévoir le traitement des produits de fauche.

Selon l'opérateur (ONF, Syndicat des Caps, Brigades Vertes), il sera prévu une prise en charge des produits de fauche. Les volumes pourront être incinérés sur une placette aménagée (foyer sans contact avec le sol, cuve etc.)

Par ailleurs, le pâturage d'animaux légers, tels les moutons peut être utilisé en complément des fauches répétitives. La végétation graminéenne et herbacée des dunes grises supporte généralement bien le pâturage extensif ; le piétinement et l'abrutissement des animaux permet le maintien d'une végétation basse et ouverte.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Ce pâturage est envisageable sur :

- ⇒ la dune du Vieux Bourg, en période de fermeture du camping
- ⇒ les marais alcalins entre le Lourtualis et le Portuais (2 ha en tout à partir de 2002)
- ⇒ les prairies à Brachypode du Lourtualis, du Portuais et du Guen

Calendrier

Priorité 1 : dunes du Vieux Bourg, dune de la Fosse, bas-marais

Priorité 2 : prairies à Brachypode, flèche dunaire, vallons enrichis (propriété privée ou communale)

Maîtres d'ouvrage

Commune de Fréhel / Conseil Général des Côtes d'Armor / Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

ONF

Syndicat des Caps (localement) / Brigades Vertes

Entreprise spécialisée

Partenaires

Commune de Fréhel

Université de Rennes I

ONF

DICSEN service espaces naturels et randonnée

Financements

Syndicat des Caps :

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Conseil Général :

Europe / Etat via DIREN : 60%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 40%

Estimation des coûts

Au total, sur l'ensemble du site : 7,23 hectares de Fougères aigle et de ronces sur les zones dunaires.
Enveloppe financière basée sur 1 220 €(8 000 F) à 1525 €(10 000 F) / hectare, pour des interventions unitaires de l'ordre de 5 hectares x 2 / an (coût main d'œuvre et location outils si nécessaire)

TOTAL DES OPERATIONS DE DEFREICHAGE DES DUNES sur 5 ans : mini 60 980 €(400 000 F) maxi 76 225 €(500 000 F)
--

Pâturage des bas-marais alcalins sur 2002 - 2007 :

2000 ml de clôture 15 245 €(100 000 F) + location des moutons (100 F / tête et / an) sur 5 ans 244 € (1 600 F) + suivi du troupeau (1,5 mois) 1 037 €(6 800 F)

TOTAL « PATURAGE DES SECTEURS DUNAIRES » Sur 5 ans : mini 16 525 €(108 400 F) maxi 16 770 €(11 000 F)
--

Prévoir en 2007, si le pâturage est satisfaisant les coûts de son extension au prairies à Brachypode du Portuais et du Guen (env. 28 112 € ou 184 400 F).

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH3-c

Préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la surfréquentation

Commission Thématique « Fréquentation »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

L'ouverture et la fréquentation régulière d'un cheminement sur la dune grise, et *a fortiori*, sur la dune mobile, peut entraîner de graves dégradations. Le piétinement peut mettre le sable à nu et combiné à l'érosion éolienne, entraîner la formation de sifflets dunaires et de caoudeyres, accélérer les pertes de sable et le recul de la dune.

Un aménagement limitant le nombre des cheminements et des « débordements » peut suffire à un objectif de restauration des habitats (restauration passive).

Cette cicatrisation peut être très rapide sur la dune vive et selon le site, mais elle est beaucoup plus lente sur dune grise.

- ⇒ *dune de la Fosse*
- ⇒ *dune des Grèves d'En Bas*
- ⇒ *dune du Vieux Bourg (Anse du Croc)*
- ⇒ *dune des Sables d'Or*

Techniques mises en œuvre

Principe général :

1. *sélectionner les sentiers à conserver / à fermer*

privilégier les chemins existants s'ils sont logiques et compatibles avec le relief et les objectifs de protection d'habitat. Veiller à la continuité de sentier des douaniers. Eviter les accès aux plages perpendiculaires au trait de côte.

2. *aménager et délimiter les cheminements*

pose d'un maillage de ganivelles en délimitation de sentiers et en reprofilage (entre les sentiers)

3. *informer et sensibiliser au respect des habitats et des aménagements*

pose d'un panonceau d'explication type « essais de reconstitution naturelle de la dune, merci de respecter les aménagements » ou autre formulation

4. *suivi de la revégétalisation*

Veiller à l'entretien régulier du maillage : suivi annuel des aménagements (également à la dune du Guen).

Cas particuliers :

⇒ *dune du Vieux Bourg* : le maillage de ganivelles existe déjà (ONF) et a fait preuve d'efficacité. La pose de clôtures (double ou triple fil) à 1m20 de hauteur environ peut être envisagée. L'impact paysager est moindre. Les observations sur les comportements des vacanciers évaluera l'efficacité de cet aménagement (poursuite du respect des dunes).

La commune s'engage à limiter les compétitions sportives (VTT, cross...) aux voies stabilisées du camping (accès goudronnées et empierrés) et dans la ceinture boisée, en interdisant l'accès aux zones les plus sensibles du camping (crêtes et pentes de la dune fixée).

La protection des crêtes dunaires dégradées (dune de transition) par des ganivelles est nécessaire. Une plantation d'oyats peut présenter un caractère pédagogique et accélérer la cicatrisation.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Calendrier

Priorité 1 : dune de la Fosse et des Grèves d'En Bas, dune du Vieux-Bourg, dune des Sables d'Or
(Priorité 2 : dune du Lanruen)

Maîtres d'ouvrage

Dune du Vieux-Bourg : commune de Fréhel
Dune de la Fosse et des Grèves d'En Bas : Syndicat des Caps
(Dune du Lanruen : commune d'Erquy)

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps : équipe de techniciens
Commune de Fréhel : ONF
(Commune d'Erquy : services techniques)

Partenaires

Commune de Fréhel
Conseil Général des Côtes d'Armor
Syndicat des propriétaires de Sables d'Or les Pins

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%
Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Matériel + main d'œuvre + logistique (prix H.T.)

TOTAL « AMENAGEMENT DES SENTIERS SUR LES DUNES »
sur 5 ans : mini 205 816 €(1 350 000 F) maxi 297 276 €(1 950 000 F)
dont environ 7 623 €(50 000 F) sur les propriétés du Conseil Général



Dune de la Fosse : formation de siffles-vent et de caoudeyres (cuvettes) sous l'action conjuguée d'une fréquentation anarchique et de l'érosion éolienne.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH3-d

Limiter les facteurs de
rudéralisation des dunes

Commission Thématique « Camping »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Localement, les zones dunaires enrichies par divers apports (terre exogène, gravats, déchets, engrais, semences...) présentent un cortège floristique qui ne correspond plus au faciès type de la « dune grise à végétation herbacée » : Brome stérile (*Bromus sterilis*), plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Liendent faux pissenlit (*Thrincia hirta*) et Oseille des prés (*Rumex acetosa*). etc. Les formations à Fougère aigle et à Ronce (*Rubus fructicosus*) sont également des signes de rudéralisation, mais elles sont traitées à part. Les zones concernées sont les suivantes :

- ⇒ *dune du Vieux-Bourg*,
- ⇒ *dune de la Fosse (talus, bords de route)*
- ⇒ *flèche dunaire des Sables d'Or*

Techniques mises en œuvre

Dune du Vieux Bourg :

action 1 : traitement radical des terrasses

- ⇒ décapage des terrasses de la terre exogène. arrêt des semences de ray-grass, sensibilisation des campeurs au respect de la végétation naturelle des dunes (semences ornementales)

ou action 2 : traitements répétés

- ⇒ traitement chimique (désherbant sélectif) et fauches répétées avec exportation des produits (végétation graminéenne favorisée)

De manière générale :

- ⇒ arrêt des dépôts de sable (issus de l'entretien des campings) et de terre sur l'ensemble des dunes grises (y compris celle de St-Michel, sur Erquy)
- ⇒ surveiller le bon fonctionnement des sanitaires des campings

Dune de la Fosse et flèche dunaire des Sables d'Or :

Pas d'intervention, si ce n'est au niveau des groupements à Ronce et/ou Fougère aigle.

Calendrier

Priorité 1 : dunes du Vieux Bourg

Priorité 2 : dune des Sables d'Or

Priorité 2 : dune St-Michel

Maîtres d'ouvrage

Commune d'Erquy / Conseil Général des Côtes d'Armor

Commune de Fréhel

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Opérateurs techniques

Commune de Fréhel ou entreprise spécialisée
Commune d'Erquy

Partenaires

Université de Rennes I
Conseil Général, DICSEN

Financements

Europe / Etat via DIREN : 40%
Autres financements (fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 60%

Estimation des coûts

Scénario 2 : traitement sélectif, fauche et exportation (en régie)

TOTAL FAUCHE + TRAITEMENT sur 5 ans : mini 1 906 €(12 500 F) maxi 3 050 €(20 000 F)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH4 Stratégie : Maintenir les habitats d'estuaire

PROBLEMATIQUE

Alimenté par l'Islet qui descend du plateau schisteux, inclus dans une échancrure de grès rose, le magnifique estuaire de l'Islet est séparé de la plage par la flèche dunaire des Sables d'Or. Cet éperon de sable rejette normalement le chenal au pied de la falaise des Hôpitaux.

La volonté de modifier le caractère naturel de l'estuaire n'est pas récente. Les zones humides ont toujours plus ou moins revêtu l'image d'espace improductif et malsain (marécage, moustiques...). Il est facile de retrouver les traces de cette vision des « marécages », car elles sont encore bien visibles et fonctionnent encore, pour certaines. Des polders ont ainsi été gagnés à l'ouest et à l'est de l'estuaire dès les 16^{ème} et 20^{ème} siècles (construction de digues et drainage). A Plurien, la municipalité de 1987 a procédé à une étude de faisabilité d'un vaste projet d'aménagement d'un plan d'eau à vocation touristique sur le polder Est. Ce projet a été abandonné depuis. Des projets de remblais effectués par des particuliers, considérés comme de véritables menaces, pourraient encore être d'actualité sur Plurien et sur Erquy.

Il n'est pas concevable, dans le cadre de Natura 2000, que de tels projets puissent encore se réaliser. La richesse floristique de l'estuaire de l'Islet est avérée depuis 1907 (études botaniques de SIR OLIVIER). En 1975, GEHU y décrivait 23 associations végétales et mettait l'accent sur la grande valeur biologique de ce site. La biodiversité du site repose sur le maintien en l'état, voire la restauration, des habitats d'estuaire, en qualité et en surface.

SECTEURS CONCERNES

Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy : secteur 6
Commune d'Erquy : secteur 7

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

1336 : végétation annuelle des laisses de mer
1311 : végétation à Salicornes
1320 : Prés salés à Spartine
1332 : prés salés Halimiono-puccinellietum, groupement à Triglochin
1333 : prés salés et variantes
1335 : prés salés Beto-Agropyretum pungentis
1420 : prairies salées sous frutescentes
1422 : Puccinellio-Arthrocnemum perennis
1421 : Bostricio-Halimionetum et variante

NOMBREUSES ESPÈCES D'OISEAUX, SÉDENTAIRES OU MIGRATEURS, EN PARTICULIER LES LIMICOLES :

Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), **Grand Cormoran** (*Phalacrocorax carbo*), Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), Bécasseau variable (*Calidris alpina*), Bernache cravant (*Branta bernicla*), Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Barge à queue noire (*Limosa limosa*), Barge à queue rousse (*Limosa lapponica*), Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), Chevalier gambette (*Tringa totanus*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), etc.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

(en gras, espèces inscrites à la Directive Oiseaux)

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Inventaire ZNIEFF

Statuts fonciers : DPM, communal

Classement au POS d'Erquy (en révision) : ND ou NDL, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », Espace Boisé Classé (rive Ouest)

Classement au POS de Plurien (en révision) : ND ou NDL, espace remarquable au titre de la loi « Littoral »

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

Conseil Général des Côtes d'Armor

Communes de Plurien, de Fréhel et Erquy

DIREN

Direction Régionale des Affaires Maritimes

Direction Départementale de l'Équipement

Laboratoire du MNHN de Dinard



Méandre de l'Islet, en début de zone estuarienne

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH4-a

Améliorer les habitats d'estuaire
sur l'Islet

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les endiguements n'ont pas altéré les caractéristiques physiques et biologiques du site dans son ensemble et sa cohérence. Des remblais ont également été effectués sur l'estuaire ; ceux-ci ont eu un impact beaucoup plus significatif. Actuellement, il faut s'interroger sur l'intérêt de ces polders et remblais, d'autant plus que le polder Est menace ruine.

Les habitats référencés à la Directive de 1992 forment une mosaïque très riche et très diversifiée sur l'estuaire. Etant donné l'intérêt de la commune de Plurien pour une expérience de restauration sur une zone poldérisée (endiguement Est), il serait intéressant de faire avancer ce projet.

Les différents groupements, hors des polders, sont bien conservés. Ils constituent un foyer de recolonisation naturelle du polder, si la liaison avec celui-ci est rétablie l'Islet. Il y a peu de fréquentation sur l'estuaire (un piétinement raisonnable est même un facteur de diversification), peu d'érosion, peu d'embroussaillement. L'eutrophisation reste un facteur potentiel de dégradation, qui sera traité dans la *fiche action GH4-c*. La remise en eau, même partielle, de ce polder aurait un intérêt :

- ⇒ écologique : elle créerait une zone naturelle de transition où se mêlerait les influences de l'eau douce et salée (écotone).
- ⇒ faunistique : une telle zone accueille en théorie une microfaune très diversifiée et sert d'espace d'alimentation, de repos et de nurserie pour nombre d'oiseaux, de poissons, de batraciens (eau douce) etc.
- ⇒ esthétique : elle permet la retraitement d'un mur de béton tout en élargissant le panorama sur l'estuaire
- ⇒ pédagogique : au titre des suivis botaniques de la revégétalisation et pour la population locale. Cela implique en outre une cohérence des élus dans les choix postérieurs qu'ils auront à faire pour tout projet touchant à l'estuaire (pas de nouveau remblaiement ni d'endiguement).

Mais cette réestuarisation doit être précédée d'une étude fine, notamment de détermination des habitats du polder (prairie humide), de la faune qu'il abrite et du paysage qu'il génère. Seules les conclusions de cette étude avant travaux détermineront le scénario le plus adapté pour conserver le maximum de biodiversité sur cette zone.

Techniques mises en œuvre

Polder Est (commune de Plurien) : environ 5,6 hectares

1. nécessité d'une étude d'impact incluant des préconisations d'intervention et de techniques à mettre en oeuvre
2. appel d'offre auprès d'une entreprise de Travaux Publics

Dans le cas d'une suppression totale de la digue, compter 5 à 6 années pour la recolonisation totale de l'estuaire. L'absence de remodelage du relief sur la zone poldérisée favoriserait le Chiendent littoral (*Agropyron pungens*) bien plus commun et abondant que les formations halophiles visées.

Remblais Ouest (commune d'Erquy) : environ 2 ha

Décapage. Une étude avant travaux est également nécessaire.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

L'exportation et le traitement des gravats doivent être prévus dans le contrat à la charge de l'entreprise. Au minimum, une partie est recyclée dans la mise en sécurité des habitations riveraines.

Calendrier

Priorité 1

Maitre(s) d'ouvrage

Commune de Plurien
(Commune d'Erquy)

Opérateurs techniques

Etude technique : cabinet défini par appel d'offre
Travaux : services techniques municipaux / Syndicat des Caps ou entreprise de travaux publics définie par appel d'offre

Partenaires

F. ROZE
DIREN
Laboratoire de géomorphologie de Dinard, antenne du MNHN
Communes de Plurien et d'Erquy

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%
Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Polder Est (Plurien)

Etude d'impact : 11 434 €(75 000 F) TTC
Travaux : mini 21 648 €(142 000 F) maxi 147 876 €(970 000 F) TTC

TOTAL INTERVENTION SUR LE POLDER DE PLURIEN mini 33 081 €(217 000 F) maxi 159 309 €(1 045 000 F)



L'estuaire de l'Islet, vu du Rocher du Marais. A gauche, le polder de Plurien.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH4-b

**Evaluer tout nouvel aménagement
sur les habitats d'estuaire**

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les signes de l'intervention humaine sur l'habitat d'estuaire de l'Islet sont nombreuses. De nouveaux aménagements peuvent encore être projetés dans les années à venir, essentiellement liés au tourisme et susceptibles de modifier gravement l'état du site.

Une information et une sensibilisation appliquée doit permettre aux élus locaux et aux responsables des services techniques d'adopter sur le long terme, par delà les municipalités successives, une attitude cohérente de protection de l'estuaire.

Il s'agit également d'élargir cette information aux administrations intervenant sur l'Islet, compétentes en autorisations ou approbations de travaux.

En plus des dispositions de la loi littoral étendues aux estuaires, l'implication et le positionnement ferme des élus locaux sont d'autant plus nécessaires que :

- ⇒ *l'article 6-3 de la Directive Habitats stipule que tout projet susceptible d'avoir un impact négatif sur les habitats naturels du site doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur ces milieux. Si un impact est significatif et qu'il n'existe pas de solution alternative, le projet doit être d'intérêt général pour être autorisé, et faire l'objet de mesures compensatoires pour assurer la cohérence du réseau Natura 2000.*
- ⇒ *l'ordonnance du 14 avril 2001(transposition de la Directive Habitat en droit français) précise sur ce thème le régime des aménagements (articles L 414-4 et 414-5 du Code de l'Environnement, livre IV, chapitre IV, section 1)*

Les élus doivent donc être les relais de proximité indispensables pour les particuliers, pour les services techniques communautaires et municipaux.

Techniques mises en œuvre

Adhésion des élus locaux à l'idée de ne plus aménager l'estuaire sauf cas de risque majeur pour les populations.

Positionnement de principe à mettre en application, sur le long terme, pour tout projet éventuel. Critique soignée surtout sur les projets relevant de la loi du 10 juillet 1976 et aux décrets du 12 octobre 1977 et du 25 février 1993 (relatifs à la protection de la nature et aux études d'impact). Veiller à la cohérence entre le positionnement des collectivités locales et des services de l'Etat.

Echange spontané d'informations et d'observations entre les communes et le Syndicat des Caps en cas d'intervention sur l'Islet, l'estuaire, la plage...

Exemples de projets locaux potentiels, à évaluer au regard des objectifs de conservation de l'habitat d'estuaire :

- ⇒ *déviation du cours de l'Islet* : s'il existe une possibilité de déplacer les corps-morts par rapport à l'Islet, cette solution doit être privilégiée. Vérifier l'impact réel de l'Islet sur la zone des amarres.
- ⇒ *canalisation de l'Islet* : impacts négatifs incontournables, perte d'un patrimoine exceptionnel (espace soumis aux marées)
- ⇒ *projet de réaménagement de l'aire de stationnement en entrée des Sables d'Or* : possible dans la stricte condition d'aucun agrandissement de surface (avancée des remblais sur l'estuaire),

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

- de conservation d'une bande de remblais enherbée entre le parking et le marais, d'un projet d'intégration paysagère très soigné (limitation de la hauteur de végétation et contrôle des espèces plantées ou semées, limitation du nombre de places, contrôle des matériaux utilisés)
- ⇒ *projet d'illumination de l'estuaire* (marais) : perturbation des cycles biologiques des insectes, des oiseaux, des Chiroptères, nécessite de travaux lourds d'électrification du marais et/ou de ses abords (tranchées)...
 - ⇒ *aménagement de la route submersible* : renforcement et rehaussement des digues de soutènement, aménagement de la voie (éclairage, sécurité...), busage total de l'Islet
 - ⇒ *fermeture de l'estuaire* : construction d'une digue reliant la flèche dunaire des Sables d'Or au versant des Hôpitaux, création d'une lagune artificielle

D'un point de vue plus général, il convient également d'évaluer, dans le cadre de l'article L414-4-I du Code de l'Environnement :

- ⇒ tout projet susceptible de modifier la nature du substrat (concessions d'extraction, dragage, remblaiement, désenvasement, rejet...)
- ⇒ tout projet d'aménagement importants sur le cours d'eau et l'estuaire (ports, remblais, digues...)
- ⇒ tout projet susceptible de modifier la qualité de l'eau (stations d'épurations, installations classées, aquaculture..) à l'échelle des bassins versants et en débouché estuaire en veillant à l'articulation des Directives Nitrates et Habitats sur les bassins versants auxquels est lié le site n°11 (Islet-Flora et Frémur).

Calendrier

Priorité 2

Maître d'ouvrage

Communes

Opérateurs techniques

Administrations compétentes : DDE, Affaires Maritimes, DRIRE, etc. (instruction des dossiers et délivrance d'autorisations, étude des déclarations de travaux)

Maître d'ouvrage ou pétitionnaire du projet

Bureaux d'études

Partenaires

DIREN Bretagne

Université de Rennes I

Université de Paris I

Laboratoire de Géomorphologie de Dinard

Syndicat des Caps

Financements

Estimation des coûts

Aucun financement ni coût direct

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH4-c

Etre partenaire des opérations locales favorables à la restauration de la qualité de l'eau sur l'Islet

Commission Thématique « Faune Flore Habitats » et « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

L'estuaire de l'Islet est inscrit dans sa totalité dans le périmètre Natura 2000 du site n°11. Il se situe en aval d'un bassin versant au caractère agricole très marqué et est alimenté par un affluent (le Léhen) qui reçoit l'exutoire de la station d'épuration de Plurien. Les analyses de la qualité de l'eau⁹, effectuées dans le cadre d'une opération de bassin versant, illustrent régulièrement la menace potentielle d'une eutrophisation du milieu.

L'enrichissement en matières organiques, phosphorées et azotées présente un réel danger en ce qui concerne la préservation des habitats d'estuaires, sensibles à la qualité de l'eau. L'eutrophisation est marquée par un développement « en voile » de la Soude, de la Stère et de la Salicorne obscure. Cette végétation nitrophile étouffe progressivement les autres espèces notamment *Limonium normanicole* (bon indicateur en ce qui concerne cette évolution régressive en terme de diversité).

Néanmoins, l'opérateur local de Natura 2000 n'a pas vocation à être le maître d'ouvrage des mesures prises à l'échelle du bassin versant. Il ne peut agir sur une exploitation agricole que si celle-ci utilise un habitat d'intérêt européen comme support d'activité, ce qui n'est pas le cas ici. De plus, la Communauté de Communes de la Côte de Penthievre est déjà bien avancée sur l'opération de bassin versant et a débuté les négociations avec les agriculteurs. Son expérience et son implication sont bénéfiques pour l'estuaire de l'Islet. En outre, la contractualisation de mesures favorables à la reconquête de la qualité de l'eau sur les parcelles agricoles des Hôpitaux et de Plurien seraient tout autant un atout pour la sauvegarde des habitats d'estuaire de l'Islet.

De même, le Syndicat des Caps ne peut pas intervenir sur la station d'épuration de Plurien. La municipalité actuelle fait déjà son possible pour suivre toutes les étapes administratives et d'études nécessaires à sa modernisation.

Il s'agit donc dans cette fiche action d'être le partenaire privilégié, sur la partie « littorale », des opérations à l'échelle du bassin versant.

Techniques mises en œuvre

Etablir des relations de travail avec l'animatrice de bassin versant à la Communauté de Communes de la Côte de Penthievre.

Déterminer les exploitants agricoles situés sur les rives Est et Ouest de l'Islet, inclus dans le périmètre Natura 2000 : s'ils sont volontaires, des MAE hors CTE-collectif bassin versant peuvent leur être proposées (financements supplémentaires à négocier).

⁹ Communauté de Communes de la Côtes de Penthievre, SEMAEB, 2000, novembre – Bassins versants de l'Islet, de la Flora et des ruisseaux côtiers, document 1 – 50 p.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Calendrier

Priorité 2

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre

Opérateurs techniques

Exploitants agricoles

Partenaires

Chambre d'Agriculture

DDAF

Adasea

DIREN Bretagne

Syndicat des Caps

Financements

Estimation des coûts

Le CTE collectif bassin-versant de l'Islet – Flora est en cours. Les agriculteurs exploitants n'ont pas encore contractualisé. Le coût global reste à déterminer, de même que le coût des éventuelles MAE-hors CTE. A charge du CNASEA.



Méandre de l'Islet, au niveau des prairies salées sous-frutescentes.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH5 Stratégie : Réhabiliter l'habitat de haut de falaise

PROBLEMATIQUE

L'habitat de falaise avec végétation des côtes atlantiques (1230) est assez peu présent sur le site du Cap Fréhel –Cap d'Erquy, comparé aux grands ensembles de landes et de dunes. Néanmoins, son identification et les pressions qu'il subit justifient des opérations de préservation et de restauration qui localement, peuvent se révéler importantes.

La végétation typique de cet habitat est très stable du fait des conditions géographiques, pédologiques et climatiques des falaises. Elle ne connaît donc aucune évolution strictement naturelle possible à gérer.

Par définition très proche du trait de côte et des plus beaux panoramas, l'habitat de falaise est en revanche soumis à une intense fréquentation, piétonne principalement, mais également équestre, VTT et même au stationnement d'habitats légères de loisirs. Sur les pentes fortes, la végétation ne subit pas de perturbations anthropiques. Par contre, sur certains replats ou sentes, le piétinement est important. Il s'en suit des modifications phisiognomiques et floristiques défavorables : apparition d'espèces banals (*Plantain corne-de-cerf Plantago coronopus*) et disparition de plantes fragiles (Jacinthe des bois *Endymion non scriptus* ou Armérie maritime *Armeria maritima*).

L'habitat de falaise connaît également des perturbations dues à des modifications de substrat (ruines de la Seconde Guerre Mondiale) et à des apports de matériaux et d'éléments exogènes (gravats et eaux usées). Ces apports favorisent le développement d'espèces comme la Bette maritime (*Beta maritima*), la Grande ortie (*Urtica dioica*) et la Ronce (*Rubus fructicosus*).

Enfin, des apports de semences exogènes peuvent transformer le faciès de l'habitat de falaise, très localement.

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 2, secteur 3, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 10, secteur 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Falaise avec végétation des côtes atlantiques : 1230

Oseille des rochers (*Rumex rupestris*) : espèce prioritaire de la Directive Habitats

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

L'habitat de falaise se situe en :

- ⇒ site classé, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS
- ⇒ Espace Naturel Sensible Départemental (Erquy)

Actions existantes en matière de maîtrise de la fréquentation :

- ⇒ *Cap Fréhel* : pose de monofils sur le plateau sommital et en haut de falaise Est
- ⇒ *Cap d'Erquy* : monofils en haut de falaise sur l'ensemble de la pointe

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

DIREN

Conseil Général des Côtes d'Armor

Communes de Fréhel, Plurien et Erquy

Université de Rennes I

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche-action GH5-a

Restaurer l'habitat de falaise soumis au camping-caravaning

Commission Thématique « Camping »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	X
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

L'installation d'habitations légères de loisirs de type caravanes et tentes, (voire même de camping-cars) représente une menace pour la préservation des milieux naturels, en terme de fréquentation piétonne et automobile surtout, mais aussi d'apports d'éléments nutritifs (eaux de vaisselle, évacuation des sanitaires individuels...)

Sur le site des Caps, le camping-caravaning se pratique sur la zone rocheuse du camping du Pont de l'Etang. Aux dégradations pré-citées s'ajoute une pollution floristique de l'habitat, car cette zone a été ponctuellement semée de ray-grass.

Techniques mises en œuvre

Projet :

- ⇒ sondage auprès des campeurs, sensibilisation et information quant à la richesse de la zone visée, recueil des réactions (*cf. objectif 2*)
- ⇒ en fonction des résultats du sondage et s'il est globalement positif, réorganisation de cette zone du camping, en libérant 2 zones « tests » de l'emprise des installations de caravanes, tentes etc. Accès aux piétons uniquement.
- ⇒ sondage, information, sensibilisation sur l'intérêt de cette mesure. Recueil des réactions.
- ⇒ fermeture progressive de la pointe sur 5 années minimum, selon les réactions des campeurs.

Opérations de restauration :

- ⇒ fermeture de la zone (ganivelles ou lisses)
- ⇒ liaison avec l'accès en descente à la plage des Grèves d'En Bas
- ⇒ non intervention sur le couvert végétal : le ray-grass, écosystème de substitution devrait disparaître de lui-même.

Calendrier

Priorité 1

Maître d'ouvrage

Commune de Fréhel

Opérateurs techniques

Commune de Fréhel / Syndicat des Caps

Partenaires

DIREN Bretagne

Conseil Général des Côtes d'Armor

Université de Rennes I

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Matériel (sur base plots bas) + main d'œuvre (prix H.T)

TOTAL « PROTECTION DE LA POINTE DU VIEUX BOURG mini 2 287 €(15 000 F) maxi 2 820 €(18 500 F) H.T

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH5-b

**Aménager le réseau des sentiers
sur les hauts de falaise**

Commission Thématique « Fréquentation »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

L'argumentation est la même que pour les habitats de landes et de dunes. Les groupements de superposition ou de substitution sont caractérisés par *Plantago coronopus*, *Desmazeria marina*, *Aira praecox*, *Scilla autumnalis*, *Jasione montana*...

Les zones concernées sont les suivantes :

- *Cap Fréhel*
- *Pointe des Grèves d'En Bas et de la Fosse, Pointe de l'Anse du Croc*
- *Cap d'Erquy*

Techniques mises en œuvre

Principe général d'intervention :

- sélectionner les cheminements à conserver et à conforter
- prendre en compte les éléments structurants de la fréquentation (lunettes, tables d'orientation...)
- mettre en place le réseau de monofils voire de ganivelles (falaises de la Fosse)
- information et sensibilisation
- suivi de la revégétalisation spontanée

Cap Fréhel :

Aux points de vue à risques, souvent points de départ de sentes à flanc de falaise (pour rejoindre un replat) et notamment aux accès « du chemin des fous », accentuation des obstacles naturels à la fréquentation par des aménagements sommaires.

Pointe des Grèves d'En Bas et de la Fosse :

Surveillance régulière sur le groupement à *Helianthemum nummularium* du fait de sa rareté

Calendrier

Priorité 2

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps / Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps / Brigades Vertes

Partenaires

Europe / Etat

Financements et Estimation des coûts

Cf. fiche action GH1-a

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH5-c

**Supprimer les facteurs de rudéralisation
de l'habitat de falaise**

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	X
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les facteurs de rudéralisation de l'habitat de falaise sont de deux types : les rejets d'eaux usées et les matériaux exogènes artificialisant le substrat et dépôts de gravats

En ce qui concerne les rejets, il s'agit principalement :

⇒ des rejets liés au camping-caravaning sur la pointe rocheuse de la dune du Vieux Bourg (eaux de vaisselle, de lessive, déchets alimentaires etc.)

⇒ de l'exutoire du restaurant La Fauconnière, au Cap Fréhel (*eaux de vaisselle uniquement*).

Son propriétaire a déjà fait preuve d'une grande coopération dans le cadre du programme d'aménagement du Cap Fréhel (suppression du stationnement clientèle devant le restaurant, pose de monofils sur son terrain). Dans cette fiche-action, il s'agit de trouver une solution technique acceptable sans investissement pénalisant l'activité du restaurateur.

En ce qui concerne les matériaux exogènes, deux sites sont concernés :

⇒ *Cap Fréhel* : ruines et bases de divers bâtiments allemands datant de la Seconde Guerre Mondiale (plateau sommital), gravats issus de la destruction de l'ancien phare

⇒ *Pointe aux Chèvres* : gravats issus de la destruction d'un blockhaus

Techniques mises en œuvre

Rejets d'eaux usées :

Etudier d'un commun accord avec le restaurateur les solutions techniques d'assainissement des eaux usées en zone rocheuse et à moyen terme. Une fois les rejets terminés, décaper la litière et le sol enrichi. Mettre en place le suivi de la revégétalisation naturelle.

A noter qu'il s'agit, pour l'opérateur local et le restaurateur, de chercher à bénéficier d'une aide publique sur le montant des travaux d'assainissement, trop lourds pour être supportés individuellement.

Principe d'intervention général pour les matériaux exogènes (articulation avec l'éventuelle Opération Grand Site) :

- ⇒ purge des verrues paysagères
- ⇒ décapage des gravats et des matériaux exogènes (restauration de profils topographiques et de végétation)
- ⇒ suivi de la revégétalisation spontanée.

Calendrier

Priorité 2

Maître d'ouvrage

Assainissement : propriétaires

Décapage : autre dans le cadre d'une OGS (Syndicat des Caps ?)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Opérateur technique

entreprise définie par appel d'offre

Partenaires

DIREN Bretagne

Commune de Fréhel

Conseil Général des Côtes d'Armor (SATESE, DICSEN)

CDT et CRT

Université de Rennes I

Financements

Travaux d'assainissement des eaux de vaisselle :

Europe / Etat via DIREN : 60%

Autres financements (CPER ?, maître d'ouvrage) : 40%

Purge du site (matériaux exogènes) : envisageable dans le cadre d'une Opération Grand Site

Estimation des coûts

Travaux d'assainissement des eaux de vaisselle : devis non disponible à ce jour. Un accord préalable avec le restaurateur permettra l'activation de cette fiche-action et sa prise en compte par la DIREN.

Purge du site (matériaux exogènes) : envisageable dans le cadre d'une Opération Grand Site de recréation de l'habitat de falaise et de traitement paysager du Cap Fréhel. Natura 2000 ne peut intervenir qu'au stade des choix techniques (génie écologique) et du suivi de la revégétalisation.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH6 Stratégie :

Définir les enjeux de préservation et de gestion sur l'estran et le milieu marin

PROBLEMATIQUE

Le site n°11 du Cap Fréhel – Cap d'Erquy est bien renseigné concernant les habitats terrestres qu'il abrite. Concernant le milieu marin, en revanche, très peu de données sont disponibles. La géomorphologie et les sédiments superficiels sont connus par l'intermédiaire de l'Atlas thématique de l'environnement marin en Baie de Saint-Brieuc¹⁰. Les habitats marins n'ont pas été déterminés et de nombreux renseignements manquent en ce qui concerne les différents types d'exploitation des ressources.

Sur l'estran, les enjeux sont faibles : quasiment toutes les plages du site sont anthropisées et les habitats naturels sont très restreints (*Cakile maritima*, laisses de mer et groupement à *Crambe maritima*). Néanmoins, la pêche à pied peut être l'objet de vigilance de la part de l'opérateur local et d'une campagne de sensibilisation au respect de l'estran.

Il s'agit en premier de **déterminer les richesses des fonds et des zones intertidales du site n°11**. En conséquence, des enjeux de préservation et des axes de gestion pourront être dégagés de manière plus précise, intégrant ceux de l'estran. En l'absence de ces données, l'opérateur local de Natura 2000 ne peut intervenir que de manière extrêmement limitée.

Néanmoins, en raison de la présence de bancs de maërl au large de la côte fréhéloise, il est déjà possible de proposer une extension du périmètre Natura 2000 sur le DPM afin d'intégrer ces habitats.

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel, de Plurien et d'Erquy : l'ensemble de la zone marine incluse dans le périmètre Natura 2000, dont les îlots du Grand Pourier (3079 hectares).

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Végétation annuelle des laisses de mer
(1222) Groupement à Chou maritime (*Crambe maritima*)
habitats rocheux et sédimentaires à déterminer

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Aucune étude en cours sur le site.

¹⁰ Ifremer, 2000.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps
Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy
UBO, IFREMER, Laboratoire de Dinard (MNHN)
Direction Régionale des Affaires Maritimes,
DIREN, DRIRE
Association des plaisanciers d'Erquy et de Fréhel,
Comité local des pêches de Saint-Brieuc,
Syndicat Conchylicole de la Baie de la Fresnaye,
Association pour le Développement Harmonieux de la Baie de la Fresnaye.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH6-a

Evaluer les nouveaux projets d'aménagement sur
le Domaine Public Maritime

Commission Thématique « Estrand et Milieu Marin »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	
non discutée	X

par le groupe de travail

Argument

Selon l'article 6-3 de la Directive Habitats, tout projet susceptible d'avoir un impact négatif sur les habitats naturels du site doivent faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur ces milieux. Si un impact est significatif et qu'il n'existe pas de solution alternative, le projet doit être d'intérêt général pour être autorisé, et faire l'objet de mesures compensatoires pour assurer la cohérence du réseau Natura 2000.

En application de cet article, tout projet concernant le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel devra faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impacts précise. Pour déterminer la nécessité de cette étude, l'opérateur local se conformera aux catégories définies par :

- ⇒ la Loi du 10/07/1976
- ⇒ le décret du 12/10/1977
- ⇒ et le décret du 25/02/1993 pour la protection de la nature (et en particulier les études d'impact)
- ⇒ l'ordonnance du 11 avril 2001

Dans tous les cas, en ce qui concerne tout projet soumis à étude ou notice d'impact, la présence d'habitats d'intérêt communautaire ou l'influence du projet sur ceux-ci constituent un enjeu environnemental prioritaire.

Techniques mises en œuvre

Evaluation des projets, au regard des objectifs de la Directive Habitats, effectuée par les services de la Préfecture, la DDE, la DDAF, les Affaires Maritimes, la DRIRE et les communes, dans le cadre de l'article L414-4-I du Code de l'Environnement, notamment :

- ⇒ les projets susceptibles de modifier la nature du substrat (concessions d'extraction, dragage, remblaiement, dévasement, rejet...)
- ⇒ les projets d'aménagement importants sur le DPM (ports, remblais, digues...)
- ⇒ les projets susceptibles de modifier la qualité de l'eau (stations d'épurations, installations classées, aquaculture..) à l'échelle des bassins versants. Veiller à l'articulation entre la Directive Nitrates et la Directive Habitats
- ⇒ les projets susceptibles de modifier l'équilibre biologique des habitats naturels (introduction d'espèces en aquaculture, pollutions génétiques ...)

En temps qu'opérateur Natura 2000, le Syndicat des Caps est l'interlocuteur privilégié pour recueillir les informations liées à ces éventuels projets, au niveau local. Il les relaie aux administrations compétentes et leur fournit toutes les données nécessaires à une bonne instruction des dossiers dès lors que le site Natura 2000 est concerné.

Calendrier

Priorité 2

Maîtres d'ouvrage

Communes / Syndicat des Caps / services de l'Etat concernés

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Opérateurs techniques

Administrations compétentes : DDE, Affaires Maritimes, DRIRE, etc.

Maître d'ouvrage ou pétitionnaire du projet

Communes

Bureaux d'études

Partenaires

DIREN Bretagne

Université de Rennes I

Université de Paris I

Laboratoire de Géomorphologie de Dinard

IFREMER

Financements

Maître d'ouvrage des projets

Coûts

Variable selon les projets (manque à gagner, mesures compensatoires...)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH6-b

Adopter le maintien des habitats
de laisses de mer

Commission Thématique « Estrand et Milieu Marin »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Pour les communes, les plages accueillant les loisirs estivaux doit être nettoyée, avant la saison, des traînées d'algues, à plus forte raison « d'algues vertes », de bois mort et de déchets divers que les tempêtes d'hiver et les marées quotidiennes déposent sur les hauts de plages.

Ces laisses de mer présentent l'inconvénient de dégager une forte odeur, désagréable pour les baigneurs, lorsqu'elles se décomposent au soleil. De plus, les algues sont mêlées à divers matériaux dont certains peuvent présenter des risques sanitaires pour les personnes fréquentant les plages : éclats de verre, ferraille rouillée, bois clouté, sacs plastiques etc. Il est donc normal que les communes s'en préoccupent, car ces risques engagent la responsabilité du maire.

Pourtant, sur le site Natura 2000, les laisses de mer sont exemptes d'algues vertes. Elles constituent des habitats naturels et font partie du fonctionnement des systèmes dunaires. L'échouage des laisses sur le haut de plage, lors des tempêtes, favorise la naissance des dunes : le sable y est piégé et s'accumule au pied des dunes vives. Lorsque l'eau salée ne peut plus atteindre la crête, celles-ci sont progressivement recouvertes de plantes psammophiles comme *Cakile maritima* ou *Crambe maritima* puis par *Ammophila arenaria*.

L'enlèvement de ces laisses de mer accentue donc la déperdition de sédiments au niveau des dunes blanches pour un système dunaire déjà perturbé par un aménagement (de type enrochement, cf. *dune de Sable d'Or*) ou par la fréquentation anthropique (cf. *dune du Vieux Bourg, des Grèves d'En Bas, de Sables d'Or*). Pour un système dunaire dont la dynamique sédimentaire est relativement respectée, l'impact est *a priori* moindre, à moyen terme.

Mais l'intérêt de laisses de mer tient également au fait qu'elles sont le lieu de développement de nombreux insectes, dont certains y sont inféodés. Par conséquent, elles constituent des lieux d'alimentation pour une faune diversifiée (oiseaux, poissons côtiers et phytobenthos une fois décomposés en éléments nutritifs).

Sites concernés :

- ⇒ *Plage de la Fosse (pas de ramassage)*
- ⇒ *Plage du Vieux Bourg (anse du Croc)*
- ⇒ *Plage de Sables-d'Or-les-Pins*
- ⇒ *Plages des Hôpitaux – Saint-Michel (pas de ramassage)*
- ⇒ *Plages du Guen, du Portuail et du Lourtual (pas de ramassage)*

Technique(s) mise(s) en œuvre

Limiter le ramassage des laisses sur les zones de plages les plus fréquentées, deux fois par mois en juillet et août.

Mettre en place des chantiers de tri des déchets (macrodéchets) : bénévolat (ponctuels), service technique municipaux

Calendrier

Priorité 2

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

Services techniques

Associations

Partenaires

Conseil général des Côtes d'Armor

Université de Haute Bretagne

Laboratoire de géomorphologie de Dinard

GRETIA

IFREMER

Financements

Europe / Etat via DIREN : 70%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 30%

Estimation des coûts

Aucun financement ni coût direct à prévoir dans les cas de maintien sur des zones peu fréquentées et de chantiers de nettoyage sélectif bénévoles sauf coût en personnel :

Plage de Sables d'Or : 1.5 jour à 2 personnes

Plage de l'Anse du Croc : 1 journée à 2 personnes

Plage des Grèves d'En Bas : 1 journée à 2 personnes

Plage de la Fosse : 0.5 journée à 2 personnes

coût horaire moyen : 75 F / heure – 64 h au total

TOTAL DES CHANTIERS « PLAGES PROPRES »

par an mini : 732 €(4 800 F) maxi 976 €(6 400 F)

sur 5 ans : mini 3 660 €(24 000F) maxi 4880 €(32 000 F)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH7 Stratégie :

Maintenir des conditions d'habitat favorables à la Fauvette Pitchou

PROBLEMATIQUE

La Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) est une espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. De par son statut de protection, l'opérateur local de Natura 2000 est dans l'obligation de préserver, voire d'améliorer les effectifs de Fauvette pitchou. Dans le cas où aucune menace directe sur l'oiseau n'est avérée, il s'agira plutôt de gérer les habitats de l'espèce de manière à préserver ou à recréer des conditions favorables à son maintien (zones de reproduction, de nidification, d'alimentation et de repos). De plus, la ZPS du Cap Fréhel est très vaste : elle couvre aussi bien une partie du DPM que la totalité des landes du site classé. Une action sur les habitats de la Fauvette pitchou, plus que sur les populations elles-mêmes, est donc possible et justifiée.

La Fauvette pitchou affectionne les landes hautes, supérieures à 1m. pour sa nidification. En revanche, un Ajonc trop vieux, trop haut (supérieur à 2 m) lui est défavorable : il est dégarni à la base, lui offrant peu de possibilités d'y construire son nid et l'exposant aux prédateurs (renards). Les landes rases ont un rôle de nourrissage (insectes) et sont tout aussi importantes pour son maintien sur le site. Le suivi réalisé par CHATAIGNERE L. en 1996 montre un abondance de couples dans les secteurs où se succèdent landes hautes et landes rases.

C'est donc cette combinaison des différents stades de landes qu'il est important d'entretenir comme facteur favorable à la Fauvette pitchou.

Les fiches action traitant des landes sèches littorales et des landes humides de l'intérieur ont été rédigées dans ce souci parallèle de gestion d'habitat d'espèce.

Stratégie associée GH1 : préserver le faciès des landes sèches littorales

- ⇒ fiche action GH1-c : limiter l'enfrichement des landes sèches
- ⇒ fiche action GH1-d : limiter la présence des résineux au profit des habitats de lande
- ⇒ fiche action GH1-f : rajeunir les landes et les fourrés à Ajoncs
- ⇒ fiche action GH1-h : limiter les cheminements « sauvages » à travers les landes

Stratégie associée GH2 : préserver l'originalité des landes humides

- ⇒ fiche action GH2-a : limiter l'extension des saulaies au détriment des landes
- ⇒ fiche action GH2-b : limiter l'enfrichement des landes
- ⇒ fiche action GH2-c : réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande
- ⇒ fiche action GH2-d : entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme
- ⇒ fiche action GH2-e : régénérer les landes non pâturées

SECTEURS CONCERNÉS

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 8, 10, 11

HABITATS NATURELS ET ESPÈCES CONCERNÉS

Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

4030 : landes sèches (Cor. :312351)

4020 et 4030 : landes humides atlantiques et variantes (Cor. :312351)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Les landes sèches et humides se situent en :

- ⇒ site classé, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS
- ⇒ en Espace Naturel Sensible Départemental (Erquy)

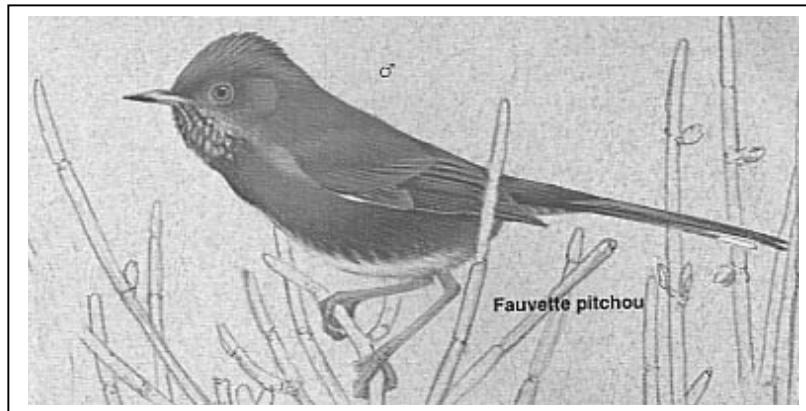
ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

Communes de Fréhel et d'Erquy

Conseil Général des Côtes d'Armor

GEOCA, SEPNC-Bretagne Vivante



Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH8 Stratégie :

Préserver les habitats de landes favorables à l'Engoulevent d'Europe

PROBLEMATIQUE

L'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) est également une espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Sa protection et la gestion de ses effectifs est de la responsabilité du gestionnaire de site. Comme pour la Fauvette pitchou, aucune menace directe n'a été identifiée sur l'espèce. Il s'agit donc de gérer ses habitats de manière à préserver voire recréer, là où elles ont disparu, les conditions qui lui sont favorables.

L'engoulevent d'Europe s'installe dans les friches, les landes ou les dunes végétalisées. Sur le site, son suivi n'a été réalisé que sur des secteur de landes dominantes, boisées ou non. Mais le manque de données sur les secteurs dunaires n'empêchent pas des interventions qui lui seraient *a priori* favorables. Néanmoins, la lande demeure le lieu de prédilection de l'Engoulevent. Pour nicher, il affectionne l'effet de lisière, les ouvertures et les surfaces à nu au milieu des Ajoncs et Bruyères. Cette espèce est donc très sensible à la fréquentation anthropique des landes : sa stratégie de mimétisme (plumage, posture) le rend vulnérable aux intrusions et aux sentiers sauvages hors et au voisinage du réseau aménagé. Outre le milieu de lande qu'ils fréquentent, les individus peuvent également se réfugier le jour dans une lande beaucoup plus haute (saules).

C'est donc une mosaïque des différents stades de landes et des strates arborées (voire abrurstives) qu'il est important d'entretenir comme facteurs favorables à l'Engoulevent d'Europe.

Les fiches action traitant des landes sèches littorales et des landes humides de l'intérieur ont été rédigées dans ce souci parallèle de gestion d'habitat d'espèce (interventions équilibrées).

Stratégie associée GH1 : préserver le faciès des landes sèches littorales

- ⇒ fiche action GH1-a : aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements
- ⇒ fiche action GH1-d : limiter la présence des résineux au profit des habitats de lande
- ⇒ fiche action GH1-f : rajeunir les landes et les fourrés à Ajoncs

Stratégie associée GH2 : préserver l'originalité des landes humides

- ⇒ fiche action GH2-c : réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande
- ⇒ fiche action GH2-d : entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme
- ⇒ fiche action GH2-e : régénérer les landes non pâturées

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 8, 10, 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

4030 : landes sèches (Cor. :312351)

4020 et 4030 : landes humides atlantiques et variantes (Cor. :312351)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

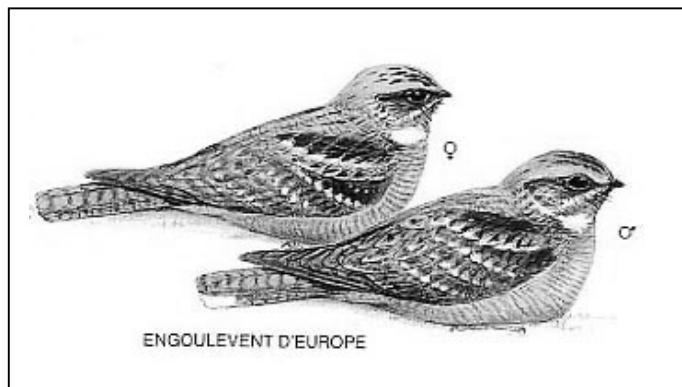
MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Les landes sèches et humides se situent en :

- ⇒ site classé, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS
- ⇒ Espace Naturel Sensible Départemental (Erquy)

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps
Communes de Fréhel et d'Erquy
Conseil Général des Côtes d'Armor
GEOCA
SEPNB-Bretagne Vivante



Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH9 Stratégie :

Assurer les tranquillité des oiseaux en période de reproduction

PROBLEMATIQUE

Outre ses richesses paysagères et floristiques, le Cap Fréhel a été reconnu à l'échelle européenne et nationale comme étant un site privilégié de nidification pour l'avifaune marine et terrestre.

Différents statuts en témoignent :

- ⇒ 1965 : classement des îlots de la Fauconnière et de l'Amas du Cap en réserve ornithologique (gérée par la SEPNB-Bretagne Vivante)
- ⇒ 1967 : classement du site au titre de la loi de 1930 (14 hectares)
- ⇒ 1973 : création d'une réserve de chasse maritime de 1750 ha.
- ⇒ Directive Oiseaux de 1979 : création d'une Z.I.C.O. (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux)
- ⇒ 1993 : désignation d'une Z.P.S. (Zone de Protection Spéciale)

La ZPS du Cap Fréhel (*code SFF 0205410*) couvre 97,58 % de la ZICO désignée auparavant. Elle couvre 2 020 hectares dont une grande partie en domaine public maritime. Les limites sud, terrestres, suivent exactement les limites du site classé.

La mise en œuvre de Natura 2000 sur Fréhel vise donc tout particulièrement à la préservation des espèces qui ont motivé la création de la ZPS.

Cette stratégie d'action vise à préserver les effectifs d'oiseaux marins du Cap Fréhel en général (*fiche action GH9-b*) et plus particulièrement lorsqu'une menace est très ciblée (*fiche action GH9-a*). Les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (espèces prioritaires) ne sont pas les seules à être prises en compte, ceci dans un objectif de biodiversité et de préservation du patrimoine national.

SECTEURS CONCERNÉS

Commune de Fréhel : secteur 1 (y compris l'Anse des Sévignés)

Commune d'Erquy : secteur 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNÉES

1230 : falaises avec végétations des côtes atlantiques et baltiques

Annexe I de la Directive Oiseaux : Plongeon arctique (*Gavia artica*) Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*).

Protection nationale : Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), Guillemot de troïl (*Uria aalge*), Pingouin torda (*Alca torda*), Fulmar boréal (*Fulmarus glacialis*), Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristolitis*), Goéland argenté (*Larus argentatus*), Goéland brun (*Larus fuscus*), Goéland marin (*Larus marinus*), Huîtrier-pie (*Haematopus astragalus*), Grand Corbeau (*Corvus corax*), etc.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Cap Fréhel : monofils sur le Cap (Anse des Sévignés : aménagement en cours sur la portion la plus proche du réseau du Cap)

Cap d'Erquy : aménagement des sentiers limitant l'accès aux falaises (monofils).

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

Conseil Général des Côtes d'Armor

Commune de Fréhel et d'Erquy

Fédération Départementale des Chasseurs de Côtes d'Armor et ACCAs de Plévenon et Fréhel

SEPNB-Bretagne Vivante

GEOCA

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH9-a

Diminuer les actes de prédation de la corneille noire sur l'avifaune marine

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les actes de prédatations de la Corneille noire, sur le site n°11, concernent les couvées de Mouettes tridactyles principalement et dans une moindre mesure, de Guillemots de troïl, de Pingouin torda, de goélands (?) et probablement de Fulmar boréal et Cormorans (huppés ?).

Les perturbations que ces espèces subissent au Cap Fréhel, mises en évidence par le suivi de leur population, sont graves, surtout pour les Mouettes tridactyles¹¹. Les effectifs de Pingouin torda sont également en déclin mais la relation avec les actes de prédation des Corneilles noires est moins flagrante. L'avenir des Mouettes tridactyle sur le Cap Fréhel peut être compromis à court terme en l'absence de mesures appropriées. Cette espèce n'est pas inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux de 1979 ; néanmoins, c'est en partie pour sa présence en période de reproduction qu'une réserve ornithologique a été créée sur les îlots de la Fauconnière (de même que pour 8 autres espèces protégées au niveau national). Natura 2000, outil permettant la conservation du patrimoine naturel, doit pouvoir soutenir les efforts en la matière, sans se limiter aux espèces des directives.

Pour l'avifaune marine, la tranquillité est indispensable à la réussite de la reproduction. Le seul moyen d'intervenir est une action sur les Corneilles : des opérations de tir au fusil (élimination) ont déjà été effectuées de 1993 à 1995. La prédation a diminué mais il subsiste toujours quelques individus « spécialistes », formés aux parcours et à la prédation sur les Mouettes tridactyles.

Compte-tenu du statut des landes de Fréhel, seul un aménagement léger peut être entrepris, de même que le tir au fusil, déjà expérimenté. Le choix des techniques doit donc reposer sur leur efficacité, leur capacité à intégrer le site et leur conditions de gestion (d'entretien).

Techniques mises en œuvre

Il importe de concentrer les efforts sur les trajets empruntés par les Corneilles pour accéder aux sites de nidification (en amont de la prédation) puis sur les sites eux-mêmes.

Une opération d'élimination hors de ces couloirs et de ces sites se révèle en effet inefficace (cf. tir au fusil au printemps 1996).

Interventions sur les trajets des Corneilles et sur les lieux de concentration, repos, nourrissage.

Interventions ponctuelles sur l'année en cas d'observation d'actes de prédation

Trajet 1, site 3 : avril et mai (1 à 2 / mois), tir au fusil (éloigné de la fréquentation)

Trajet 2, site 2 : toute l'année, cage-piège à corvidés à privilégier (proximité du trajet 1, éloignement des sentiers, faible accessibilité au public, topographie et végétation, présence d'arbres)

Trajet 2, site 4 : toute l'année, cage-piège à corvidés

Prévoir de camoufler la cage derrière la bande de végétation située le transformateur, ajouter une couverture d'Ajonc pour la partie haute de la cage. La proximité d'arbres est favorable à l'approche des corvidés.

¹¹ LOIRET J., 1995 – Impacts de la présence de la Corneille noire sur la population de Mouettes tridactyles du Cap Fréhel – 48 p.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

A proximité de la décharge de Port-à-la-Duc (hors site Natura 2000) et à proximité du pré dortoir de Montplaisir (Plévenon, hors site Natura 2000) : toute l'année si la société de chasse le souhaite, tir au fusil permis. Demander l'accord de l'exploitant agricole.

Sur les sites de nidification des Mouettes tridactyles : dépôt de petites cage-pièges à corvidés sur les 3 principaux axes de chasse près des îlots.

Calendrier

Priorité 1

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps (demande de battue administrative auprès de la DDAF)

Opérateurs techniques

Tir au fusil : Lieutenant de Louveterie, Fédération Départementale de Chasse, Société de chasse de Plévenon (sous contrôle de la DDAF et sur ordre du préfet)

Cages pièges : Syndicat des Caps / Société de chasse de Plévenon

Partenaires

DIREN Bretagne

Fédération de chasse des Côtes d'Armor

SEPNB-Bretagne Vivante

Financements

Europe / Etat via DIREN : 70%

Autres financements (fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 30%

Estimation des coûts

	prix unitaire et Q.	total intermédiaire
tir au fusil (4 interventions / an mini) : 20 chasseurs	2 F / cartouches 20 cartouches / chasseurs	488 €TTC (3 200 F)
cage-piège (démontable) montage du kit	2 990 F TTC x 2 2 000 F TTC x 3	912 €TTC (5 980 F) 915 €TTC (6 000 F)

Indemnisation du Lieutenant de Louveterie (déplacements) : 500 F / intervention.

TOTAL DES ACTIONS DE REGULATION DES CORNEILLES

Par année, uniquement si des actes de prédatation sont observés

mini 4 interventions de tir : 793 €TTC (5 200 F)

maxi 4 interventions, 5 cages : 2 620 €(17 180 F) TTC

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

♦ fiche action GH9-b

**Limiter les dérangements aux abords
des sites de nidification**

Commission Thématique « Fréquentation »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

L'attrait touristique du Cap Fréhel se ressent très tôt dans l'année, dès les premiers congés scolaires et les longs week-end de printemps. Le printemps marque l'arrivée des premiers touristes, en même temps que celle des colonies d'oiseaux Spontanément, les visiteurs du Cap s'émerveillent devant les îlots les plus proches, sans pour autant, forcément, disposer de toutes les informations nécessaires pour comprendre cette période cruciale.

Outre la question de la sécurité des visiteurs se pose le problème des dérangements occasionnés par quelques visites « rapprochées ». Les îlots de la Fauconnière ne sont pas les seuls sites de nidification ; d'autres se situent dans les falaises. Leur tranquillité indispensable peut être remise en cause par la fréquentation de certains passages, comme le « chemin des fous », contournant toute la pointe, à mi-hauteur de falaise.

Il convient donc d'entreprendre des mesures de protection et de mise en tranquillité relative des sites les plus sensibles. Globalement, les actions doivent améliorer les potentiels du Cap pour l'avifaune et permettre la conservation des populations d'oiseaux marins nicheurs ainsi que de Faucon pèlerin (éventuellement, de Grand Corbeau sur l'Anse des Sévignés).

Techniques mises en œuvre

Principe général :

En fonction des suivis ornithologiques sur les falaises des deux caps, évaluer régulièrement la pertinence d'un tracé de sentier. Revoir son aménagement si nécessaire (cf. Pointe du Jas et site de nidification du Faucon pèlerin).

Cas particulier :limitation de la fréquentation du « chemin des fous »

1. *aménagement au niveau du restaurant « La Fauconnière » (accès Est)* par ex. :aménagement d'une plate-forme en demi-cercle en contre-bas du restaurant, avec obstacle côté falaise (prolongé par des monofils).

cf. GH1-b et GH5-b : restauration active des habitats relictuels de lande et restauration passive des habitats de falaises.

cf. CS4-a : (charte signalétique) mise en place de 3 panneaux maximum sur le mur arrière du restaurant (face aux pupitres) avec des informations sur la faune et la flore du Cap (2 panneaux) puis consignes de sécurité et respect du site naturel (3^{ème} panneau)

cf. CS4-a : mise en place de pupitres intégrés au muret : informations sur les espèces nicheuses des îlots de la Fauconnière

cf. CS4-a : pose d'un panonceau bas de sensibilisation au respect des aménagements

2. *aménagement de l'accès Ouest*

cf. GH1-a : pose de monofils sur le flan ouest du Cap, jusqu'au muret bas du phare qui au besoin, pourra être complété sur une faible longueur – ou autre aménagement plus pertinent

cf. GH5-a : restauration passive des habitats de replat de falaise

cf. CS4-a : pose d'un panonceau bas de sensibilisation au respect des aménagements

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Calendrier

Principe général : priorité 1, à mettre en œuvre dans tout chantier d'aménagement.

Cas particulier : priorité 2 à 3

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps / entreprise définie par appel d'offre

Partenaires

SEPNB-Bretagne Vivante

F. ROZE

DIREN : CDS

Commune de Fréhel

Financements

Estimation des coûts

Cf. fiches actions rappelées au paragraphe « techniques mises en œuvre »

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH10 Stratégie :

Assurer le maintien des populations de Chiroptères

PROBLEMATIQUE

Les espèces de chauves-souris recensées sur ou à proximité du site n°11 sont de grand intérêt patrimonial :

- ⇒ Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et Grand Murin (*Myotis myotis*) : **espèces prioritaires** des annexes II et IV de la Directive Habitats, protection nationale
- ⇒ Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), Oreillard Roux (*Plecotus auristis*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) : annexe IV de la Directive Habitats, protection nationale

Toutes ne sont pas dans la même situation démographique en Bretagne. Le Grand Rhinolophe, par exemple, est une espèce dont les effectifs ont considérablement diminué depuis la fin des années 50. Les comptages hivernaux réalisés à l'échelle de la région Bretagne font état d'environ 2 000 individus. Les colonies de reproduction répertoriées sont également peu nombreuses.

La diminution des effectifs et les faibles densités actuelles sont imputables aux modifications des pratiques agricoles et des paysages depuis les années 60. Elles le sont également aux dérangements sur les sites d'hivernage et de reproduction, voire à la destruction pure et simple des animaux.

La protection légale des chauves-souris doit donc s'accompagner de mesures concrètes. Elles devront viser le maintien des effectifs actuels et à l'avenir une augmentation des populations, par l'amélioration de leur conditions d'accueil :

- ⇒ en hivernage
- ⇒ en estivage

Sur le site n°11, les sites d'importance pour les Chiroptères sont essentiellement localisés dans les landes du Cap Fréhel et concernent le Grand Rhinolophe (et dans une bien moindre mesure le Petit Rhinolophe). Il s'agit de blockhaus d'hivernage, d'importance régionale puisque les blockhaus du Cap sont le deuxième site des Côtes d'Armor (par ses effectifs) après celui du Grand Rocher (commune de Plestin les Grèves). Néanmoins, ils sont régulièrement fréquentés en hiver (feux, visites, fêtes) ce qui met en danger ces colonies hivernantes.

Aucun autre secteur n'a été recensé pour l'hivernage sur le site des Caps, ni aucun site d'estivage. Une recherche à l'échelle des trois communes (Erquy, Plurien Fréhel) est donc nécessaire (cf. *fiche action associée IS4-c*). Un partenariat pourrait alors être entrepris pour préserver les conditions de leur maintien sur les sites en question (cf. *fiche action GH10-b*).

SECTEURS CONCERNÉS

Commune de Fréhel : secteur 1 (et toute nouvelle découverte de colonie hivernante)

A terme de l'étude sur les sites de reproduction, zones identifiées comme d'importance pour l'estivage des Chiroptères

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Plus particulièrement :

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*),
Grand Murin (*Myotis myotis*) : espèces prioritaires des annexes II et IV

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Protection nationale

Cap Fréhel : grilles d'interdiction d'entrer au blockhaus Anton. Pénétrations régulières par fracturation de la grille d'entrée.

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

Conseil Général des Côtes d'Armor

Communes Fréhel et d'Erquy

SEPNB-Bretagne Vivante

Propriétaires privés et exploitants agricoles des communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy

Artisan local

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH10-a

Protéger les gîtes d'hivernage des Chiroptères

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Sur le site du Cap Fréhel, deux blockhaus abritent un nombre relativement important de Grands Rhinolophes hivernants. Les blockhaus « Anton » a longtemps été considéré comme le plus important site d'hivernage de Bretagne pour cette espèce. Les dérangements successifs ont sans doute été responsables, pour une grande part, de la chute des effectifs. Des grilles ont été posées sur trois accès. La grille d'entrée a son cadenas brisé quasiment à chaque période de vacances.

Le « Mammut » abrite généralement un moindre effectif. Il est moins accessible aux curieux que le « Anton » mais de nombreuses traces de visites (ponctuelles ou prolongées) sont malgré tout visibles. Un autre, baptisé « Woodstock », compte assez régulièrement un Petit Rhinolophe hivernant. L'entrée et la silhouette même de ce blockhaus sont en quasi totalité masquées par la végétation. Le bâtiment n'est a priori pas visité, bien qu'il se situe tout près du péage du phare.

Enfin, un dernier dit «l'infirmerie », à proximité du « Anton », abrite ponctuellement un Grand Rhinolophe. Il est situé à proximité d'un sentier balisé. Son entrée est bien visible. Mais les conditions d'intérieur ne lui permettent pas un potentiel d'accueil important (plafond voûté, en béton lisse). Sa fermeture peut donc être économisée.

Techniques mises en œuvre

Renforcer le contrôle des accès au blockhaus « Anton »

Adopter le système de la porte pleine en acier en complément des barreaux :

- ⇒ découpe ou écartement des barreaux impossible
- ⇒ dissimulation des systèmes de fermeture de la porte, solidité de la pièce (unique)

Utiliser la végétation comme barrière visuelle aux entrées des blockhaus

Les Chiroptères sont dans l'impossibilité d'accéder à leur gîte d'hivernage (ou de reproduction) lorsqu'une végétation trop dense recouvre entièrement l'accès. En revanche, un espace peut être préserver pour leur passage, entre l'arbuste et l'ouverture. Pour le Grand Rhinolophe, l'espace doit faire 30 à 40 cm. x 15 à 20 cm.

L'entretien mesuré de la lande haute (ajoncs supérieurs à 1m de haut) ou des saules à proximité des blockhaus peut donc dissimuler les accès et la façade du blockhaus aux yeux des visiteurs, sans compromettre le gîte.

Ceci est particulièrement le cas pour « l'infirmerie » et « Anton ». « Woodstock » bénéficie déjà de cette couverture végétale.

Le « Mammut » est relativement éloigné des principaux secteur de fréquentation (landes intérieures – 2 accès) et les mesures concernant la fréquentation du site devraient suffire à garantir sa tranquillité. Néanmoins, les signes de nouveaux dérangements (déchets, tags récents) doivent être surveillés.

Calendrier

Priorité 1

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Opérateur technique

Artisan local à déterminer

Partenaires

Commune de Fréhel

SEPNB-Bretagne Vivante

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Renforcement de la sécurité des accès (porte acier + barreaux) au blockhaus Anton :

total TTC: mini 1 146 €(7 520 F) maxi 1 263 €(8 280 F)

Surveillance et entretien minimal de la végétation aux entrées de blockhaus

Estimation en coût de travail annuel : mini 21,34 €(140 F) maxi 42,69 €(280 F)

TOTAL ACTIONS DE PRESERVATION DES GITES D'HIVERNAGE mini 1 168 €TTC (7 660 F) maxi 1 305 €TTC (8 560 F)
--

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

◆ fiche action GH10-b

**Assurer le maintien des habitats
de Chiroptères dans l'espace rural**

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les prospections engagées pour le repérage des sites de reproduction des Chiroptères s'étendent sur les trois communes des Caps : Erquy, Plurien et Fréhel. Les sites d'estivage peuvent être assez éloignés des sites d'hivernage, les chauve-souris pouvant rayonner sur 20 à 30 km à partir d'un gîte. La gestion et la préservation de leur site d'estivage, de leur zone d'alimentation et de chasse ainsi que de leurs couloirs de circulation ne dépendra donc que faiblement des mesures entreprises dans la zone Natura 2000. Or le Syndicat des Caps n'a pas vocation à intervenir hors de son périmètre. Il en est pourtant de la survie des espèces, notamment des Rhinolophes et du Grand Murin.

L'opérateur local de Natura 2000 peut en revanche s'appuyer sur une organisation existante localement, en charge des questions d'aménagement rural et de pratiques agricoles : les opérations de bassin versant.

Sur les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et sur ceux de préservation des conditions d'accueil des Chiroptères, les moyens se rejoignent. Il est donc possible d'agir globalement, à l'échelle des bassins versants et des capacités de parcours des chauve-souris.

Techniques mises en œuvre

Etre le partenaire privilégié des *opérations de bassin versant* sur la Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre et sur la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

La carte du périmètre Natura 2000 est communiquée aux animateurs de bassin versant. Un échange sur l'avancement des adhésions au CTE collectif bassin versant doit permettre aux deux partenaires d'harmoniser les objectifs « reconquête de la qualité de l'eau » et « préservation des territoires d'alimentation des Chiroptères ».

Conditions : le Syndicat des Caps n'intervient, en terme de préconisation (et non d'outil réglementaire) que si un exploitant agricole est motivé pour intégrer le CTE collectif bassin-versant et s'il possède une (plusieurs) parcelle(s) dans le périmètre Natura 2000.

Aux côtés des animateurs de bassin-versant, l'opérateur local Natura 2000 propose des MAE-hors CTE¹² sur ces parcelles et/ou soutient des mesures optionnelles proposées dans le cadre de l'opération bassin-versant, également favorables aux Chiroptères.

Exemples (*source : CTE départemental des Côtes d'Armor*) : réduire l'utilisation des phytosanitaires par des solutions alternatives de désherbage, développement et diversification d'activités agricoles, reconversion de terres arables en prairies sur des parcelles à risque phytosanitaire, mise en place de bande enherbées le long des cours d'eau, reconstitution et entretien du bocage, gestion extensive des prairies etc.

¹² Dans l'attente des modalités exactes des MAE-hors CTE bénéficiant des « +20% » de financement sur une parcelle intégrée à un périmètre Natura 2000.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Cette action pourra dans les 5 années à venir être renforcée par la fiche action IS2-e (protocole national pour le Petit Rhinolophe) : détermination de gîtes d'estivage de Rhinolophes, conseil en gestion et préservation des habitats de chasse, par exemple à travers les mesures optionnelles d'un CTE.

Calendrier

Priorité 2

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre (opération bassin versant)

Communauté de Communes du Pays de Matignon (opération bassin versant)

Coopérative agricole (CTE filière)

SEPNB-Bretagne Vivante (protocole national Petit Rhinolophe)

Opérateurs techniques

Exploitants agricoles

Partenaires

ADASEA

DIREN Bretagne

SEPNB-Bretagne Vivante

Chambre d'Agriculture0

Financements

CNASEA

Europe

Estimation des coûts

Les coûts pouvant être engendrés par ces CTE ne sont pas prévisibles.

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

GH11 Stratégie :

Assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens

PROBLEMATIQUE

La grande majorité des amphibiens et des reptiles présents sur le site n°11 est protégée ; outre cette protection nationale, bon nombre d'entre eux sont également visés aux annexes 2 (espèces animales prioritaires) et 4 (espèces animales à protéger strictement) de la Directive Habitats. Il convient donc de les prendre en compte dans le document d'objectifs. Les connaissances sur ces espèces, leur nombre, leur détermination, est assez restreinte.

Les amphibiens constituent de bons indicateurs de la qualité des trous d'eau et avec certains reptiles, des autres lieux humides, frais et raisonnablement abrités (Couleuvre à collier, Vipère péliade, Orvet). Par conséquent, leur présence et leurs effectifs dépendent de la gestion qui est faite de ces milieux (maintien de l'ouverture et de l'humidité des lieux, gestion de la végétation et des apports organiques). Pour d'autres espèces (Lézard vert notamment), les mesures de gestion lui seront favorables à partir du moment où la mosaïque d'âge des landes est respectée et le couvert végétal préservé.

Amphibiens et reptiles des lieux humides

Stratégie associée GH2 : préserver l'originalité des landes humide

- ⇒ fiche action GH2-a : limiter l'extension des saulaies au détriment des landes
- ⇒ fiche action GH2-d : entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme (*dans la mesure où il s'agit d'une réouverture progressive du milieu. Il est néanmoins important que les déjections animales ne viennent pas acidifier les trous d'eau*).

Fiche action associée GH4-c : être partenaire des opérations locales en faveur de la qualité de l'eau

Reptiles des lieux secs

Fiche action GH1-a : aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (restauration passive)

Fiche action associée GH5-b : aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1 et 4

Commune de Plurien : secteur 6

Commune d'Erquy : secteur 7, 8, 10 et 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Annexe 2 : Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Annexe 4 : Triton palmé (*Triturus helveticus*), Crapaud calamite (*Bufo calamita*), Lézard vert (*Lacerta viridis*), Couleuvre coronelle (*Coronella austriaca*), Grenouille de Lesson (*Rana lessonae*)

Annexe 5 (espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion) : Grenouille verte (*Rana kl. Esculenta*)

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Protection nationale : Triton marbré (*Triturus marmoratus*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), Orvet (*Anguis fragillis*), Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), Vipère péliade (*Vipera berus*), Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*)

1230 : falaise avec végétation des côtes atlantiques

4030 : lande sèche

2130 : dune grise

4020 : lande humide atlantique

2136 : caricaie à Brachypode

1635 : roselière de bordure dunaire (zone humide de bordure duaniare)

2193 : dépression alcaline (zone humide à Brachypode)

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

➤ aucune action actuellement

ACTEURS CONCERNÉS

Syndicat des Caps

Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy

SEPNB-Bretagne Vivante

DIREN



Lézard vert

Obj.1 : mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages

Objectif 2

**Aux fins de l'objectif 1,
assurer une information
et une sensibilisation
adaptées à l'échelle du
site Natura 2000
et de la Région des Caps**

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

CS1 Stratégie :

Elaborer des documents à l'attention des acteurs de Natura 2000

PROBLEMATIQUE

La mise en œuvre du réseau Natura 2000, du diagnostic jusqu'à la réalisation des fiches actions, repose avant tout sur une bonne communication avec les acteurs locaux de ce programme européen et avec les populations fréquentant le site.

Pour l'ensemble des personnes directement concernées par le site Natura 2000 (globalement, les membres du Comité de pilotage), il s'agit d'abord de disposer d'outils efficaces et aptes à générer des prérequis communs quant aux :

- ⇒ enjeux de conservation des habitats et des espèces
- ⇒ objectifs généraux à atteindre
- ⇒ actions de gestion à entreprendre

et en terme de positionnement par rapport aux textes législatifs et réglementaires, nationaux et européens.

Pour le Syndicat des Caps, il s'agit donc en premier de fournir aux décideurs les éléments qui leur sont nécessaires à une bonne prise de décision. Tous les élus ne sont pas spécialistes de l'environnement, encore moins de Natura 2000. Ils ne disposent pas forcément des connaissances nécessaires. Par ailleurs, l'accès à ces connaissances n'est pas toujours aisé et elles ne sont pas forcément harmonisées ou cohérentes entre elles. L'opérateur a un devoir de transparence vis-à-vis des membres du Comité de pilotage, ainsi que des populations résidantes.

Cet effort de communication implique donc de divulguer, expliquer et entretenir cette base d'information.

Par ailleurs, il s'agit également de « faire vivre » le site, c'est-à-dire de motiver les acteurs locaux en leur faisant connaître l'avancement et la concrétisation de Natura 2000 sur le terrain. Outre des aspects administratifs et théoriques de Natura 2000, l'information doit traiter des réalités de terrain. C'est une forme d'évaluation du dynamisme de l'opérateur et des collectivités impliquées.

SECTEURS CONCERNES

Communes d'Erquy, de Fréhel et de Plurien.

Conseil Général des Côtes d'Armor (site du Cap d'Erquy).

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Aucune action directe sur les habitats et/ou les espèces

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Aucune action apparentée à la stratégie

ACTEURS CONCERNES

L'ensemble des membres du Comité de pilotage

La population résidante à Fréhel, Plurien et Erquy

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

♦ fiche action CS1-a

Mettre en place le « classeur de liaison
Natura 2000 »

Commission Thématique « Communication »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Cet outil doit être le premier maillon de la politique de communication du Syndicat des Caps. Il doit contenir l'ensemble des informations relative à la mise en œuvre de Natura 2000 : de ses fondements théoriques aux éléments administratifs de sa mise en œuvre. Il est également alimenté par les informations émanant du terrain, illustrations concrètes du travail réalisé en commun.

Le classeur de liaison est lourd de gestion, car il doit contenir une information constamment actualisée et alimentée au fil des réunions de concertation locales ou des mises en œuvre de fiches action.

Il reste néanmoins indispensable pour l'implication des acteurs de Natura 2000, leur connaissance du projet, de ses enjeux, de ses ambitions.

Technique mise en œuvre

Le classeur est constitué par le chargé de mission ou d'étude Natura 2000. Les pièces sont envoyées à chaque membre du **comité de pilotage**. Le plan est commun à tous les classeurs. Les feuilles envoyées à chaque fin de mois doivent être perforées et une note doit en indiquer la position dans le classeur.

Calendrier

Priorité 1

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateur technique

Syndicat des Caps

Partenaires

DIREN, Conseil Général, Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy

Financements

(pour fournitures papeterie)

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Classeur de base (40 classeurs) : fournitures, photocopies et temps de travail : mini 762,25 €(5 000 F) maxi 914,69 €(6 000 F)

Classeur de fonctionnement (annuel) : photocopies, frais de port (tarif lettre), temps de travail : mini 381,12 €(2 500 F) maxi 457,35 €(3 000 F)

TOTAL CLASSEUR DE LIAISON sur 5 ans
mini 2 287 €(15 000 F) maxi 2 744 €(18 000 F) TTC

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

♦ fiche action CS1-b

Elaborer une communication spécifique au Syndicat des Caps et à Natura 2000

Commission Thématique « Communication »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les actions de communication et de sensibilisation font partie des missions du Syndicat des Caps. Elles sont également éligibles au programme et financement Natura 2000, car elles sont des éléments indispensables au succès d'opérations environnementales.

Afin d'intégrer les actions Natura 2000 au contexte socio-économique et politique de la région des Caps, une information constante et transparente doit être diffusée par le Syndicat des Caps. Elle doit d'abord lui permettre de se faire connaître plus en détail. Elle doit ensuite expliquer le programme européen et son intérêt, de le différencier des autres actions menées sur l'ensemble des trois communes tout en montrant la cohérence de l'ensemble. Le public visé est donc :

- en priorité, la population locale
- en période estivale, les touristes (régionaux et nationaux, voire internationaux)

La « Lettre Info-Site » est un élément du classeur de liaison

Le classeur de liaison est réservé aux acteurs de Natura 2000, la « Lettre Info-Site » est mise à disposition de l'ensemble de la population.

Technique mise en œuvre

- ⇒ édition : 2 lettres par an, au maximum 3, plus un numéro spécial pour l'été (à destination des touristes)
- ⇒ format A4, 4 pages (copie double), quadri
- ⇒ trouver un titre personnel, spécifique au site des Caps
- ⇒ définir une présentation graphique constante et attrayante (cabinet de conception)
- ⇒ crédit photographique : Syndicat des Caps, SEPBNB, GEOCA, édition JOS etc.
- ⇒ définir les thèmes abordés et leur place à l'intérieur du document (rubricage)
- ⇒ définir les lieux de dépôt pour le numéro spécial été et le nombre de tirages

La recherche de sujets et la rédaction sont réalisées par le chargé de mission (ou d'étude) Natura 2000, aidé à l'occasion par les animateurs rôdés à la communication (transcription écrite, en résumé, d'un thème d'animation par exemple). Le rubricage, la charte et l'édition sont sous-traités.

Les articles sont rédigés et envoyés aux communes et au Conseil Général pour modifications éventuelles et accord. En cas de désaccord, la commission Communication se réunit en Comité de rédaction pour régler le(s) problème(s) avant l'édition.

La lettre info-site est distribuée en même temps que les bulletins municipaux, mais elle ne suit pas la même périodicité d'édition. Les bulletins municipaux peuvent relayer certaines informations.

Calendrier

Priorité 1

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Maîtres d'ouvrage

Communes d'Erquy, de Plurien et de Fréhel (bulletins municipaux)
Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

Rédaction : Syndicat des Caps
Edition : entreprise définie par appel d'offre

Partenaires

DIREN Bretagne, Communes de Plurien, Erquy et Fréhel, Conseil Général des Côtes d'Armor, C.D.T.

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%
Autres financements (CPER, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

Rédaction : temps de travail prélevé en majeure partie sur le poste de chargé d'études
Participation : 2 h par an prélevée sur un poste d'animateur existant soit 110 €(720 F) sur 5 ans

Lettre à destination de la population locale, tirage à 4 000 exemplaires

1 lettre : mini 2 608 €(17 100 F, édition sans choix de maquette) maxi 3 522 €(23 100 F H.T, édition avec choix de maquette)

Optionnelle : numéro spécial été, tirage à 15 000 exemplaires

15 000 exemplaires x 5 ans : mini 15 702 €(103 000 F) H.T

TOTAL « LETTRE INFO SITE »

2 numéros / an sur 5 ans :
mini 26 179 €(171 720 F) maxi 27 094 €(177 720 F)

2 numéros + 1 numéro estival / an, sur 5 ans :
mini 41 882 €(274 720 F) maxi 42 796 €(280 720 F H.T)

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

CS2 Stratégie : Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux de Natura 2000

PROBLEMATIQUE

L'implication des acteurs locaux de Natura 2000 et leur sensibilité aux enjeux de gestion du site passe également par une mise au point des acquis personnels de chacun. Les connaissances et l'expérience des acteurs doivent être partagées, se compléter et conforter les prérequis communs nécessaires à une gestion ambitieuse du site.

Ces échanges de connaissances pourront dans ce cas se rapprocher d'une formule de modules de formation, généraux, thématiques ou techniques selon les personnes intéressées. La consultation locale et le classeur de liaison sont des éléments constructifs de ce point de vue, mais insuffisants en eux-mêmes pour véritablement former les acteurs à la politique très spécifique de la gestion d'un site naturel.

SECTEURS CONCERNES

Communes d'Erquy, de Fréhel et de Plurien.
Conseil Général des Côtes d'Armor (site du Cap d'Erquy).

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

L'intérêt est particulièrement porté sur les espèces et habitats prioritaires aux deux directives européennes : Oseille des rochers, Grand et Petit Rhinolophes, Grand Murin, Grand Dauphin, Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin (Hibou des marais ?), Plongeon arctique, Grand Cormoran, dune grise à végétation herbacée (1230).

En outre, il importe de sensibiliser plus largement en prenant en compte les espèces et habitats d'intérêt communautaire, protégés au niveau national, régional et départemental, rares, menacés...

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Dépôt en mairie du diagnostic Natura 2000 du site n°11 (statuts, habitats référencés, définition de la stratégie Natura 2000 etc.) depuis février 2001.

Mise à disposition, voire dépôt en mairie, de la cartographie des habitats du site n°11 (identification, description, état de conservation, préconisations de gestion).

Classeur de liaison en place depuis juillet 2001.

ACTEURS CONCERNES

Animateurs du patrimoine (Syndicat des Caps)
Techniciens du Syndicat des Caps
Communes d'Erquy, de Plurien et de Fréhel (élus, chefs de service, techniciens)

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

◆ fiche action CS2-a

Fédérer les animateurs de la vie locale autour des enjeux de Natura 2000

Commission Thématique « Communication »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les médias papiers sont un support incontournable d'un stratégie de communication mais celle-ci ne peut être réellement efficace sans un minimum de contacts directs avec les publics ciblés et plus largement la population locale.

Le Syndicat des Caps, en temps qu'opérateur Natura 2000, peut se mettre à disposition des trois communes pour discuter largement des tenants et aboutissants du programme européen, de ses enjeux, de l'implication locale qu'il requiert. Actuellement, ces discussions sont déjà plus ou moins engagées avec les élus (Maires et adjoints au Maire chargés de l'environnement ou de la communication), au travers de la concertation locale. Mais elles méritent d'être mieux organisées et étendues à d'autres catégories de personnes, impliquées dans la vie et l'animation de ces communes.

Il s'agit de manière plus personnelle d'inviter chacun à comprendre l'opportunité d'un tel programme, de répondre à chaque éventuelle inquiétude, de préciser les orientations prises etc.

Technique mise en œuvre

Organisation de réunions publiques dans les trois communes, en ciblant différents types de public :

- les élus locaux (Conseils Municipaux et Communautaires)
- les associations d'usagers et de défenseurs du site
- les propriétaires privés dont les terrains sont dans le périmètre Natura 2000
- le centre PEP et les professionnels des loisirs sportifs
- les écoles publiques et privées (en prévision d'actions communes avec les enfants éventuellement)
- les habitants des trois communes

Pour beaucoup de ces publics, ces réunions sont le préalable indispensable à une action commune, transparente, et à un positionnement constant en faveur de Natura 2000

Calendrier

Priorité 1

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateur technique

Syndicat des Caps

Partenaires

DIREN

Conseil Général des Côtes d'Armor

Communes d'Erquy, de Plurien et de Fréhel

SEPNB-Bretagne Vivante

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Estimations des coûts

Réunions de 3 h. maximum, 5 à 7 réunions programmées par commune soit 45 h à 63 h. maximum

Base chargé de mission et chargée d'étude : mini 10 327 F maxi 14 458 F

Matériel, photos, plaquette DIREN, dossier résumé de Natura 2000 etc. : mini 10 000 F maxi 15 000 F

TOTAL « REUNIONS PUBLIQUES NATURA 2000 » mini 1 525 €(10 000 F) maxi 2 287 €(15 000 F)

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

◆ **fiche-action CS2-b**

Mettre en place des chantiers d'apprentissage
du génie

écologique au profit des personnels techniques

Commission Thématische « Communication »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	
non discutée	X

par le groupe de travail

Arguments

Les techniques de gestion diffèrent énormément selon qu'il s'agit d'espaces verts communs ou d'espaces naturels sensibles. Les chefs de service et tout particulièrement les techniciens des services municipaux sont rarement formés aux interventions délicates du génie écologique. Or, ils peuvent être amenés à participer à l'effort du gestionnaire et réaliser certaines prestations au profit des habitats naturels du site. Tant en main d'œuvre qu'en maîtrise des machines, l'opérateur local de Natura 2000 doit pouvoir s'appuyer sur ces personnes à condition qu'elles soient formées sur le terrain et sensibilisées à l'importance d'une gestion fine et adaptée.

Il convient également de les sensibiliser au respect de la faune et de la flore, notamment pour les espèces dont les habitats sont très liés à l'homme et à l'urbanisme (chiroptères, chouettes etc.) sur lesquels ils interviennent régulièrement.

De part la nature très concrète et physique de leur travail, des formations « en salle » ne peuvent être envisagées que sur de très courts laps de temps précédent ou succédant à une intervention ou un sortie sur le terrain.

Technique mise en œuvre

Recherche de personnes encadrantes intégrées à des structures gestionnaires d'espace naturel, stages de formations aux techniques de génie écologique.

Convention pour interventions thématiques de formation à destination des services techniques municipaux locaux, sur le site.

Calendrier

Priorité 2

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateur technique

Organisme de formation de type CEMPAMA

Partenaires

Communes de Plurien, de Fréhel et d'Erquy, Conseil Général

Financements

Estimation des coûts

Coûts en personnel intégrés au budget de fonctionnement du Syndicat des Caps (encadrement) et des services techniques (communes).

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

CS3 Stratégie :

Développer la sensibilisation et les animations grand public au profit du patrimoine naturel

PROBLEMATIQUE

Le respect des aménagements (délimitation des sentiers, interdiction de stationnement), des milieux naturels (dunes, landes, falaises, estuaire et autres zones humides), de la flore et de la faune visés par Natura 2000 ne peut se faire qu'à certaines conditions :

- ⇒ que ce respect soit basé sur une connaissance minimum, acquise par la découverte d'espèces, de leur mode de vie et d'alimentation, des menaces qui pèsent sur elles, des précautions à prendre pour les préserver etc...
- ⇒ que cette connaissance leur montre les multiples relations qu'il existe entre le sol, l'eau, les plantes, les animaux et l'homme. La notion « d'habitat naturel » et « d'habitat d'espèce » doit devenir commune et non plus réservée à une certaine catégorie de personnes. Elle sous-entend une analogie avec l'homme et ses conditions de vie que chacun ne saisit pas forcément. Elle peut néanmoins permettre à certains de ne plus se sentir étranger à l'écologie.
- ⇒ que ce respect soit compris et intégré par un maximum de personnes, locales ou de passage. Les populations locales peuvent ainsi participer spontanément à l'effort de conservation de leurs patrimoines. Elles deviennent le relais de la sensibilisation autour d'elles. Celles de passage pourront intégrer des réflexes profitables pour les autres sites naturels qu'ils seront amenés à visiter un jour et être également des relais de sensibilisation.

Il s'agit donc ici d'utiliser le maximum de médias possibles pour toucher l'ensemble des publics concernés, directement ou indirectement, par les patrimoines naturels de la région des Caps et du site n°11.

SECTEURS CONCERNES

L'ensemble du site Natura 2000

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Aucune action directe sur les habitats et/ou les espèces

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Syndicat des Caps : animations sur les richesses naturelles des trois communes (Erquy, Plurien et Fréhel), à l'année, dont plus de vingt thèmes liés à la découverte de la faune et de la flore, parfois en lien avec l'histoire des lieux. Publics concernés : scolaires, population résidente, touristes.

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy

Conseil Général des Côtes d'Armor

Structures de loisirs sportifs

Professionnels des produits de la mer et des rivières

Professionnels du tourisme

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

◆ fiche action CS3-a

Assurer la couverture médiatique des opérations de gestion

Commission Thématique « Communication »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les médias les plus régulièrement lus par le grand public sont incontestablement les quotidiens locaux et régionaux. Afin de faire largement connaître le programme Natura 2000 sur le site des Caps, ses enjeux, ses ambitions et quelques points de sa mise en œuvre locale, le Syndicat des Caps doit assurer la couverture médiatique de ses actions.

Le discours divulgué aux médias doit être cohérent et constant, leur rendu écrit contrôlé par les élus et le Syndicat des Caps.

Cette communication à travers les médias est complémentaire à la « lettre info-site » mais d'une portée plus large.

Techniques mises en œuvre

Elaborer un texte de base servant de communiqué de presse, approuvé par les élus des communes concernées et le Conseil Général des Côtes d'Armor.

Ce texte doit expliquer les fondements et principes de Natura 2000.

Diffusion locale à régionale (journal des Maires, Ouest France, Télégramme)

Organiser des réunions publiques pour les associations des 3 communes (d'usagers et de protection) et pour la population locale. Couverture par la presse.

Convoquer la presse (un journaliste) pour le lancement des opérations prioritaires et la mise en œuvre des décisions les plus significatives du point de vue de la préservation des habitats naturels. Privilégier un discours sur le pourquoi de l'opération, les partenaires, les résultats attendus, les financements (européens et locaux notamment). Articles en page départementale (public associé au tourisme de proximité).

Calendrier

Priorité 1 (dès lancement des opérations)

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

Communes : journal des Maires, Ouest France, Télégramme, Conseil Général des Côtes d'Armor

Partenaires

Intervenant local concerné directement par l'opération médiatisée

Communes de Fréhel, d'Erquy et de Plurien, Conseil Général des Côtes d'Armor

Financements

Estimation des coûts

Action ne générant pas de coût pour le Syndicat des Caps.

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

♦ fiche action CS3-b

**Elaborer des outils pédagogiques liés
à Natura 2000**

Commission Thématique « Communication »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Le sensibilisation in situ par les deux animateurs du patrimoine du Syndicat des Caps peut être renforcée par la création d'outils pédagogiques liés aux espèces et/ou habitats naturels du site n°11. Ces objets pourront prendre diverses formes, de type mallettes expérimentales à destination des scolaires et dont l'utilisation se ferait dans le cadre d'une animation nature ou de type happeaux, jouets, cassettes-vidéo et audio... donnés ou mis en vente pour que le particulier puisse en faire un usage individuel. Cet élargissement des missions pour les deux animateurs actuels nécessite la création d'un poste à mi-temps supplémentaire.

Afin de compléter également les informations et la sensibilisation par la presse et la Lettre Info-site, le Syndicat des Caps doit pourvoir disposer d'une édition illustrée des patrimoines naturels présents sur le site des Caps et de documents d'interprétation.

Technique mise en œuvre

Temps prélevé sur un poste d'animateur du patrimoine vers la création des outils pédagogiques, l'élaboration de l'édition illustrée et la recherche des maîtres d'œuvre.

Calendrier

Priorité 2

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

conception des objets : Syndicat des Caps

réalisation des objets : entreprises définies sur appel d'offre

Partenaires

Musée de Saint-Brieuc, REEB, CEMPAMA, GEOCA, SEPNA-Bretagne Vivante, Ecomusée de Monfort, Editions JOS, CIM et YCA, etc.

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Estimation des coûts

** réf. Site du Trégor-Goëlo : plaquette et objets pédagogiques axés sur l'estran = 125 000 F et documents d'interprétation = 70 000 F soit 190 000 F sur 6 ans.*

*Plaquettes et objets pédagogiques axés sur l'estran, l'estuaire, les dunes et les landes :
mini 22 867 €(150 000 F) maxi 25 916 €(170 000 F) sur 5 ans*

TOTAL sur 5 ans : mini 22 867 €(150 000 F), maxi 25 916 €(170 000 F)
y compris charge salariale prélevée sur poste d'animateur existant.

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

♦ fiche action CS3-c

**Elargir la sensibilisation en participant
à la rédaction des éditions touristiques**

Commission Thématique « Communication »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Une grande partie des visiteurs des Caps et du Fort-la-Latte est extérieure à la Bretagne ; de nombreux départements de l'hexagone sont représentés dès les longs week-end de mai et bien plus encore en juillet et août. La première image du site qu'il ont et qui les attire est véhiculée à travers les guides touristiques édités à l'échelle nationale : Guide Michelin (guide vert), Guide Hachette (guide bleu), Guide du Routard.

Ces trois éditions sont de loin les plus couramment utilisées, bien qu'il en existe d'autres. A cela s'ajoutent les informations véhiculées par les documents des offices du tourisme locaux, le CDT, le CRT¹³ ou les Fédérations de sport (cyclo, rando, équitation etc.).

Ces médias peuvent être intéressants comme support supplémentaires d'information et de sensibilisation à la beauté des paysages, la fragilité des landes et des dunes, l'intérêt des oiseaux, de la flore etc. En revanche, il est important de contrôler certaines informations. Par exemple, un des guides précédemment cités fait référence au « chemin des fous » du Cap Fréhel et en vante les points de vue sur la falaise. Dans un soucis de cohérence par rapport à la protection des sites de reproduction d'oiseaux marins présents aux abords du chemin et pour la sécurité des visiteurs, il serait pourtant nécessaire que cette information n'apparaisse pas. En revanche, des consignes de sécurité ainsi que des « règles de bonne conduite », simples et argumentées, peuvent servir à la préservation générale du site (respect des sentiers délimités, pas de feu sur les landes ni de camping, pas de cueillette de certaines fleurs etc.)

Techniques mises en œuvre

Collecte et analyse des informations véhiculée dans les éditions locales et les guides régionaux et nationaux. Demande de prise en compte d'un **communiqué type** d'informations générales et thématiques ainsi que des consignes de « bonnes conduites ».

Même principe, en une collaboration plus directe, avec les O.T. locaux (Erquy, Plurien, Fréhel).

Calendrier

Priorité 3

Maîtres d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

Editions touristiques nationales y compris FFRP, FFC...

CRT, CDT, Offices du Tourisme

Partenaires

Communes de Fréhel, d'Erquy et de Plurien

Conseil Général des Côtes d'Armor

¹³ CDT : Comité Départemental du Tourisme, CRT : Comité Régional du Tourisme

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Financements

Estimation des coûts

Participation à la rédaction dans les guides régionaux et nationaux, dans les éditions des Offices du Tourisme : aucun coût a priori (information 2001)

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

♦ fiche action CS3-d

Réaliser un module d'exposition Natura 2000
pour le site des Caps

Commission Thématique « Communication »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Pour son action d'aménagement des sentiers et d'organisation de la fréquentation sur le site, le Syndicat des Caps a déjà sa place dans des salons touristiques axés sur la randonnée. Néanmoins, il ne dispose pas des moyens nécessaires pour y être correctement représenté dans son rôle d'aménageur, de gestionnaire et d'opérateur local d'un vaste programme européen. Il ne dispose pas non plus d'outil d'envergure pour y représenter la richesse naturelle du site des Caps et les enjeux de sa préservation. Pourvu de ces moyens, il pourrait prendre part à d'autres salons et manifestations axés sur le tourisme, les sports de plein air et l'action publique sur les espaces naturels à l'échelle locale, départementale et régionale. Il peut également être présent aux manifestations culturelles locales, plus quotidiennes.

Technique mise en œuvre

⇒ création d'un module d'exposition attractif et interactif.

Cet outil devra valoriser le patrimoine naturel du site n°11, sa fragilité, les opérations de gestion / réhabilitation entreprises dans le cadre de Natura 2000 et les actions quotidiennes pouvant participer à cet effort.

Il doit être mobile, voire modulable selon l'évènement.

Dans une formule plus développée, on peut imaginer un appel aux sens du toucher et de l'ouïe en plus de la vue (traditionnelle).

Lorsque le SIG sera mis en place et correctement maîtrisé, une borne interactive peut être mise en place sur cette base. Néanmoins, des modifications sera à y apporter en terme de disponibilité d'information (données non accessibles au grand public).

Calendrier

Priorité 3

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

Conception : bureau d'étude défini par appel d'offre

Réalisation : entreprise définie par appel d'offre

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Partenaires

Conseil Général des Côtes d'Armor
Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy
DIREN Bretagne
CPIE
GEOCA
SEPNB
centre PEP
REEB
Agence de l'Eau etc.

Financements

Europe / Etat via DIREN : 70%
Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 30%

Estimation des coûts

Etude et conception : 7 623 €(50 000 F)

Réalisation : module d'exposition de base : de 9 147 €(60 000 F) à 13 720 €(90 000 F) pour les crédits photo, rédaction, matériaux, édition etc.

TOTAL « MODULE D'EXPOSITION » mini 16 770 €(110 000 F) maxi 21 343 €(140 000 F)
--

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

CS4 Stratégie :

Mettre en place une signalétique cohérente illustrant l'intérêt du site

PROBLEMATIQUE

Dans la succession des actions de sensibilisation et de communication, le dernier média utilisable au profit de la préservation des milieux naturels est la signalétique. Un ensemble de panneaux disposés à bon escient, en relation avec les opérations effectuées sur le terrain ou « aux portes » du site, a un effet complémentaire sur les visiteurs et les populations locales. Selon le type de panneaux, ils peuvent être notamment vecteurs :

- ⇒ d'une image de qualité, d'un label, comme par exemple les monuments historiques (logos)
- ⇒ d'une régime de protection précis, par exemple foncier comme pour les Espaces Naturels Sensibles Départementaux (logos et intitulés)
- ⇒ de consignes à respecter pour une pratique respectueuse d'un site, comme par exemple l'interdiction de faire du feu, de déposer des ordures (pictogrammes)
- ⇒ d'informations diverses : caractéristiques naturelles et paysagères, fragilité, etc.

Partant du principe qu'un minimum d'explication sur le pourquoi des aménagements et des contraintes les rendent plus acceptables, il est indispensable de mettre en place un maillage important de panneaux autour et sur le site Natura 2000, tout en veillant à une charte graphique pertinente, une bonne intégration paysagère et des messages adaptés.

En ce qui concerne la signalisation routière, la réflexion se limite pour l'instant au site « Cap d'Erquy – Cap Fréhel ». En effet, l'intégration d'un site dans le réseau européen Natura 2000 n'est pas encore considéré dans la signalisation des patrimoines remarquables (cf. DDE). A terme pourtant, elle pourrait porter à l'échelle de la France et de l'Europe. Le « label Natura 2000 » signifierait alors pour les visiteurs une qualité d'environnement exceptionnelle, un certain mode de vie et d'usage de l'espace, dans la ligne du développement durable.

SECTEURS CONCERNÉS

L'ensemble du site Natura 2000

HABITATS NATURELS ET ESPÈCES CONCERNÉS

Aucune action directe sur les habitats et/ou les espèces

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Syndicat des Caps : signalétique in situ (panneaux directionnels, panneaux d'information secondaires en majorité et panneaux pédagogiques en moindre nombre). Charte graphique établie et mise en œuvre, à compléter éventuellement.

Conseil Général : signalétique in situ (panneaux d'information secondaires, panneaux pédagogiques assez peu nombreux). Charte graphique différente.

Signalétique routière : reconnaissance du Cap Fréhel et du Fort-la-Latte. Panneaux non homogènes, difficulté de lecture, signalisation non cohérente.

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps
Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy
Conseil Général des Côtes d'Armor
Professionnels du tourisme
Direction Départementale de l'Equipement
Direction Régionale du Tourisme
Comité Départemental du Tourisme
Associations d'étude et de protection de la faune et de la flore

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

♦ fiche action CS4-a

Valoriser le patrimoine in situ

Commission Thématique « Fréquentation »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	X
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les panneaux de sensibilisation complètent l'action en délivrant au promeneur des éléments de compréhension quant aux diverses « contraintes » pouvant exister sur le site. Ils peuvent expliquer simplement la fragilité des landes, de la végétation sur les falaises, la raison d'être des monofils et des filets, les efforts que chacun peut faire pour préserver le site etc.

Ils peuvent parallèlement être des outils pédagogiques s'ils sont bien conçus (message clair, graphisme attrayant...) : présentation des oiseaux marins nicheurs espèces typiques des landes ou des dunes, menaces pesant sur ce patrimoine etc.

Techniques mises en oeuvre

Panneaux pédagogiques : même principe de plan général avec positionnement des panneaux aux endroits « stratégiques » (à proximité de points d'appel visuels par exemple).

A noter : certains partenariats financiers impliquent la conception et la mise en place de panneau(x) en relation avec le projet subventionné. Ils sont l'occasion de présenter et expliquer globalement l'action de l'opérateur local sur le site visité.

Calendrier

Priorité 1 à 3 (action simultanée à l'aménagement des sentiers et aux opérations de restauration)

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

Panneaux directionnels : Syndicat des Caps

Panneaux pédagogiques : bureau d'études

Partenaires

DIREN

Communes de Fréhel, d'Erquy et de Plurien

Associations d'étude et de protection de la faune et de la flore : SEPNA-Bretagne Vivante, GEOCA, GRETIA, GELA, etc.

Financements

Europe / Etat via DIREN : 70%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 30%

Estimation des coûts

Développement de la charte graphique, achat des matériaux, élaboration des textes et fabrication

TOTAL « DEVELOPPEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE IN SITU »

sur 5 ans : 15 245 €(100 000 F) maxi 22 870 €(150 000 F)

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

Obj.2 : aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la Région des Caps

◆ **fiche action CS4-b**

Etudier une signalisation routière valorisant le site Natura 2000

Commission Thématique « Fréquentation »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Dans l'optique de rendre visible une certaine entité désignée « région des Caps », une signalétique spécifique a déjà été mise en place. Le Syndicat des Caps a ainsi posé trois « totems » en bordure de départementale, en « entrée » de chaque commune.

Néanmoins, une signalétique routière homogène au niveau des départementales d'accès au site permettrait de renforcer cette unité patrimoniale Cap d'Erquy – Cap Fréhel – Fort-la-Latte. A la manière des logos traduisant le classement au titre de la loi de 1930 (sites ou monuments classé) ou le régime de propriété (sites des Conseils Généraux ou du Conservatoire du Littoral), les panneaux routiers peuvent susciter l'intérêt et illustrer la spécificité, l'originalité et l'intérêt d'un lieu.

Or, bien qu'il s'agisse du même « Cap Fréhel », du même « Fort-la-Latte » et du même « Cap d'Erquy » (pour un nombre limité de panneaux), plusieurs modèles et typographie se succèdent depuis Saint-Alban et Dinard sans cohérence apparente.

Il serait donc intéressant de ne retenir qu'un modèle de panneau directionnel ou de graphisme pour les trois sites touristiques majeurs de la région des Caps.

Technique mise en œuvre

Le modèle de panneau à conserver et étendre à l'ensemble des nœuds routiers doit être clair, facilement reconnaissable, constant, tout en répondant aux impératifs de sécurité et standardisation de la Direction Départementale de l'Equipement.

Le site du Cap d'Erquy peut être mis au même rang que le Cap Fréhel en temps que « site d'intérêt départemental ». Le Fort-la-Latte doit conserver son statut de « monument historique ».

Etudier la possibilité d'un logo faisant référence à l'Europe (logo de Natura 2000 cf. charte graphique du Conservatoire du Littoral).

Calendrier

Priorité 3

Maîtres d'ouvrage

Direction Départementale de l'Equipement / Conseil Général

Opérateur technique

Direction Départementale de l'Equipement

Partenaires

Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy, Syndicat des Caps

Financements

Estimation des coûts

Pas de surcoût à prendre en charge niveau des communes et du Syndicat des Caps

Objectif 3

Entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

IS1 Stratégie :

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des habitats de landes

PROBLEMATIQUE

Une première évaluation de l'état de conservation des habitats a été entreprise lors de leur cartographie par Mme ROZE (2000). Avec Natura 2000, des actions de gestion et de réhabilitation vont être entreprises. L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (landes sèches, mésophiles à tourbeuses) est donc appelé à évoluer. Il est indispensable à la fois d'avoir un recul historique par rapport à ces états actuels (état antérieurs, à restaurer ou non) et de projeter des évolutions futures en fonction du type de gestion.

Ces évolutions futures peuvent être illustrées par des modifications des cortèges floristiques (espèces indicatrices, évolution des espèces invasives type fougère aigle etc.) et de surfaces d'habitats ; différents suivis complémentaires sont à mettre en œuvre à des périodicités différentes.

Les résultats des suivis seront les signes d'échecs ou de réussites, de poursuite ou de réorientation des modes de gestion.

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 8, 10, 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

4030 : landes sèches (Cor. :312351)

4020 et 4030 : landes humides atlantiques et variantes (Cor. :312351)

Flore typique des habitats de landes, espèces remarquables (protection nationale, Livre Rouge du Massif Armorican etc.), espèces invasives (saules, fougères aigles, ronces, espèces rudérales etc.)

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Lignes permanentes dispersées sur le site, propriété de l'Université de Rennes I. Relevés effectués par des étudiants.

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

DIREN

Université de Haute Bretagne, Université de Bretagne Occidentale

GELA

CBNB

Bureaux d'études spécialisés

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

♦ fiche action IS1-a

Mettre en place le suivi des opérations de gestion des landes

Commission Thématique « Faune Flore Habitats » et « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	X
non discutée	

par le groupe de travail

Problématique

Le suivi botanique des opérations de gestion doit pouvoir répondre aux besoins du gestionnaire sur les cinq années du premier document d'objectifs Natura 2000. Les données recueillies doivent le renseigner sur l'efficacité des mesures de gestion, les objectifs atteints ou non, les impacts non prévus etc. Chaque mesure de gestion, quasiment, a son protocole de suivi, plus ou moins lourd et gourmand en temps. Dans cette fiche action, les suivis ne portent pas sur une espèce en particulier mais sur le cortège floristique des landes gérées. Les mesures prioritairement suivies seront:

- les opérations de fauche / gyrobroyage de landes
- le projet de pâturage
- les opérations de décapage de lande, après rudéralisation

Technique mise en œuvre

Elaborer des protocoles de suivi botanique en collaboration avec l'Université de Rennes I

Ces protocoles doivent définir :

- les méthodes en fonction des mesures de gestion
- les sites de suivi
- les périodicité, l'organisation des relevés
- l'architecture des données (en vue de leur intégration dans un SIG)
- les charges respectives des acteurs

Un investissement en matériel sera nécessaire : piquets, corde/ficelle, clôture (carré témoin en zone pâturee par ex.), GPS, piézomètre (relevé des variations de niveau d'eau en lande tourbeuse) etc.

Calendrier

Priorité 1

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat des Caps / Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateur technique

Syndicat des Caps

Université de Rennes I

Association d'étude et de protection de la nature

Partenaires

Conseil Général des Côtes d'Armor , DIREN

Université de Rennes I, CBNB

SEPNB-Bretagne Vivante, Vivarmor, SHF, GEOCA, personnes ressources (bénévolat)

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Financement

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds européens « Espèces ») : 20%

Maître d'ouvrage : résiduel ?

Estimation des coûts

Coût des suivis par type d'actions de gestion dont acquisition d'un GPS (cf. fiche action GH2-a) et d'un piézomètre

Coût total pour les habitats de landes et de dunes.

TOTAL EVALUATION DE LA GESTION DES HABITATS

par an : mini 14 483 €(95 000 F) maxi 14 940 €(98 000 F)

sur 5 ans : mini 72 413 €(475 000 F) maxi 74 700 €(490 000 F)

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

♦ fiche action IS1-b

Mettre en place le suivi des espèces invasives et introduites sur les landes

Commission Thématique « Faune Flore Habitats » et « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	X
non discutée	

par le groupe de travail

Problématique

Sur les landes, les espèces invasives qu'il convient de suivre avec attention sont essentiellement les **saulies** et les **fougères aigles**. Ces suivis doivent permettre d'évaluer la pertinence des techniques préconisées dans les fiches actions suivantes :

- *GH1-c (limiter l'enrichissement des landes sèches) et GH2-b (limiter l'enrichissement et la banalisation des landes)*
- *GH2-a (limiter l'extension des saulaies au détriment des landes)*

Pour les espèces introduites, il s'agit de suivre l'évolution des surfaces et des densités de **résineux** (pins et cyprès), ce qui correspond à l'évaluation des fiches action *GH1-d* et *GH2-c (limiter la présence des résineux au profit des habitats de landes)*.

Technique mise en œuvre

Saulies et fougères aigles :

Etat zéro avant intervention et évolution des saulaies effectué par GPS (*cf. fiche action GH2-a*)

Pour les fougères, le suivi des hauteurs et des densités est aussi intéressant, mais il ne pourrait plus être assuré par l'opérateur local (stagiaire ?). Suivis annuels.

Résineux :

L'évaluation de l'action se fait au terme de 5 années. Il ne s'agit pas nécessairement d'atteindre l'objectif fixé au DOCOB dans ce laps de temps mais d'y tendre de manière significative (réduction des surfaces boisées, densités de boisements plus faibles, décision administrative d'arrêt de plantations etc.)

Calendrier

Priorité 1

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat des Caps / Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateur technique

Syndicat des Caps

Université de Rennes I

ONF

Association d'étude et de protection de la nature

Partenaires

DIREN

Université de Rennes I, CBNB

SEPNB-Bretagne Vivante, Vivarmor, SHF, GEOCA, personnes ressources (bénévolat)

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Financement

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds européens « Espèces ») : 20%

Maître d'ouvrage : résiduel ?

Estimation des coûts

Acquisition du GPS : cf. fiche action GH2-a

Suivi des fougères aigles et des saulaies : temps de travail interne au Syndicat des Caps, estimé à 1.5 semaine par an sur la base d'un salaire de technicien soit 565 €/an et 2 825 €/sur 5 ans.

Evaluation des mesures de gestion des résineux : lors de la cartographie générale du site (au bout de 5 ans, dans le cadre de la convention Université de Rennes I / DIREN) et/ou à charge de l'ONF lorsqu'elle est gestionnaire.

TOTAL SUIVI DES ESPECES INVASIVES ET INTRODUITES sur 5 ans : mini 2 825 €(18 530F) maxi 3050 €(20 000 F)

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

IS2 Stratégie :

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des habitats dunaires

PROBLEMATIQUE

Selon la même problématique que celle des landes, il convient d'assurer l'évaluation des actions de gestion des dunes. Une comparaison diachronique entre la cartographie des habitats du site n°11 de l'année 2000 et celle de 2006-2007 fournira une appréciation globale. Il est donc nécessaire d'avoir un certain nombre d'indicateurs à plus grande échelle dont le suivi serait annuel ou bisannuel illustrerait plus en détail l'état de la végétation dunaire.

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 2, secteur 3, secteur 5

Commune d'Erquy : secteurs 9 et 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

2110 : dunes embryonnaires

2120 : dune mobile (dune blanche)

2130 : dune fixée à végétation herbacée

Flore variée, notamment de nombreuses plantes annuelles et monocotylédones (orchidées).

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Lignes permanentes dispersées sur le site, propriété de l'Université de Rennes I. Relevés effectués par des étudiants. Suivi géomorphologique de la dune des Sables d'Or, assuré par le laboratoire de Dinard et l'Université de Paris-Sorbonne (Mme Le Rhun).

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

DIREN

Université de Haute Bretagne, Université de Bretagne Occidentale

Laboratoire de Dinard, Université de Paris-Sorbonne

CBNB

Bureaux d'études spécialisés

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

♦ fiche action IS2-a

**Suivre les stations d'orchidées en temps
qu'indicateur des conditions dunaires**

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	
non discutée	X

par le groupe de travail

Arguments

L'étude de F. SEITE, au printemps 2000, a recensé 6 stations remarquables d'orchidées dans la région des Caps (en excluant celle de la Ville-Berneuf, sur la commune de Pléneuf-Val-André, éloignée du site Natura 2000).

Au total, 18 espèces d'orchidées ont été recensées, dont certaines à forte valeur patrimoniale (Liste Rouge du Massif Armorican).

La plupart des stations remarquables sont menacées par la *surfréquentation touristique* (piétinement, cueillette, stationnement anarchique des camping-cars, détritus) ainsi que par les aménagements littoraux (campings, plantations de pins et acidification des sols etc.). Les mesures de protection prises à Erquy (Lourtualis-Portuaïs) ont été particulièrement favorables au maintien de la station d'*Epipactis palustris* et de *Gymnadenia conopsea*.

Les aménagements prévus dans la *stratégie GH3* et doivent entre autre permettre la conservation des autres stations.

En outre, les orchidées supportent très mal la compétition avec d'autres végétaux plus grands et s'épanouissent dans les milieux ouverts. Elle servent donc de témoins à l'embroussaillage et au vieillissement de leur habitat (cf. *stratégie GH3* sur dunes). Ce suivi peut donc permettre une évaluation du degré d'ouverture de la végétation dunaire.

Le suivi des orchidées peut également être un bon indicateur pour les habitats de landes. Aussi, le suivi ne se limitera pas aux stations d'orchidées sur dune.

Technique mise en œuvre

Suivi basé sur la méthode simple de F. SEITE, pour permettre les comparaisons. Toute nouvelle station d'orchidées découverte devra être suivie. Le comptage des pieds se fait annuellement, de la mi-avril jusqu'à fin mai.

(pour *Coeloglossum viride* et *Ophrys fusca*, les données sont disponibles à partir de 1994)

Calendrier

Priorité1

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateur technique

A définir : association d'étude et de protection de la flore

Partenaires

Université de Rennes I

Personnes ressources : F. SEITE, M. BEAUFILS (centre PEP)

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds européens « Espèces ») : 20%

Maître d'ouvrage : résiduel ?

Estimation des coûts

coût étude F. SEITE, 2000 : 5 500 F

en associatif: 4 journées d'encadrement des suivis et synthèse (membre permanent) + équipe de bénévoles + frais de déplacement (bénévoles + permanent)

TOTAL « SUIVI DES ORCHIDEES » par an

mini 500 €(3 280 F) maxi 1 144 €(7 500 F)

TOTAL sur 5 ans : mini 2 500 €(16 400 F) maxi 5 717 €(37 500 F)



Ophrys abeille



Orchis pyramidal

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

♦ fiche action IS2-b

Mettre en place le suivi des espèces invasives et introduites sur les dunes

Commission Thématique « Faune Flore Habitats » et « Pratiques Agricoles »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	X
non discutée	

par le groupe de travail

Problématique

L'argumentation est la même que pour la fiche action IS1-b. Le suivi correspond à la *fiche action GH3-a (pour les résineux) et GHh3-b (pour l'enrichissement et la végétation rudérale)*.

Technique mise en œuvre

Fougères aigles :

Etat zéro avant intervention et évolution effectué par GPS (*cf. fiche action GH2-a*)

Pour les fougères, le suivi des hauteurs et des densités est aussi intéressant, mais il ne pourrait plus être assuré par l'opérateur local (stagiaire ?). Suivis annuels.

Résineux :

L'évaluation de l'action se fait au terme de 5 années. Il ne s'agit pas nécessairement d'atteindre l'objectif fixé au DOCOB dans ce laps de temps mais d'y tendre de manière significative (réduction des surfaces boisées, densités de boisements plus faibles, décision administrative d'arrêt de plantations etc.)

Calendrier

Priorité 1

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat des Caps / Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateur technique

Syndicat des Caps

Université de Rennes I

ONF

Association d'étude et de protection de la nature

Partenaires

DIREN

Université de Rennes I, CBNB

SEPNB-Bretagne Vivante, Vivarmor, SHF, GEOCA, personnes ressources (bénévolat)

Financement

Estimation des coûts

Cf. fiche action IS1-b

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

IS3 Stratégie :

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des autres habitats du site n°11

PROBLEMATIQUE

Toujours avec la même problématique, il s'agit d'assurer l'évaluation des actions entreprises sur l'habitat d'estuaire et les habitats forestiers, dont les techniques peuvent être relativement faciles à mettre en œuvre. Il s'agit également d'organiser certaines études pour compléter les connaissances du gestionnaires, notamment sur l'histoire des habitats du site et le milieu marin.

L'habitat de falaise sera évalué en même temps que la cartographie générale des habitats du site (peu d'indicateurs).

SECTEURS CONCERNES

Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy : secteur 6

Commune d'Erquy : secteur 7

Habitats forestiers hors site, éventuellement.

Estran et Domaine Public Maritime inclus dans le périmètre du site n°11.

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Estuaire :

Cf. stratégie GH4

NOMBREUSES espèces d'oiseaux, sédentaires ou migrateurs, en particulier les limicoles.

Habitats forestiers : en attente de détermination européenne

Boisements pauvres à *Quercus robur*

Hêtraie-ormaie littorale

Haie à Omes

Hors site : forêt de ravin (code Eur.15 : 9182)

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Pour l'habitat de falaise : suivi de l'Oseille des Rochers (relevé de présence).

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps

DIREN

Université de Haute Bretagne, Université de Bretagne Occidentale

Laboratoire de Dinard, Université de Paris-Sorbonne

CBNB

Bureaux d'études spécialisés

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

◆ fiche action IS3-a

Diagnostiquer les richesses du milieu marin

Commission Thématique « Etran et Milieu Marin »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Comme écrit précédemment, le bilan des connaissances sur le milieu marin (Domaine public Maritime) est très insuffisant pour pouvoir déterminer des enjeux de gestion. Il s'agit donc de mener une campagne de recherches et de déterminations susceptibles de les faire apparaître.

Les plus grandes zones actuellement à prospecter et inscrites dans le périmètre Natura 2000 sont situées :

- ⇒ au large du Cap Fréhel, selon les limites maritimes définies par la Zone de Protection Spéciale (code SFF 0205410) et par la Réserve de Chasse Maritime (1750 hectares)
- ⇒ au large du Cap d'Erquy, selon les limites définies par la Zone de Protection Spéciale du Grand Pourier (code SFF 0205502) et par la Réserve de Chasse Maritime (? hectares)

Néanmoins, certains éléments connus des fonds marins (*bancs de maërl*) pourraient justifier l'agrandissement du site Natura 2000 n°11. Cela ne peut être envisageable que s'ils s'avèrent d'intérêt communautaire du point de vue de la flore et de la faune et soumis à des menaces d'exploitation susceptibles de leur porter atteinte de manière irréversible et/ou d'engendrer des déséquilibres sur d'autres espaces et ressources (pêches maritimes).

Sur le site des Caps, les données nécessaires à ce type d'argumentation ne sont actuellement pas programmées dans les campagnes d'études en cours sur la Bretagne.

Les prospections doivent donc être étendues au delà du périmètre actuel de Natura 2000, dans des limites à définir par les intervenants spécialisés dans le domaine maritime.

Technique mise en œuvre

Dégagement de crédits d'études supplémentaires en faveur d'une campagne en milieu marin.

Synthèse des connaissances disponibles sur la zone maritime des Caps : géologie (nature des fonds), topographie (bathymétrie), hydrologie et hydrodynamisme.

Détermination des habitats marins (rocheux et sédimentaires), des peuplements associés (végétaux et animaux).

Inventaire faune / flore et des menaces avérées ou potentielles.

Etablissement des préconisations de gestion, en association étroite avec les professionnels de la pêche et les autres usagers (plaisanciers...)

Note : la présence de *bancs de maërl* (au nombre de 3) au large et à proximité du trait de côte implique de pouvoir en faire le diagnostic afin d'en déterminer la valeur écologique. D'ores et déjà, l'un d'entre eux est « mort », du fait de son exploitation (ressource non renouvelable, car la vitesse de croissance et le taux de reproduction du maërl est très faible).

Il reste à déterminer l'intérêt et la fragilité des deux autres (épaisseur, diversité d'espèces animales abritées etc.) pour les préserver si possible d'un tel avenir, compromettant du point de vue de la biodiversité mais également d'un point de vue socio-économique (pêche côtière aux crustacés et coquillages).

Calendrier

Priorité 2

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateur technique

Bureau d'étude défini sur appel d'offre

Partenaires

IFREMER

CNRS

IUEM

Océanopolis

INRA

Parc National d'Iroise

Laboratoire maritime du MNHN, Dinard

Affaires Maritimes, DRIRE (?)

Comités socioprofessionnels : pêche, conchyliculture, mytiliculture

Exploitant minier : TIMAC

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds européens « Espèces ») : 15%

Maître d'ouvrage : 5%

Estimation des coûts

Zone d'étude « élargie » (périmètre incluant le banc de maërl au large de la Mouillée + zone Natura 2000 en pSIC) : mini 38 112 €(250 000 F) maxi 44 210 €(290 000 F) TTC

TOTAL DU DIAGNOSTIC ESTRAN ET MILIEU MARIN
mini 38 112 €maxi 44 210 €



Limicoles (Petits Gravelots), plage Saint-Michel



Arénicole, ver de sable commun sur l'estran

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

◆ **fiche action IS3-b**

Assurer un suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur l'estuaire de l'Islet

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	X
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

La qualité de l'eau de l'Islet et du Léhen (affluent) est suivie annuellement dans le cadre de l'opération de bassin-versant de la Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre.

Plusieurs éléments inquiétants doivent susciter une vigilance accrue au niveau de la « pollution » et de « l'eutrophisation » de ce fleuve :

- ⇒ bassin versant : concentrations extrêmement importantes de **nitrates**, en **augmentation**.
- ⇒ **dépassemens** réguliers des normes depuis 1990 pour l'atrazine et l'isoproturon (menace potentielle pour l'avifaune en terme d'abondance de nourriture et de bioaccumulation).

L'enrichissement en matières organiques, phosphorées et azotées présente un réel danger en ce qui concerne la préservation des habitats d'estuaire, sensibles à la qualité de l'eau. L'eutrophisation est marquée par un développement « en voile » de la Soude, de la Stère et de la Salicorne obscure. Cette végétation nitrophile étouffe progressivement les autres espèces notamment *Limonium normanicole*, bon indicateur en ce qui concerne une évolution régressive en terme de diversité.

Il s'agit donc ici de fournir des arguments supplémentaires, dans le cadre de Natura 2000, à l'animation du bassin versant, à la contractualisation de CTE ou d'autres mesures agri-environnementales et à la sensibilisation à des pratiques agricoles raisonnées.

La pollution des eaux de l'Islet et du Léhen doit être surveillée pour la survie des habitats d'estuaire. Enfin, ce suivi complémentaire permettra aux acteurs du monde marin de disposer de donnée en ce qui concerne les flux de matières polluantes arrivant dans les eaux marines.

Cette fiche action est complémentaire à la stratégie GH4.

Technique mise en oeuvre

Gérer deux points de prélèvements supplémentaires au niveau de l'Islet :

Points actuels	Points supplémentaires
Aval du barrage de Montafilan Léhen, sous la route D34	Islet : points en limite de remontée de marée (ancien pont de chemin de fer ?) Ruisseau du Léhen, en aval de la station d'épuration

Analyses : nitrates, phosphates et pesticides (triazines et isoproturon), 1 fois par mois + débit des cours d'eau.

Les copies des résultats sont envoyées à la Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre (contact : MME FAY Catherine), à l'IFREMER et aux Affaires Maritimes entre autres.

Calendrier

Priorité 2

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Opérateur technique

Syndicat des Caps

Partenaires

Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre

DIREN

IFREMER

Affaires Maritimes

Communes de Plurien et d'Erquy

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Financements

Europe / Etat via DIREN : 70%

Autres financements (CPER-Contrat Nature, fonds européens « Espèces », Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Maître d'ouvrage) : 20% ?

Estimation des coûts

Coût de l'analyse au Laboratoire Départemental (pris à l'unité, hors taxes)

Nitrates	Phosphates	Triazine	Isoproturon
105,60 F	42,72 F	135,28 F	135,28 F

Ou trousse d'analyse portative pour les substances disponibles

Nitrates (Aquamerck, 200 analyses) : 574 F TTC (1 kit pour 5 ans)

Phosphate jaune (Aquamerck, 190 analyses) : 884 F TTC (1 kit pour 5 ans)

+ mesures de débit

TOTAL « SUIVI COMPLEMENTAIRE » par an :

mini comprenant l'achat du kit et les analyses complémentaires au LDA22 : 732 €(4 800 F)

maxi comprenant uniquement des analyses au LDA22 : 20 977 €(137 600 F)

TOTAL sur 5 ans : mini 2 698 €(17 700 F) maxi 104 870 €(687 900 F)

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

♦ fiche action IS3-c

Etre vigilant quant à la préservation des habitats forestiers du site n°11 et de sa périphérie

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	
non discutée	X

par le groupe de travail

Arguments

La cartographie des habitats à la base du Document d'Objectifs ne concerne que l'intérieur du périmètre du pSIC n°11. Seul un grand ensemble forestier (en dehors des pinèdes) a été déterminé *sur les rives de l'Islet*. Son identification porte sur la rive Ouest (Erquy) : il s'agit d'un habitat riche de type Frênaie ormaie littorale. La rive Est (Plurien) n'a pas été étudiée.

Certaines données sont également disponibles, pour des zones à l'extérieur de ce périmètre. Tel est le cas pour le vallon de Port-Nieux, sur la commune de Fréhel côté Baie de la Fresnaye. Un relevé de terrain partiel, réalisé en janvier 2000 par COLOMBET M. et DURIEZ C. caractérise l'habitat forestier de ce vallon comme étant une « forêt de ravin » (Eur.15 : 9182), habitat prioritaire à la Directive de 1992.

Dans les trois cas (Fréhel, Plurien, Erquy), ces ensembles forestiers sont à proximité immédiate de parcelles agricoles et recouvrent les rives de cours d'eau (Islet ou Frémur). Ils assurent plusieurs rôles dont les plus importants sont ceux de :

- zones « tampons » entre les cours d'eau (déjà très pollués) et des parcelles agricoles en pente
- zones de chasse et habitats favorables aux Chiroptères
- diversification de la flore et de la faune par des espèces d'affinités forestières (oiseaux et petits mammifères notamment)

La faible superficie des boisements à l'intérieur du périmètre Natura 2000, le statut européen du boisement de Port-Nieux et leur rôle en terme de biodiversité impliquent un effort de vigilance et de connaissance de la part de l'opérateur local.

Techniques mises en œuvre

Boisements de Fréhel :

Lancer une prospection phytosociologique et botanique des vallons, intégrant une cartographie de(s) habitat(s) identifié(s) pour confirmer le relevé de 2000 : vallon de Port-Nieux, vallon du Grand Trécelin, vallon de Château Serein, vallons de Saint-Géran.

Diagnostiquer l'état de l'habitat : état de conservation, menaces actuelles et/ou potentielles

Etablir des préconisations de gestion

Assurer la sensibilisation et l'information des exploitants agricoles riverains des vallons boisés. Etre partenaire de l'opération Bassin Versant du Frémur (CTE)

Etre vigilant quant aux pratiques locales (pratiques agronomiques, dépôts de déchets verts, coupes etc.)

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Boisements de Plurien et d'Erquy :

Soutenir la municipalité actuelle : veiller à la continuité du classement des Espaces Boisés Classés aux POS successifs. Etre vigilant quant aux pratiques locales (pratiques agronomiques, dépôts de déchets verts, coupes etc.)

Sensibiliser les propriétaires privés, l'ONF ou les services techniques à une gestion douce des boisements, (en partenariat avec le Conseil Général) : maintien d'un quotas d'arbres morts

(enthomofaune, Chiroptères, avifaune), entretien des sous-strates (éclaircies progressives au sol et de la strate arbustive) etc.

Calendrier

Priorité 2

Maîtres d'ouvrage

Etude / conseils en gestion forestière : Syndicat des Caps

CTE : Communauté de Communes du Pays de Matignon

Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre

Opérateurs techniques

Etude : Université de Rennes I ou CRPF

CTE : agriculteurs exploitants

Conseil Gestion forestière : ONF, Syndicat des Caps (Brigades Vertes ?)

Partenaires

CRPF

CBNB

ONF

Conseil Général des Côtes d'Armor

Financement

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds européens « Espèces ») : 20%

Maître d'ouvrage : résiduel ?

Estimation des coûts

TOTAUX « HABITATS FORESTIERS »

Etude des habitats forestiers du site n°11 : 1 594 €(10 450 F)

Détermination des habitats forestiers et des enjeux de gestion des habitats forestiers
hors du périmètre du site n°11 : 1 759 €(11 534 F)

CTE : les coûts des éventuels CTE sur la zone n'ont pas été évalués

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

♦ fiche action IS3-d

Étudier les usages et la physionomie
des habitats d'un point de vue historique

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	
non discutée	X

par le groupe de travail

Arguments

Dans un souci de gestion adaptée aux différents milieux présents sur le site, il convient d'en connaître leurs usages passés. En effet, la physionomie d'un habitat résulte de l'utilisation et de la transformation qu'il en a été faite à un moment donné. De même, l'abandon de certaines pratiques contribue à la dégradation (notamment le vieillissement ou l'envahissement par la strate arbustive) des milieux les moins stables.

En se référant à « l'état de conservation à privilégier » décrit dans le manuel d'interprétation des habitats européens (version EUR 15, 25/04/1996), aux cartographies de 1980 (FORGEARD) et de 2000 (ROZE), l'opérateur Natura 2000 pourra évaluer avec plus de précision les vitesses d'évolution, notamment pour l'envahissement par les saules, les ronces et les fougères-aigle.

En fonction de ces données, complétées par celles des suivis botaniques et de l'analyse de photographies anciennes (aériennes et touristiques), les mesures de gestion pourront être affinées, notamment dans leur fréquence d'intervention et dans leur zonage.

Technique mise en œuvre

Cette étude peut être l'objet et le thème d'un stage à destination d'étudiants issus de formations universitaires ou d'écoles.

Il serait intéressant de privilégier les cursus pluridisciplinaires, alliant histoire, géographie, botanique et une expérience dans la photo-interprétation (photos aériennes).

Les sources et documents disponibles sont pour certains actuellement disponibles, d'autres à rechercher (archives)

L'intérêt de l'étude doit résider en une synthèse constituant une base historique de l'état des habitats, mis en relation avec les usages à différentes époques. La photo-interprétation est indispensable notamment pour évaluer l'envahissement par les arbustes en zone humide.

De plus, la collecte d'informations en images (photographies) peut être à la base de la création d'un **fond documentaire**, d'une imagerie, utilisable comme **outil pédagogique** après analyse.

Calendrier

Priorité 1 à 2

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateur technique

Syndicat des Caps

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Partenaires

Communes de Plurien, Erquy et Fréhel

Archives départementales, IGN

Universités : UBO, UHB

Historien local (AMIOT Pierre)

Editions JOS (Châteaulin)

M. BLANCHARD P., M. CHATELLIER J.Y. (collectionneurs)

Musée de l'imagerie bretonne à Baud (Morbihan)

Financements

Europe / Etat via DIREN : 70%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, Maître d'ouvrage) : 30%

Estimation des coûts

Indemnisation de stage : 304,90 €(2 000 F / mois pour un stage de 3 mois)

Droit de reproduction, reproduction de photographies, de documents papiers : mini 762 €(5 000 F)
maxi 1 220 €(8 000 F)

TOTAL ETUDE HISTORIQUE DES HABITATS mini 1 830 €(12 000 F) maxi 2 135 €(14 000 F)
--



Photographie, éditions JOS. (date ?)
Lande pâturée par des ovins, en bord de falaise.

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

IS4 Stratégie :

Assurer le suivi des espèces animales et végétales

PROBLEMATIQUE

Outre la réactualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire, l'opérateur doit assurer le suivi de certaines espèces végétales et animales, soit en raison de leur forte valeur patrimoniale soit en temps qu'espèces « indicatrices » d'amélioration ou de maintien de bonnes conditions de développement.

Ce suivi ne doit donc pas se limiter aux espèces inscrites aux annexes I des Directives Oiseaux et Habitats, mais également prendre en compte celles présentes dans

- la Liste Rouge nationale (espèces animales menacées 1994)
- le Livre Rouge national (espèces végétales menacées 1995)
- la Liste Rouge Armoricaine (taxons remarquables et situation sur l'échelle UICN¹⁴, 1993)

SECTEURS CONCERNES

L'ensemble du site Natura 2000

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Aucune action directe sur les habitats et/ou les espèces – suivis des espèces de faune et flore d'intérêt européen, national et régional.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Cap d'Erquy : synthèse des données floristiques effectuées (précisions sur les statuts de protection, sur les localisation, sur la dimension des stations etc.).

Cap d'Erquy, estuaire de l'Islet, Cap Fréhel : inventaire ZNIEFF de type I

Cap Fréhel : - suivi de l'avifaune marine, statuts de réserve associative (SEPNB sur les îlots de la Grande et de la Petite Fauconnière), ZICO et ZPS
- suivi des Chiroptères en hivernage

ACTEURS CONCERNES

Syndicat des Caps, DIREN

Université de Haute Bretagne, Université de Bretagne Occidentale

Laboratoires de Dinard (antennes du MNHN)

GELA, CBNB, GEOCA, SEPNB-Bretagne Vivante, Société Herpétologique de France

Bureaux d'études spécialisés

¹⁴ échelle UICN (version simplifiée) : échelle indiquant le degré de menace auquel est soumis une espèce (par exemple : « en danger », « vulnérable », « rare » etc.) – UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

♦ fiche action IS4-a

Suivre l'avifaune terrestre et marine,
d'intérêt
européen et patrimonial

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	
non discutée	X

par le groupe de travail

Arguments

Globalement, les données disponibles sur les quatre espèces terrestres de la ZPS du Cap Fréhel nécessitent de sérieux compléments, voire des prospections approfondies afin de pouvoir dégager les tendances évolutives des populations. Par la suite, ces données pourraient permettre l'évaluation des mesures de gestion de leur(s) habitat(s).

Les espèces de l'avifaune marine bénéficient d'un suivi annuel, étant donné que l'amas du Cap et les îlots de la Fauconnière sont classés en réserve ornithologique (gérée par la SEPNB). En plus des deux espèces de la Directive Oiseaux, les observations portent sur 9 espèces protégées au niveau national.

Les animateurs-nature du Syndicat des Caps se chargent sur l'année de recenser toutes leurs observations. Une liste de 131 espèces (terrestres et marines, d'intérêt patrimonial ou non) est ponctuellement alimentée de données (lieux, date, nombre etc.). Elles contiennent notamment des informations concernant des espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux hors ZPS du Cap Fréhel. Ces observations sont bien fournies à partir de 1996 mais par manque de temps, elles deviennent rares à partir de 1998. Une base de données GEOCA est également en possession du Syndicat des Caps, comprenant des observations de 1951 à 1998.

Techniques mises en œuvre

Il est important de négocier un échange continu d'informations avec le GEOCA, la SEPNB-Bretagne Vivante ou toute autre structure (université par exemple) effectuant annuellement ou ponctuellement des observations ornithologiques.

Définir les espèces suivies

Le site des Caps Fréhel et Erquy n'est pas à proprement parler un site d'importance européenne ou nationale en ce qui concerne l'avifaune terrestre. Il est toutefois nécessaire de suivre particulièrement les espèces suivantes, en temps qu'**espèces indicatrices** :

- ⇒ la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), inscrite à la Directive Oiseaux (annexe 1), espèce pour laquelle la Bretagne constitue un des quatre noyaux de peuplement. Elle est typique des *landes* mais vulnérable et menacée par la disparition de son habitat (*landes hautes et rases*).
- ⇒ l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), également inscrit à la Directive Oiseaux (annexe 1). Il affectionne les friches, les *landes*, les *dunes* végétalisées ou les régénérations forestières. Les populations locales sont peu connues alors qu'en région Nord-pas-de-Calais, Normandie, Picardie, ainsi qu'en Belgique et aux Pays-Bas, elles sont en déclin. Les principales causes en sont l'artificialisation des milieux et l'emploi massif d'insecticides en agriculture.
- ⇒ le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), espèce à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, affectionnant les *falaises*.
- ⇒ le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*), d'intérêt national, caractéristique des *landes* où se mêlent strate herbacée et arbustive. Cette espèce est en déclin à l'échelle de l'Europe principalement à cause de l'agriculture intensive (remembrements, traitements phytosanitaires).

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Pour l'avifaune marine, les observations faites par les stagiaires SEPNB / Syndicat des Caps doivent être maintenues selon la même méthode et même fréquence.

Les études de CHATAIGNERE L., 1996 et de RAMEL A., 1999 peuvent servir de base cartographique et de dénombrement sur le Cap Fréhel et le Cap d'Erquy.

Calendrier

Priorité 1

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateur technique

A définir : Syndicat des Caps, GEOCA, SEPNB, GOB etc.

Partenaires

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds européens « Espèces ») : 20%

Maître d'ouvrage : résiduel ?

Estimation des coûts

Pour l'avifaune terrestre, 2 stages de 3 mois indemnités à 305 €(2000 F) par mois + coût salarial de l'accompagnement par le Syndicat des Caps.

Pour l'avifaune marine, 2 stages de 3 mois indemnités à 305 €(2000 F) par mois + indemnités du permanent (3 jours à 229 €ou 1500 F, indemnités kilométriques comprises)

TOTAL « SUIVI AVIFAUNE TERRESTRE »

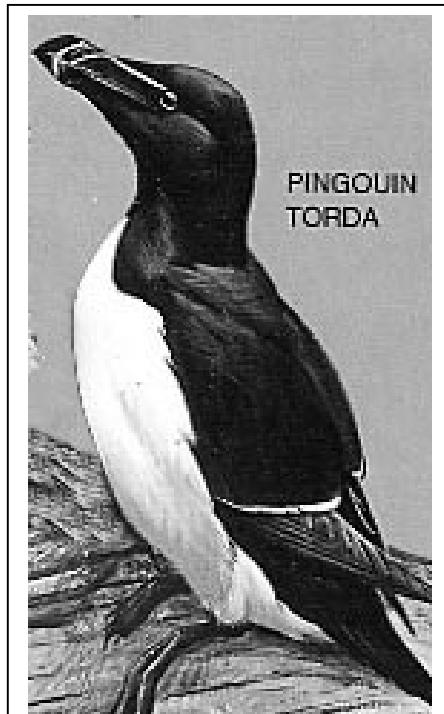
stages annuels : mini 1 830 €(12 000 F) maxi 2 744 €(18 000 F)

TOTAL sur 5 ans : mini 18 294 €(120 000 F) maxi 19 056 €(125 000 F)

TOTAL « SUIVI AVIFAUNE MARINE»

Stages et encadrement annuel : mini 2 515 €(16 500 F) maxi 3 430 €(22 500 F)

TOTAL sur 5 ans : mini 12 577 €(82 500 F) maxi 17 151 €(112 500 F)



Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

♦ fiche action IS4-b

Poursuivre le suivi des sites
d'hivernage des Chiroptères

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	X
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Actuellement, le dénombrement et l'identification des espèces de Chiroptères se fait uniquement sur les sites d'hivernage, soient six blockhaus au Cap Fréhel. Ce suivi est effectué par les deux animateurs du Syndicat des Caps, à raison d'une fois par mois de novembre à avril, depuis 1997.

Dans un objectif d'amélioration des connaissances sur les Chiroptères en France, le suivi des sites d'hivernage peut être renforcé.

Tехniques mises en œuvre

Pour le comptage et l'identification, il n'y a aucune modification à apporter au suivi actuel.

Tous les sites avérés ou potentiels d'hivernage sont prospectés.

En complément : mesures de température et d'hygrométrie (thermomètre mini-maxi, hygromètre ordinaire).

Les mesures sont prises dans les salles où sont présentes les chauves-souris. Les appareils sont placés au plus près des essaims. Elles sont relevées 1 à 2 fois par mois. Il est intéressant de noter en même temps (« remarques ») la météo du jour d'observation ainsi que la température extérieure.

Calendrier

Priorité 1

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateur technique

Syndicat des Caps

Partenaires

Commune de Fréhel

SEPNB-Bretagne Vivante

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds européens « Espèces ») : 20%

Maître d'ouvrage : résiduel ?

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Estimation des coûts

<i>prix H.T.</i>	<i>prix / unité</i>	<i>quantité</i>	
thermomètres mini-maxi	35 F	7	245 F
Hygromètres	60 F	7	420 F
TOTAL matériel		665 F (102 €)	

heures de travail : 6h16 par mois soient 37 heures par an (base 10,51€ ou 68,95 F / heure)

TOTAL coût salarial : 388,92 €(2 551,15 F) x 5 = 1 945 €(12 756 F)

TOTAL SUIVI DES RHINOLOPHES sur 5 ans mini 2 046 €(13 420 F) maxi 2 287 €(15 000 F)
--

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

◆ fiche action IS4-c

Elargir la démarche Natura 2000 aux sites de reproduction
des Petits et Grands Rhinolophes

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Les Rhinolophes sont des espèces inscrites à l'annexe II et IV de la Directive Habitats. Leur protection à l'échelle européenne et nationale est primordiale.

Le site Natura 2000 au Cap Fréhel ne prend en compte pour l'instant que les sites d'hivernage de Grands Rhinolophes. Les sites de reproduction et les terrains de chasse n'ont pas été prospectés à l'intérieur des terres. Pourtant, ces zones sont vitales pour la survie des populations locales.

A proximité, deux sites de reproduction de Petits Rhinolophes ont déjà été identifiés dans la vallée du Frémur (château du Vaurouault et La Reignerai). Ils font l'objet d'un suivi piloté par la SEPNB-Bretagne Vivante et ont été sélectionnés pour le plan de restauration national « Petit Rhinolophes ».

Cette fiche action ne vise pas l'agrandissement du périmètre du site n°11 aux sites de reproduction identifiés. Elle vise à impliquer d'avantage l'opérateur local hors du périmètre Natura 2000, dans une démarche de sensibilisation, de conseil et de mesures concertées.

Techniques mises en œuvre

Une méthode¹⁵ a été élaborée à l'échelle nationale pour identifier les zones favorables à leur maintien (alimentation, physionomie de la végétation et des gîtes). C'est ce protocole qui sera mis en œuvre sur Vaurouault et la Reignerai.

La recherche des sites d'estivage s'effectue sur les communes de Fréhel, Plurien et Erquy, à l'intérieur et en-dehors du périmètre Natura 2000 : cavités littorales (Pointe du Jas, Trou de Poulifer ...), château et manoir, église, chapelle, ruines, combles, etc.

Sur les sites de reproduction identifiés, avec l'accord des propriétaires, analyser les habitats selon le protocole national « Petits Rhinolophes ». Eventuellement, transposer les habitats du protocole Chiroptères (Grand et Petit Rhinolophes) en habitats Eur. 15 et proposer l'implication de l'opérateur local Natura 2000 et de la SEPNB-Bretagne Vivante en temps que partenaire-conseil pour la gestion et la préservation des habitats favorables aux Chiroptères ou pour d'éventuelles MAE-hors CTE (cf. fiche action GH10-b)

Note : les prospections sur les gîtes d'estivage des Grands Rhinolophes vont éventuellement être l'occasion de déterminer des gîtes à

- ⇒ Grand Murin (*Myotis myotis*): annexe II et IV
- ⇒ Murin Daubenton (*Myotis daubentonii*): annexe IV
- ⇒ Oreillard Roux (*Plecotus auritus*) : annexe IV
- ⇒ Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) : annexe IV
- ⇒ Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) : annexe IV

En l'absence actuelle de données, aucune fiche-action n'a été rédigée à leur sujet.

¹⁵ BARATAUD M. et al., 2000, décembre – Plan de restauration des Chiroptères, protection et restauration de l'habitat de chasse du Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), SFEPM, 35 p.

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Néanmoins, ces autres espèces méritent de figurer dans le document d'objectifs du site n°11 de par leur statut, au même titre que les Rhinolophes.

Calendrier

Cartographie des habitats du Petit Rhinolophe et recherche des sites d'estivage du Grand Rhinolophe : priorité 1.

Comptages sur sites de reproduction annuels, de mai (regroupement) à mi-juin (mise-bas) : priorité 1.

Actualisation des cartographies d'habitats des Rhinolophes : à caler avec l'actualisation de la cartographie Natura 2000, a priori, tous les 5 ans.

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

Syndicat des Caps / SEPNA-Bretagne Vivante

Partenaires

Communes de Plurien, Erquy et Fréhel

Commune de Pléboulle

Communauté de Communes du Pays de Matignon

Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre

Financements

Europe / Etat via DIREN : 50%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds européens « Espèces », Maître d'ouvrage) : 50%

Estimation des coûts

Année 1 : 1 stage de 4 mois (cartographie et prospections supplémentaires) : 305 €(2 000 F) par mois interventions SEPNA-Bretagne Vivante (formation des stagiaires, contrôle à mi-stage, conseil et éventuelles négociations avec les propriétaires aux côtés du Syndicat des Caps) : 4 interventions / an à 153 €(1500F). Années suivantes : 3 interventions de la SEPNA-Bretagne Vivante

TOTAL année 1 : mini 1 830 €(12 000 F) maxi 2 134 €(14 000 F)

TOTAL années suivantes : mini 457 €(3 000 F) maxi 686 €(4 500 F)

TOTAL sur 5 ans : mini 3 659 €(24 000 F) maxi 4 880 €(32 000 F)



Grand Murin

Petit Rhinolophe

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

◆ fiche action IS4-d

Mettre en place un réseau d'observation
du Grand Dauphin

Commission Thématique « Estrand et Milieu Marin »

Proposition

acceptée	X
en cours d'étude	
non discutée	

par le groupe de travail

Arguments

Espèce prioritaire de la Directive Habitats, le Grand Dauphin est un cétacé dont la présence sur la partie maritime du site n°11 induit une prise en compte incontournable dans le présent document d'objectifs. Mais contrairement aux autres espèces prioritaires citées à l'objectif 1 (« mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces »), l'opérateur local de Natura 2000 dispose de très peu de moyens d'action directe sur les habitats de cette espèce.

Les populations épisodiquement observées au large du Cap Fréhel relèvent des populations sédentaires des îles de Jersey et Guernesey. Il n'y a donc aucun objectif de conservation à mettre en œuvre localement, puisqu'il s'agit d'individus de passage. Il est de même pour les autres mammifères marins déjà observés au large des Caps.

Le Syndicat des Caps doit donc agir en terme de sensibilisation et de collecte d'information.

Technique mise en œuvre

Mettre en place localement un réseau d'observation du Grand Dauphin.

Le partenariat serait destiné à l'ensemble des professionnels et adeptes de la mer : marins-pêcheurs, plaisanciers, écoles de voile, gardien du phare du Cap Fréhel etc.

- organisation d'environ deux réunions à l'attention des partenaires : intérêt de l'espèce et de la démarche commune, organisation des observations, utilisation des données. Soutien scientifique et pédagogique d'Océanopolis
- dépôts des plaquettes : capitaineries, Coopératives maritimes, Comités locaux de pêcheurs, criées, écoles de voile.
- contacts réguliers pour entretenir le fonctionnement du réseau – publication des résultats dans les lettres info-site.

Transmission des données au coordinateur régional Bretagne – Océanopolis - et au Groupe Mammologique Normand.

Calendrier

Priorité 3

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateur technique

Plaquette pédagogique et fiche d'observation : entreprise définie sur appel d'offre

Observations : professionnels de la pêche, plaisanciers, etc.

Partenaires

GMN

IFREMER

Océanopolis

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

Financements

Pas de financement nécessaires spécifique à l'action sinon en terme de coût salarial.

Estimation des coûts

*Plaquettes et fiches de relevé d'observations : coût pris en charge par Océanopolis
Mise en place et réunions, suivi et transmission des données*


Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin
et des Mammifères Marins de la Mer de la Manche

CENTRE D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE - RUE LOUIS ARAGON - 50130 OCTEVILLE
Tel 02.33.01.40.60 Fax 02.33.01.40.30 Mobile 06.62.18.40.60 e-mail : gecc@wanadoo.fr <http://perso.wanadoo.fr/gecc>

RESEAU RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE MAMMIFÈRES MARINS

FICHE D'OBSERVATION

Participez à la protection des baleines, des dauphins et des phoques.

Afin de nous aider à mieux connaître les mammifères marins fréquentant les côtes normandes et la mer de la Manche, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter cette fiche lorsque vous rencontrerez ces animaux. Pour les observations qui vous semblent exceptionnelles, n'hésitez pas à nous alerter directement par téléphone au **02.33.01.40.60** ou à communiquer l'information par VHF au Sémaphore de la Marine Nationale de votre secteur. Une fois la fiche remplie, vous pourrez nous la retourner directement ou la déposer dans les capitaineries ou les yacht clubs. **D'avance, un grand merci pour votre aide.**

DATE DE L'OBSERVATION	NOM DU NAVIRE ET DE SON PORT D'ATTACHE		
POSITION DES ANIMAUX	LATITUDE	LONGITUDE	HEURE
ou distance à la côte, amers, relèvements, commune, plage, lieu-dit, etc.			
NOMBRE TOTAL D'INDIVIDUS <small>(mâles/femelles ou autres espèces)</small>	NOMBRE DE JEUNES	DURÉE totale de l'observation	
GRAND DAUPHIN <small>(Tursiops truncatus)</small>		<input type="checkbox"/> OU AUTRE ESPÈCE :	
		<input type="checkbox"/> Dauphin commun <input type="checkbox"/> Dauphin bleu et blanc <input type="checkbox"/> Marsouin <input type="checkbox"/> Globicéphale noir <input type="checkbox"/> Dauphin de Risso <input type="checkbox"/> Orque <input type="checkbox"/> Petit rorqual <input type="checkbox"/> Rorqual commun <input type="checkbox"/> Cachalot <input type="checkbox"/> Phoque gris <input type="checkbox"/> Phoque veau-marin <input type="checkbox"/> Autre : décrire : <input type="text"/>	

Exemple de fiche d'observation, réal. GECC.

Obj.3 : entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000

♦ fiche action IS4-e

Inventorier et suivre les populations
d'amphibiens
et de reptiles d'intérêt patrimonial

Commission Thématique « Faune Flore Habitats »

Proposition

acceptée	
en cours d'étude	
non discutée	X

par le groupe de travail

Arguments

Dans la mesure où des actions de gestion des habitats humides (landes, roselière, caricaies, saulaies, ...) et secs (végétation des falaises, landes sèches, prairies dunaires) sont favorables à des amphibiens et des reptiles visés par la Directive Habitats, leur dénombrement régulier permet de disposer d'un indicateur supplémentaire pour l'évaluation de ces actions sur le site n°11. Ce suivi des effectifs peut également permettre d'élargir l'inventaire des espèces présentes :

- par des prospections plus approfondies,
- ou en créant des conditions favorables à la venue d'espèces supplémentaires, déjà identifiées à proximité du site (Salamandre tachetée, Pélodyte ponctué protégés à l'échelle nationale).

Techniques mises en œuvre

Lancer un inventaire des reptiles et des amphibiens présents sur le site (cabinet d'étude spécialisé ou association) sur la base des observations de J. Pétillon en été 2000.

Pour le suivi, faire appel au bénévolat ou à des associations pour le comptage des batraciens (repasse) et le repérage des pontes (dans ce cas, établir un protocole). Poursuivre les observations sur les reptiles à partir des nids recensés.

Calendrier

Priorité 3

Maître d'ouvrage

Syndicat des Caps

Opérateurs techniques

Inventaire : cabinet d'étude défini par appel d'offre ou association d'étude et de protection de la faune
Suivi : Syndicat des Caps ou association d'étude et de protection de la faune

Partenaires

Personnes ressources : M. Beaufils, L. Chataignère, J. Pétillon

Financement

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds européens « Espèces », Maître d'ouvrage) : 20%

Estimation des coûts

TOTAL inventaire : mini 1 830 €(12 000 F) maxi 2 363 €(15 500 F) TTC

TOTAL suivi : mini 6 098 €(40 000 F) maxi 9 147 €(60 000 F)

TOTAL « amphibiens et reptiles » sur 5 ans : mini 7 928 €(42 000 F) maxi 11 510 €(75 500 F)

SYNTHESE

DES FICHES ACTIONS PAR COMMUNE ET PAR SECTEUR

	COMMUNE DE FREHEL	secteurs	1	2	3	4	5
FICHES ACTIONS	GH1-a: aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (restauration passive)						
	GH1-b: restaurer les habitats de landes dégradés par la fréquentation humaine (restauration active)						
	GH1-c: limiter l'enrichissement des landes sèches						
	GH1-d: réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande						
	GH1-e: limiter les facteurs de rudéralisation des landes sèches						
	GH1-f: rajeunir les landes sèches et les fourrés à Ajoncs						
	GH1-g: améliorer la pollinisation des landes par l'apiculture						
	GH1-h: limiter les cheminements « sauvages » à travers les landes						
	GH2-a: limiter l'extension des saulaies au détriment des landes						
	GH2-b: limiter l'enrichissement des landes humides						
	GH2-c: réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande humide						
	GH2-d: entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme						
	GH2-e: régénérer les landes humides non pâturées						
	GH2-f: améliorer la pollinisation des landes par l'apiculture						
	GH3-a: réduire la strate arborée au profit de la végétation herbacée des dunes grises						
	GH3-b: limiter l'enrichissement des zones dunaires						
	GH3-c: préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la surfréquentation						
	GH3-d: diminuer les facteurs de rudéralisation des dunes						
	GH4-a: recréer les habitats d'estuaire sur l'Islet						
	GH4-b: évaluer tout nouvel aménagement sur les habitats d'estuaire						
	GH4-c: être partenaire des opérations locales en faveur de la qualité de l'eau de l'Islet						
	GH5-a: restaurer l'habitat de falaise soumis au camping-caravaning						
	GH5-b: aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (restauration passive)						
	GH5-c: supprimer les facteurs de rudéralisation de l'habitat de falaise						
	GH6-a: évaluer les nouveaux projets sur le Domaine Public Maritime						
	GH6-b : négocier le maintien des habitats de laisses de mer						
stratégie	GH7* : maintenir des conditions d'habitat favorables à la Fauvette pitchou						
stratégie	GH8* : préserver les habitats de landes favorables à l'Engoulevent d'Europe			?		?	
	GH9-a : diminuer les actes de prédation de la corneille noire sur l'avifaune marine						
	GH9-b : limiter les dérangements aux abords des sites de nidification						
	GH10-a : protéger les gîtes d'hivernage des Chiroptères sur le Cap Fréhel						
	GH10-b : soutenir les contrats CTE à l'échelle des bassins versants						
stratégie	GH11* : assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens						

- stratégies de préservation d'espèces, renvoyant à des stratégies de gestion d'habitats

	COMMUNE DE PLURIEN	secteurs	6	7
FICHES ACTIONS	GH1-a: aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (restauration passive)			
	GH1-b: restaurer les habitats de landes dégradés par la fréquentation humaine (restauration active)			
	GH1-c: limiter l'enrichissement des landes sèches			
	GH1-d: réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande			
	GH1-e: limiter les facteurs de rudéralisation des landes sèches			
	GH1-f: rajeunir les landes sèches et les fourrés à Ajoncs			
	GH1-g: améliorer la pollinisation des landes par l'apiculture			
	GH1-h: limiter les cheminements « sauvages » à travers les landes			
	GH2-a: limiter l'extension des saulaies au détriment des landes			
	GH2-b: limiter l'enrichissement des landes humides			
	GH2-c: réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande humide			
	GH2-d: entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme			
	GH2-e: régénérer les landes humides non pâturées			
	GH2-f: améliorer la pollinisation des landes par l'apiculture			
	GH3-a: réduire la strate arborée au profit de la végétation herbacée des dunes grises			
	GH3-b: limiter l'enrichissement des zones dunaires			
	GH3-c: préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la surfréquentation			
	GH3-d: diminuer les facteurs de rudéralisation des dunes			
	GH4-a: recréer les habitats d'estuaire sur l'Islet			
	GH4-b: évaluer tout nouvel aménagement sur les habitats d'estuaire			
	GH4-c: être partenaire des opérations locales en faveur de la qualité de l'eau de l'Islet			
	GH5-a: restaurer l'habitat de falaise soumis au camping-caravaning			
	GH5-b: aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (restauration passive)			
	GH5-c: supprimer les facteurs de rudéralisation de l'habitat de falaise			
	GH6-a: évaluer les nouveaux projets sur le Domaine Public Maritime			
	GH6-b : négocier le maintien des habitats de laisses de mer			
	GH7* : maintenir des conditions d'habitat favorables à la Fauvette pitchou			
stratégie	GH8* : préserver les habitats de landes favorables à l'Engoulevent d'Europe			
stratégie	GH9-a : diminuer les actes de prédation de la corneille noire sur l'avifaune marine			
	GH9-b : limiter les dérangements aux abords des sites de nidification			
	GH10-a : protéger les gîtes d'hivernage des Chiroptères sur le Cap Fréhel			
	GH10-b : soutenir les contrats CTE à l'échelle des bassins versants			
stratégie	GH11* : assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens			

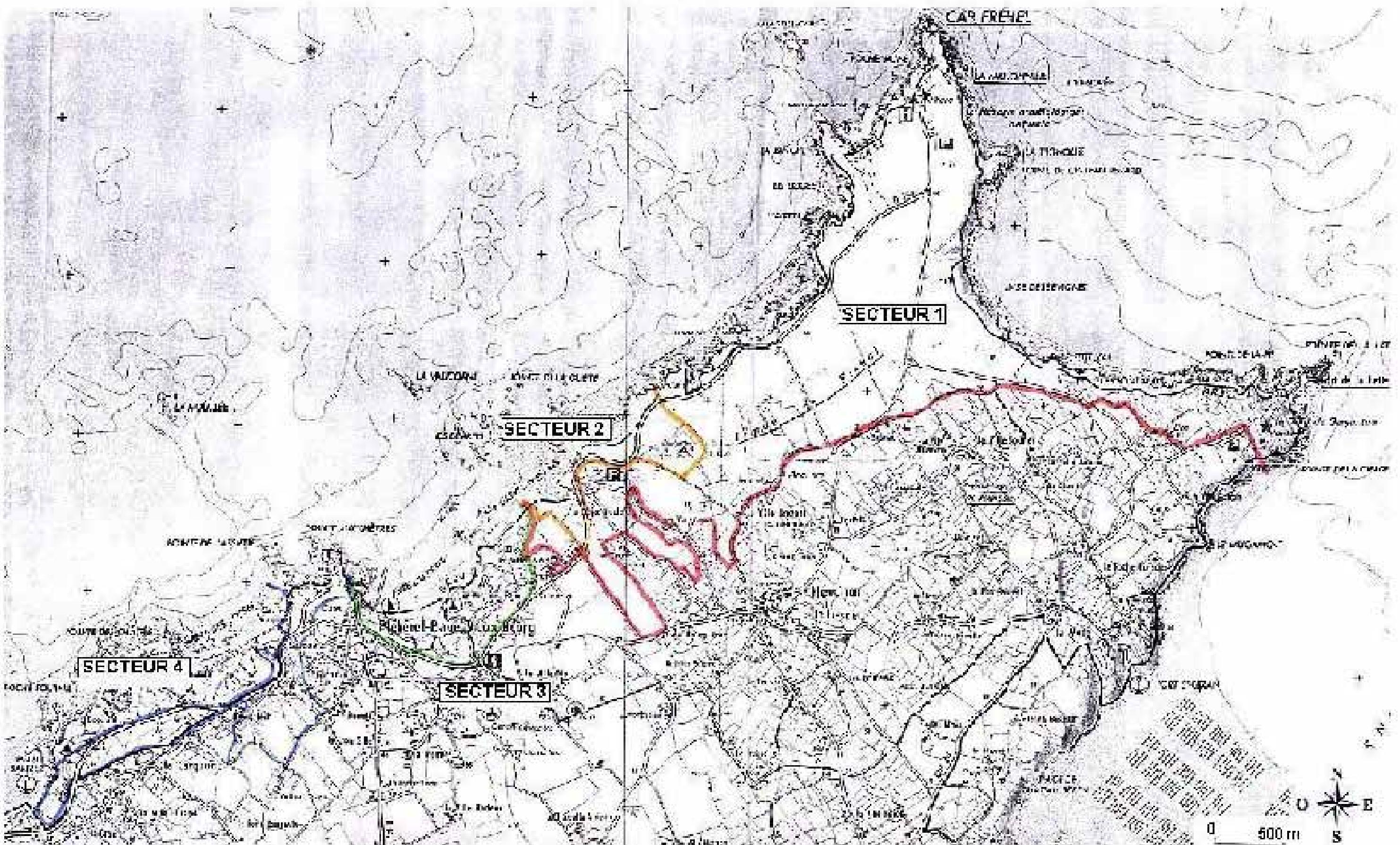
- stratégies de préservation d'espèces, renvoyant à des stratégies de gestion d'habitats

	COMMUNE D'ERQUY	secteurs	7	8	9	10	11
	GH1-a: aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (restauration passive)						
	GH1-b: restaurer les habitats de landes dégradés par la fréquentation humaine (restauration active)						?
	GH1-c: limiter l'enrichissement des landes sèches						
	GH1-d: réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande						
	GH1-e: limiter les facteurs de rudéralisation des landes sèches						
	GH1-f: rajeunir les landes sèches et les fourrés à Ajoncs						
	GH1-g: améliorer la pollinisation des landes par l'apiculture						
	GH1-h: limiter les cheminements « sauvages » à travers les landes						
	GH2-a: limiter l'extension des saulaies au détriment des landes						
	GH2-b: limiter l'enrichissement des landes humides						
	GH2-c: réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande humide						
	GH2-d: entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme						
	GH2-e: régénérer les landes humides non pâturées						
	GH2-f: améliorer la pollinisation des landes par l'apiculture						
	GH3-a: réduire la strate arborée au profit de la végétation herbacée des dunes grises						?
	GH3-b: limiter l'enrichissement des zones dunaires						?
	GH3-c: préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la surfréquentation						
	GH3-d: diminuer les facteurs de rudéralisation des dunes						
	GH4-a: recréer les habitats d'estuaire sur l'Islet						
	GH4-b: évaluer tout nouvel aménagement sur les habitats d'estuaire						
	GH4-c: être partenaire des opérations locales en faveur de la qualité de l'eau de l'Islet						
	GH5-a: restaurer l'habitat de falaise soumis au camping-caravaning						
	GH5-b: aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (restauration passive)						
	GH5-c: supprimer les facteurs de rudéralisation de l'habitat de falaise						
	GH6-a: évaluer les nouveaux projets sur le Domaine Public Maritime						
	GH6-b : négocier le maintien des habitats de laisses de mer						
	GH7* : maintenir des conditions d'habitat favorables à la Fauvette pitchou						
stratégie	GH8* : préserver les habitats de landes favorables à l'Engoulement d'Europe					?	
stratégie	GH9-a : diminuer les actes de prédation de la corneille noire sur l'avifaune marine					?	?
	GH9-b : limiter les dérangements aux abords des sites de nidification						?
	GH10-a : protéger les gîtes d'hivernage des Chiroptères sur le Cap Fréhel						
	GH10-b : soutenir les contrats CTE à l'échelle des bassins versants						
stratégie	GH11* : assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens				?		?

* stratégies de préservation d'espèces, renvoyant à des stratégies de gestion d'habitats

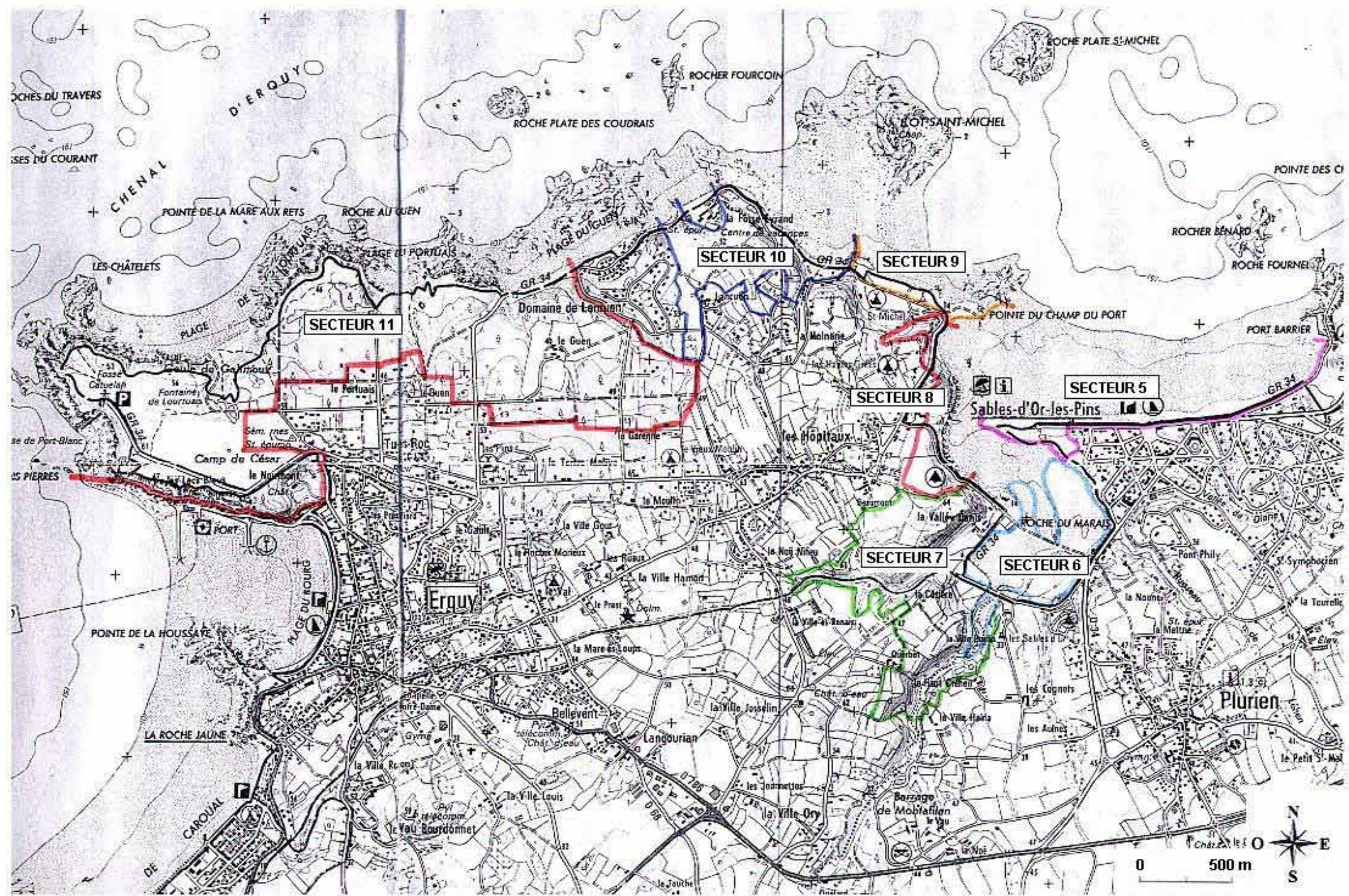
DELIMITATION DES SECTEURS D'INTERVENTION SUR LE SITE N° 11 "CAP DERQY - CAP FREHEL"

(carte 2)

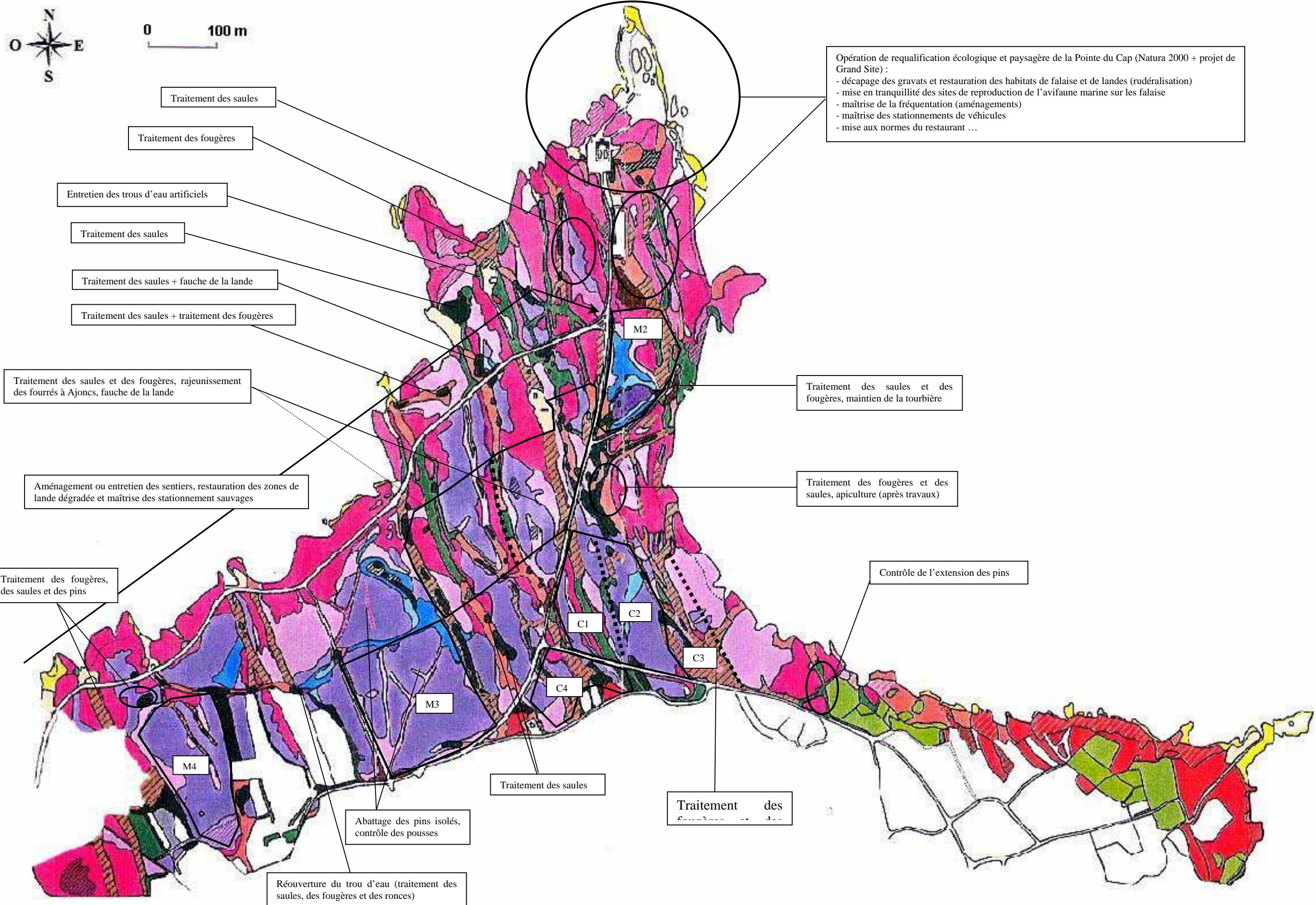


DELIMITATION DES SECTEURS D'INTERVENTION SUR LE SITE N°11 "CAP D'ERQUY - CAP FREHEL"

(carte 1)



SECTEUR 1: site classé du Cap Fréhel



Légende secteur 1 (code Eur. 15)

- Falaise avec végétation des côtes atlantiques (1230)
- Falaise avec végétation des côtes atlantiques dégradée par le piétinement (1230)
- Falaise avec assemblage de végétation maritime et non maritime (sur dolérite) (1230)
- Pelouse - lande (1230-4030)
- Lande sèche (4030)
- Lande sèche sans callune (4030)
- Lande humide atlantique (mésophile) (4020-4030) *Ulici gallii-Ericetum ciliaris*
- Lande humide atlantique *Ulici gallii-Ericetum tetralicis Ulici gallii-Ericetum ciliaris* (4020) avec *Molinia caerulea*
- Lande humide atlantique *Ulici gallii-Ericetum tetralicis Ulici gallii-Ericetum ciliaris* (4020) sans *Molinia caerulea*
- Lande humide atlantique *Ulici gallii-Ericetum tetralicis* (4020) avec *Molinia caerulea*
- Lande humide atlantique *Ulici gallii-Ericetum tetralicis* (4020) sans *Molinia caerulea*
- Lande humide atlantique *Sphagno compacti-Ericetum tetralicis* lande tourbeuse (4020)
- Lande à ajonc
- Ptéridie
- Fourré à prunellier
- Saulaie
- Végétation rudérale
- Pinède
- Fourré préforestier
- Plantation de feuillus
- Plantation de résineux

Légende (zones d'intervention provisoires)

- M** pâturage ovin
- M1** ordre de priorité
- C** pâturage caprin
- C1** ordre de priorité

SECTEUR 2 : zone dunaire de la Fosse et des Grèves d'En Bas



0 250 m

Traitements des fougères et des ronces, rajeunissement des Ajoncs hauts

Aménagement des sentiers, restauration des landes (active) et des habitats de falaise (passive)

Réouverture de la zone humide : traitement des saules principalement

Restauration et aménagement de la dune grise :

- aménagement des cheminements et accès plage
- aménagement du GR34 (continuité)
- restauration des caoudeyres et des ravines

Renforcement des protections dunaires :

- compléments et consolidation du maillage actuel (perméable à la fréquentation), avancée des

Traitements des fougères

Abattage progressif des pins

Cyprès : abattage à l'entrée, sur la lande et à proximité de la

Traitements des fougères

Maîtrise des stationnements sauvages le long de la D34a et aménagement des parkings

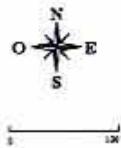
Carte dressée en 2
Essais de restauration de la zone humide : décapage des dépôts verts et des gravats, traitement des saules, curage du fossé, sensibilisation de l'agriculteur exploitant (MAE-hors CTE ?)...

Légende secteur 2 (code Eur.15)

-  Végétation des cordons de galets (1732)
-  Falaises (1230)
-  Falaises à *Helianthemum nummularium* (1230)
-  Dune embryonnaire (2110)
-  Dune mobile ou dune blanche (2120)
-  Dune fixée (2130)
-  Dune fixée dégradée (2130)
-  Prairie à Brachypode (2136)
-  Cariçaie à Brachypode (2136)
-  Prairie dunaire rudérale (2130)
-  Zone humide de bordure dunaire (1635)
-  Roselière de bordure dunaire (1635)
-  Lande sèche (4030)
-  Lande humide mésophile
-  Ptéridaie
-  Fourré à Sureau
-  Fourré à Ronce
-  Fourré à Prunellier
-  Fourré à Troène
-  Groupement à Ajonc
-  Groupement à Chèvrefeuille et Fougère
-  Plantation de résineux
-  *Pinus maritimus*
-  Saule
- 

Carte d'après F. ROZE, Service d'Ecologie Végétale, Université de Rennes I
(2000, cartographie au 2 500 ème)

SECTEUR 3 : zone dunaire de Vieux-Bourg et de l'Anse du Croc



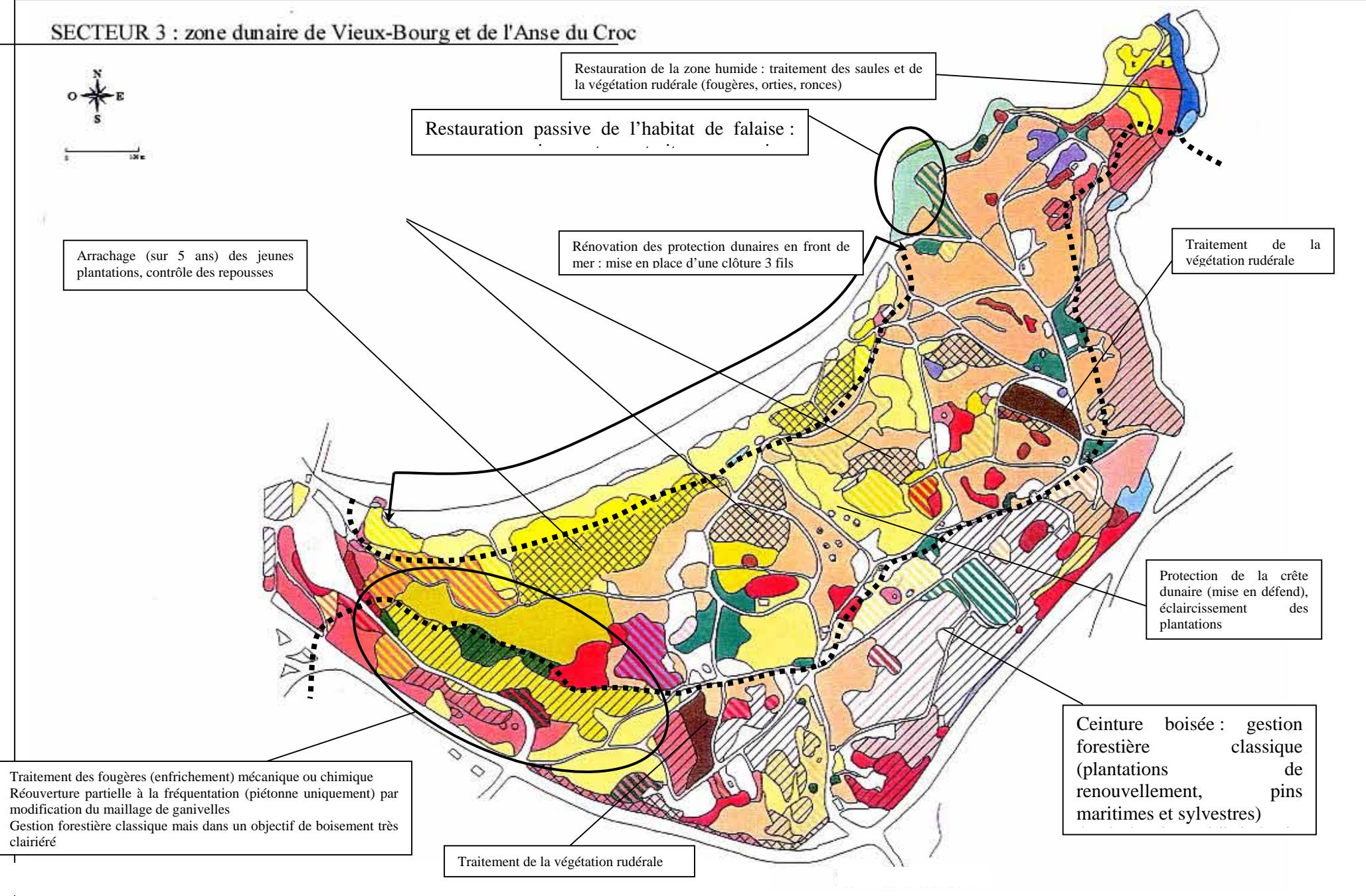
Arrachage (sur 5 ans) des jeunes plantations, contrôle des repousses

Restauration de la zone humide : traitement des saules et de la végétation rudérale (fougères, orties, ronces)

Restauration passive de l'habitat de falaise :

Rénovation des protection dunaires en front de mer : mise en place d'une clôture 3 fils

Traitement de la végétation rudérale

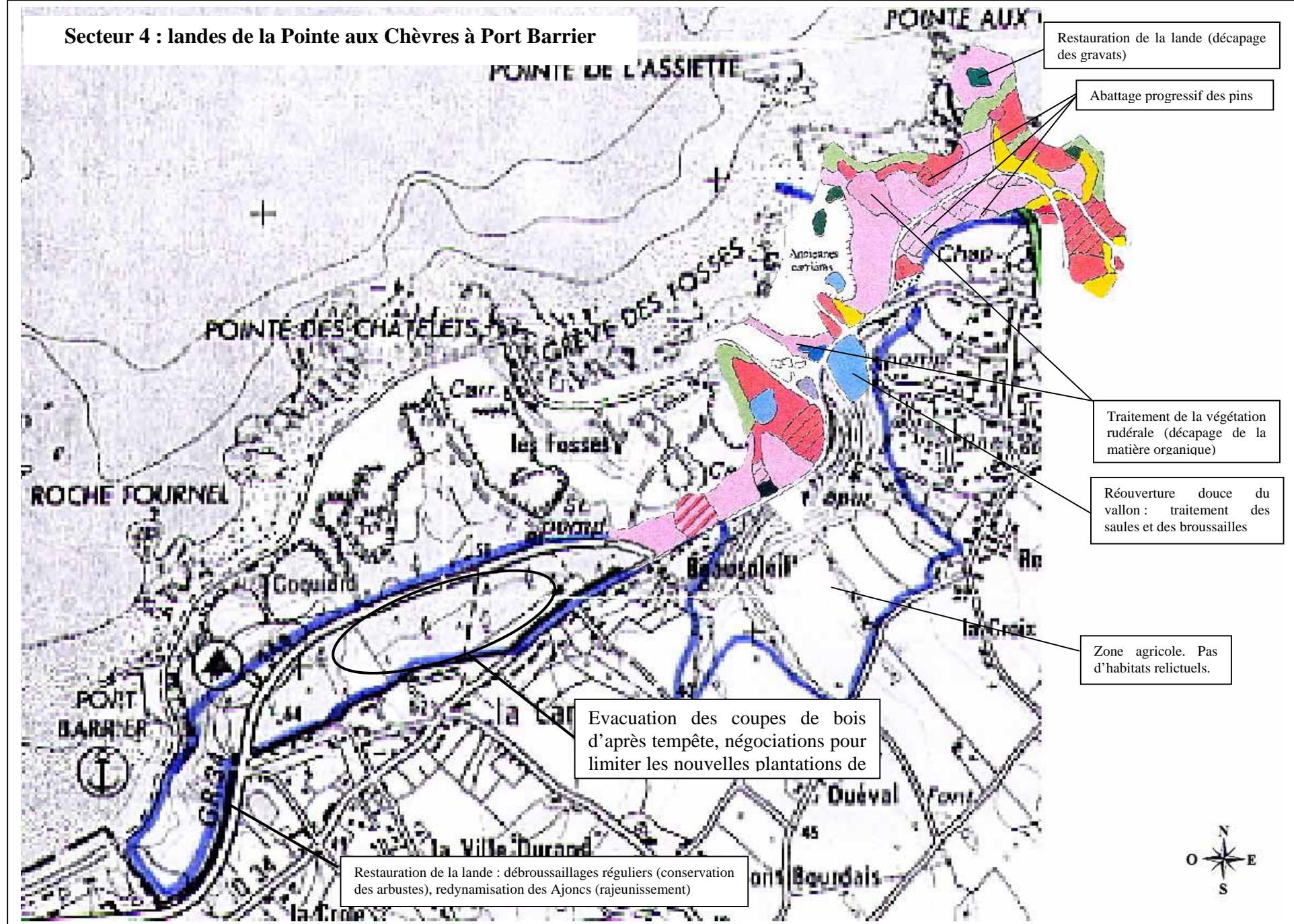


Légende secteur 3 (code Eur.15)

- [Green] Falaises avec végétation en touffes (1230)
- [Light Green] Falaises avec végétation en pelouse (1230)
- [White] Dune embryonnaire (2110)
- [Yellow] Dune mobile (2120)
- [Light Yellow] Dune fixée de transition (2131)
- [Dark Yellow] Dune fixée ou dune brune (2132)
- [Light Orange] Dune fixée boisée ou ayant été boisée et légèrement rudéralisée (2130)
- [Orange] Dune fixée ou de transition piétinée et légèrement rudéralisée (2130)
- [White] Dune fixée boisée ou ayant été boisée, rudéralisée et piétinée (2130)
- [Light Pink] Dune fixée densément boisée, rudéralisée et piétinée (2130)
- [Dark Blue] Dune fixée avec apports exogènes de semences (2130)
- [Brown] Dune fixée avec apports de terre (2130)
- [Yellow] Prairie à Brachypode (2136)
- [Dark Green] Groupement à Garance (2136)
- [Pink] Pteridale
- [Light Pink] Végétation rudérale
- [Red] Groupement à Ronce
- [Dark Green] Fourré à Ajonc
- [Red] Fourré à Prunellier
- [Light Blue] Fourré à Saule
- [White] Cupressus
- [Purple] Fourré à Sureau
- [Blue] Végétation de zone humide
- [Diagonal Lines] Jeunes boisements de pins
- [Cross Lines] Vieux boisements de pins

Carte d'après F. ROZE, Service d'Ecologie Végétale, Université de Rennes I
(2000, cartographie au 2 500^{ème})

Secteur 4 : landes de la Pointe aux Chèvres à Port Barrier

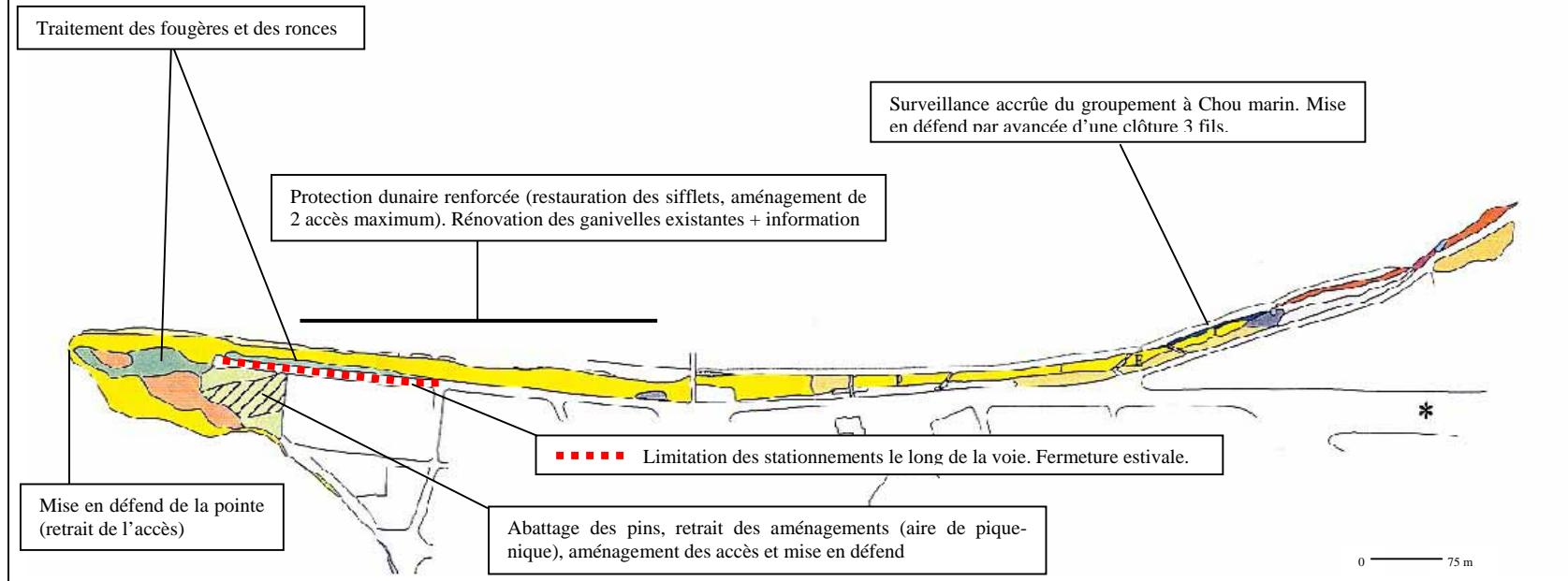


Légende secteur 4 (Code Eur.15)

	Falaises (1230)
	Dune fixée (2130)
	Groupement à Dactyle
	Groupement rudéralisé
	Prairie à Brachypode (2136)
	Lande sèche (4030)
	Lande mésophile (4020-4030)
	Lande à Ajonc
	Ptéridaie
	Fourré à ronce
	Fourré mixte préforestier
	Fourré à prunellier
	Fourré à saule et prunellier
	Fourré de Chêne
	Végétation de zone humide
	Peuplier
	Pinède

Carte d'après F. ROZE, Service d'Ecologie Végétale, Université de Rennes I
(2000, cartographie au 2 500^{ème})

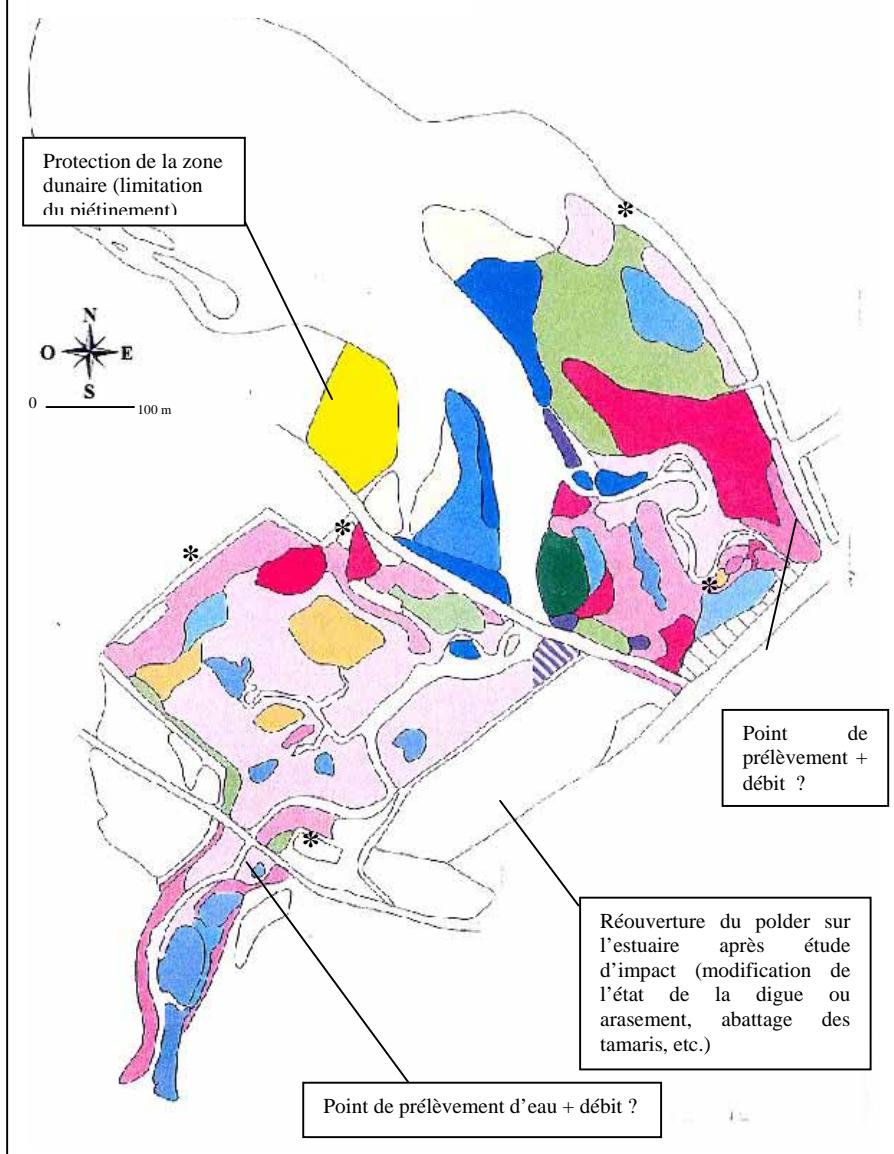
Secteur 5 : flèche dunaire de Sables d'Or-les-Pins



Légende secteur 5 (code Eur.15)

- | | |
|--|--|
| ■ Groupement à <i>Crambe</i> (1222) | ■ Dune rudéralisée |
| ■ Groupement à <i>Beta maritima</i> et <i>Agropyron pungens</i> (1336) | ■ Replat sableux en bas de falaise de head |
| ■ Dune embryonnaire (2110) | ■ Pelouse à Fétuque |
| ■ Dune mobile (2120) | ■ Fourré à Ronce |
| ■ Dune mobile rudéralisée | ■ Fourré mixte |
| ■ Dune mobile plantée | ■ Suintements |
| ■ Dune fixée à <i>Tortula ruralis</i> (2132) | |
| ■ Dune fixée piétinée (2131) | * Station botanique <i>Spiranthes autumnalis</i> |
| ■ Dune fixée embroussaillée (2130) | |

Secteur 6 : estuaire de l'Islet



Légende secteur 6 (code Eur 15)

■ Végétation annuelle des laisses de mer 1336

■ Végétation à salicornes 1311

■ Prés salés à spartine 1320

Prés salés 1332-1333-1335

■ Prés salés *Halimiono-puccinellietum* 1332

groupement à *Triglochin*

■ Prés salés *Plantaginiflora* 1333

■ Prés salés *Festucetum littoralis* 1333

■ Prés salés *Frankenio-Limonietum lychnidifolii* 1333

■ Prés salés groupement à *Juncus maritimus* 1333

■ Prés salés *Beto-Agropyretum purgantis* 1335

Prairies salées sous frutescentes 1420

■ *Puccinellio-Arthrocnemum perennis* 1422

■ *Bostrichio-Halimionetum* 1421

■ Forme pauvre ouverte du *Bostrichio-Halimionetum* 1421

■ Dune 2120 + 2131

■ Falaise 1230

Carte d'après F. ROZE, Service d'Ecologie Végétale, Université de Rennes 1 (2000, cartographie au 5000^{ème}).

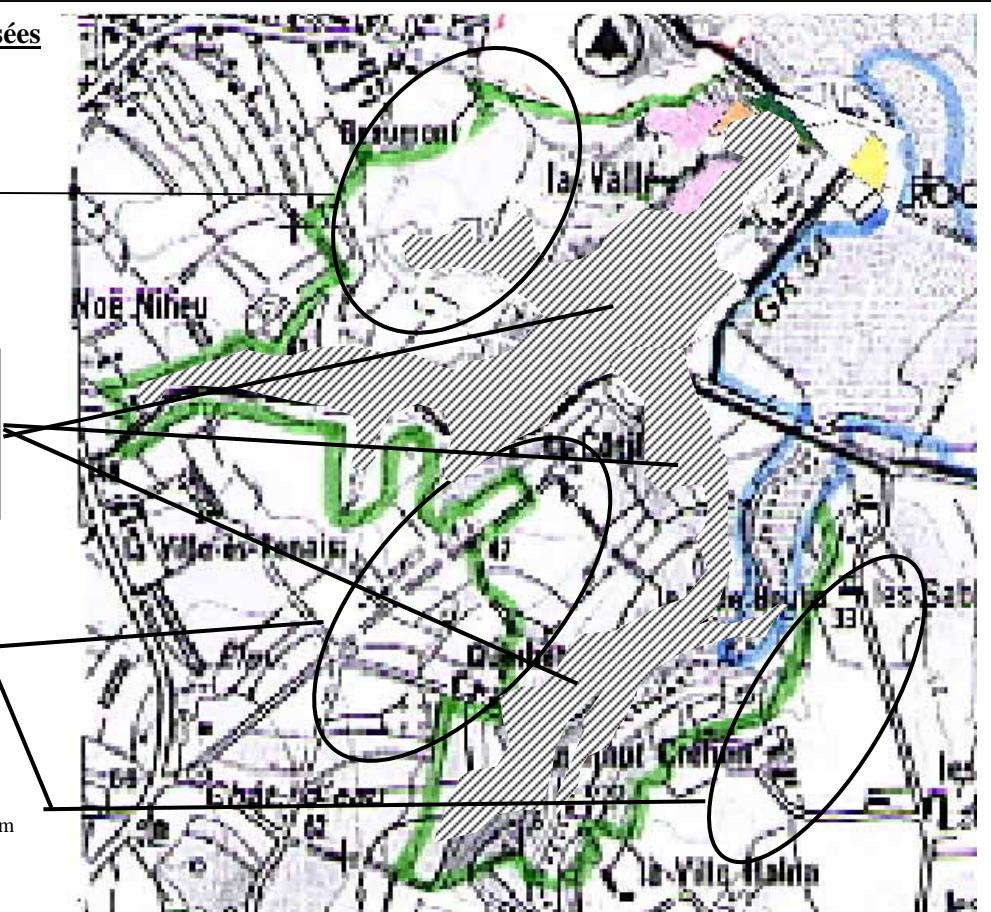
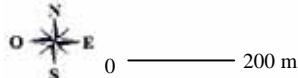
* surveillance des projets de nouveaux remblais ou de tout dépôt de déchets verts. Sensibilisation des riverains.

Secteur 7 : rives boisées de l'Islet

Partenariat Natura 2000 /
Opération Bassin Versant
Islet-Flora (CTE)

Gestion forestière douce :
entretien des sous-strates
(éclaircies au sol, maintien
des arbres morts)
Surveillance quant au
respect du statut d'EBC.

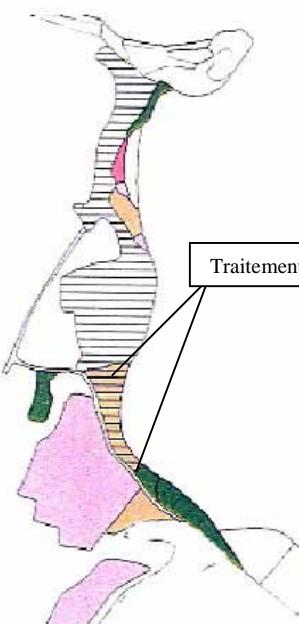
Partenariat Natura 2000 /
Opération Bassin Versant
Islet-Flora (CTE)



Légende secteur 7 (code Eur.15)

- | | | | |
|--|-------------------------|--|-------------------------------|
| | Dune fixée (2131) | | boisements de feuillus (91A0) |
| | Ptéridaie | | |
| | Lande sèche rase (4030) | | |

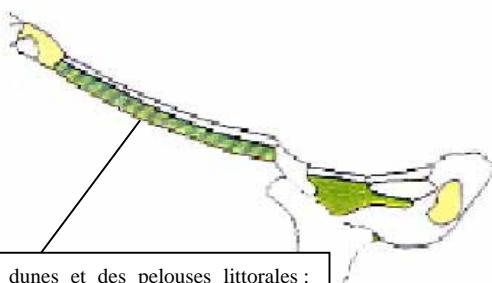
Secteur 8 : landes boisées des Hôpitaux



Légende secteur 8 (code Eur.15) :

- Ptéridaié
- Lande sèche rase (~~4030~~)
- Groupement à Ajonc
- Fourré à ronce
- Boisements de résineux

Secteur 9 : Pointe du Champ du Port et dune Saint-Michel



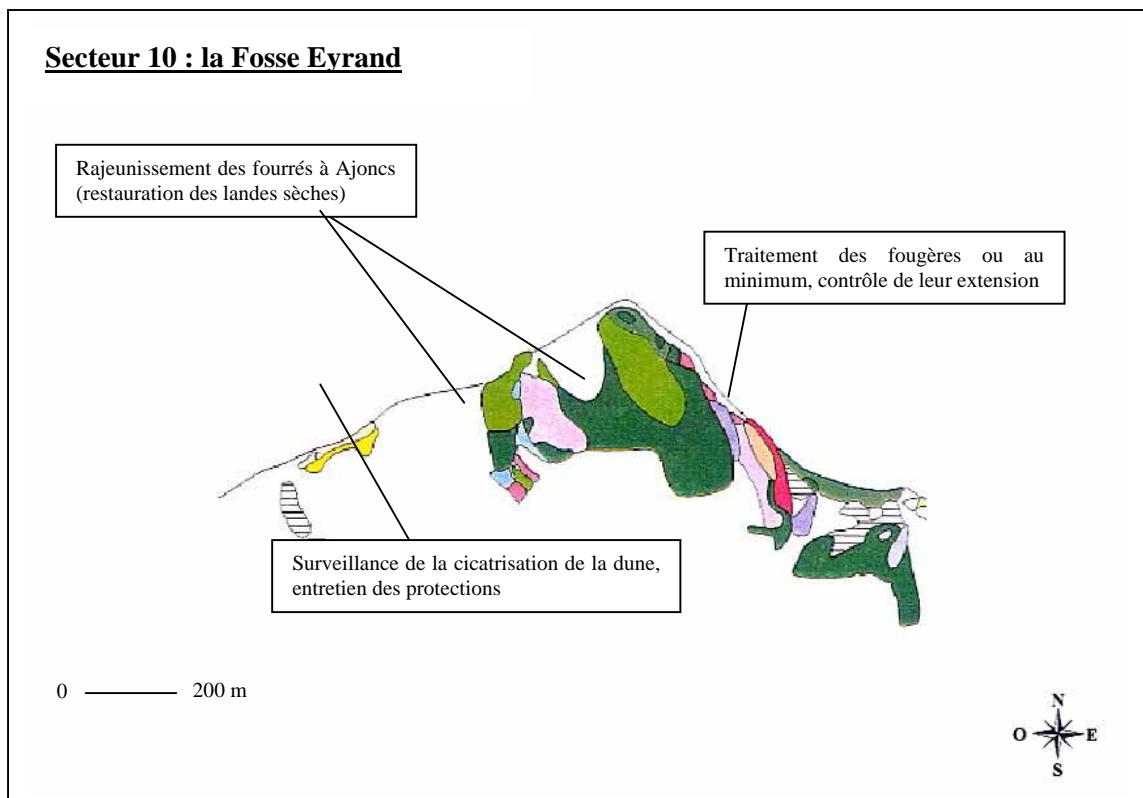
Préservation des dunes et des pelouses littorales :
mise en défend de la partie Ouest (camping sauvage),
sensibilisation par rapport aux dépôts de matériaux
(sable du camping), réduction de la capacité du
parking, surveillance de l'enrichissement.

0 ————— 200 m

Légende secteur 9 (code Eur. 15)

- Dune mobile (~~2120~~)
- Dune mobile en restauration (~~2120~~)
- Dune fixée (~~2131~~)

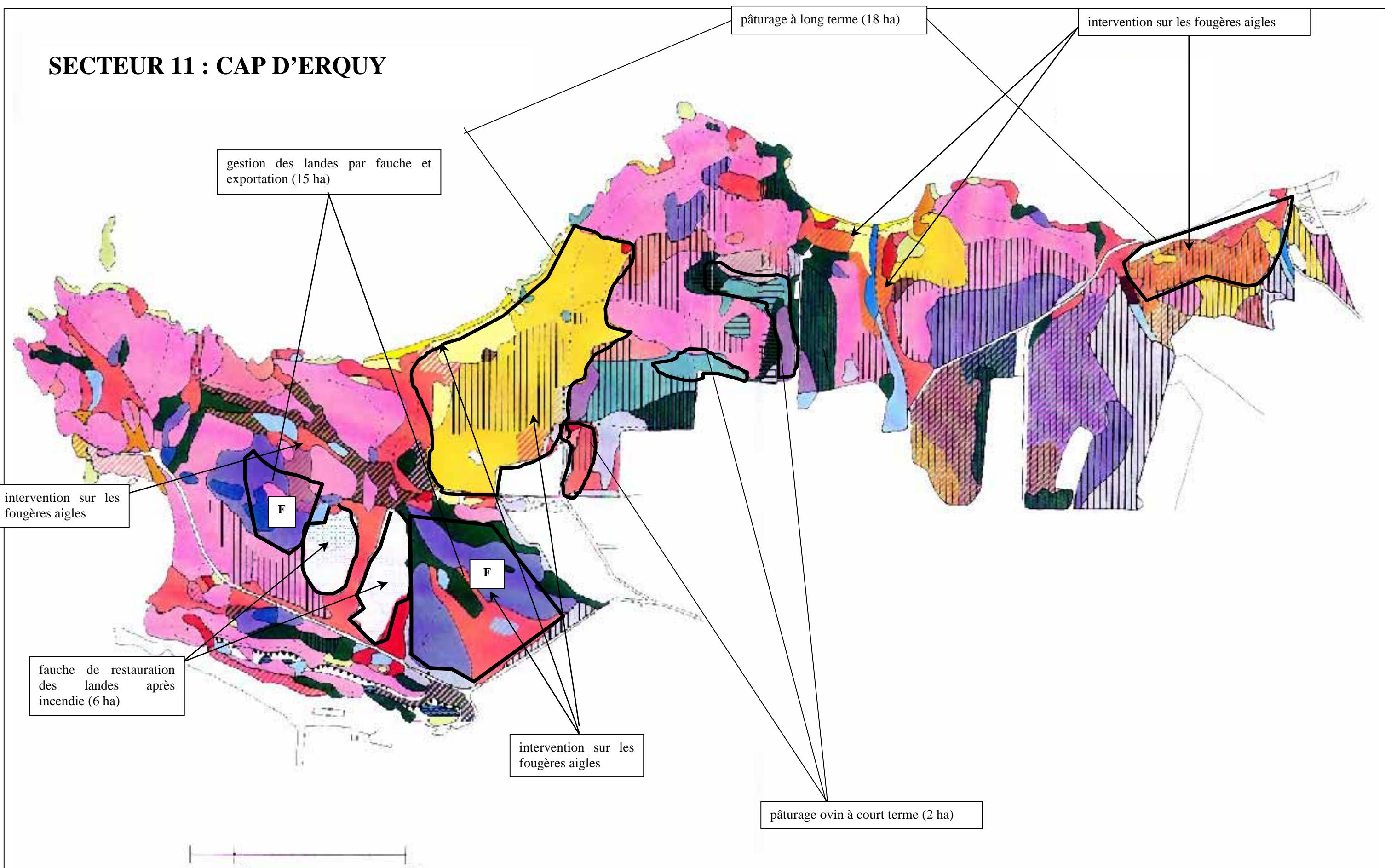
Secteur 10 : la Fosse Eyrand



Légende secteur 10 (code Eur.15)

- Dune mobile (2120)
- Dune mobile en restauration (2120)
- Dune fixée (2131)
- Ptéridaie
- Lande sèche rase (4030)
- Groupement à Ajonc
- Fourré à ronce
- Fourré à Aubépine
- Fourré à Prunellier
- Fourré mixte
- Végétation de falaise (1230)
- Pelouses littorales
- Pelouse dunaire
- Ormaie
- Boisement de résineux
- Boisement de feuillus (91 A0)

SECTEUR 11 : CAP D'ERQUY



Légende secteur 11 (code Eur.15)

	Falaise avec végétation des côtes atlantiques (1230)		Roselière
	Lande sèche (4030)		Saulaie
	Lande humide atlantique (4020-4030) (mésophile) à <i>Erica ciliaris</i> dominante. <i>Ulici gallii - Ericetum ciliaris</i>		Lande à Ajonc
	Lande humide atlantique (4020) à <i>Erica tetralix</i> dominante. <i>Ulici gallii - Ericetum tetralicis</i>		Ptéridaic
	Dune mobile (2110 + 2120)		Fourré à prunellier
	Dune fixée (2136) - Groupement à Rosier et Ajonc		Fourré préforestier
	Dune fixée (2131)		Végétation rudérale
	Dune fixée (2130) - Prairie acide à brachypode		Zone incendiée
	Dune fixée (2130) - Prairie alcaline à brachypode.		Pinède
	Dépressions alcalines (2193)		Boisements mixtes
	Zones humides à brachypode (2193)		

Sources :

F. ROZE, F. FORGEARD, Service d'Ecologie Végétale, Université de Rennes I, 1999

et

Conseil Général des Côtes d'Armor, DICSEN, Service Randonnée et Espaces Naturels, août 2001

**SYNTHESE
DES COUTS DE LA MISE
EN OEUVRE**

PROPOSITIONS FAITES A L'ETAT

Dans cette dernière partie ont été rassemblées des propositions disséminées à travers le DOCOB, des propositions de coordination sous-entendues ou de nouvelles actions à caractère général. Elles participent pour beaucoup, voire sont indispensables, à la réalisation des objectifs mais ne peuvent être entreprises à l'échelon de l'opérateur et de ses partenaires locaux. Elles sont donc transmises au niveau compétent, c'est-à-dire celui de l'Etat et de ses services déconcentrés.

Il est rappelé que l'Etat est le premier responsable de l'application de la Directive Habitats de 1992. Il devra donc intégrer les objectifs de maintien et de gestion des habitats et espèces d'intérêt européen dans l'ensemble de ses politiques.

Approbation et validation du Document d'Objectifs

Il est proposé à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor :

- de retenir le périmètre du site n°11 comme il a été suggéré à la stratégie GH6 et accepté en Commission Thématique « *Estran et Milieu Marin* » le 07 août 2001 et le 12 octobre 2001, dans l'attente qu'il soit officialisé par les délibérations des collectivités locales (prévues par la décision du Conseil d'Etat du 22 juin 2001) ;
- de transmettre le Document d'Objectifs approuvé par le Comité de Pilotage au Ministère de l'Environnement avec son avis motivé ;
- de constituer un Comité de Suivi Local pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Intégration dans les planifications existantes

Il est proposé que les services de l'Etat utilisent la procédure du *porter à connaissance* pour transmettre aux administrations déconcentrées et décentralisées les éléments du DOCOB devant être intégrés à une planification.

Dans le cadre du *Plan PolMar*, il est proposé :

- de protéger spécifiquement la Baie de la Fresnaye ainsi que l'estuaire de l'Islet ;
- dans la mesure du possible, d'exclure les habitats d'intérêt communautaire des lieux de stockage intermédiaires à terre ;
- d'encadrer d'expertises écologiques le dépôt et le traitement des résidus sur les habitats d'intérêt communautaire (lorsque le point précédent n'est pas réalisable) ;
- de prendre toutes les précautions utiles afin de maintenir la qualité et les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire, en particulier les zones humides arrière-dunaires, les estuaires et les dunes.

Il est proposé de rendre *prioritaires les bassins versants de l'Islet-Flora et du Frémur* dans le cadre des politiques publiques de reconquête de la qualité de l'eau. Des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux pourront être élaborés de manière concertée en tenant compte des enjeux amont et aval de ces bassins versants.

Dans le cadre des conventions de gestion assurées par la *DDAF* et l'*ONF*, il est proposé :

- d'exclure tout nouveau projet de *boisement* ou de *reboisement* (après tempête ou incendie) sur des habitats d'intérêt communautaire sans référence préalable à un plan de gestion approuvé au DOCOB (ou DOCAP) du site concerné et sans en avoir averti l'opérateur local ;
- d'assurer auprès des particuliers et propriétaires privés une première action pédagogique en lien avec cette restriction.

Intégration aux dispositions réglementaires et fiscales

Il est proposé le *renforcement de l'action de police des Affaires Maritimes* et autres autorités compétentes sur le DPM dans le périmètre étendu Natura 2000 du site n°11. L'effort sera plus particulièrement porté sur l'activité de pêche sous-marine et professionnelle dans les limites réglementées autour des côtes et d'extraction en mer (maërl : tonnages, stock autorisé).

Il est proposé le *renforcement des contrôles sanitaires* effectués par la DSV sur les installations classées (mises aux normes) et par la DDAS sur les installations d'assainissement des particuliers (en vue de préparer l'échéance de mise aux normes obligatoire en 2006).

Il est proposé le *renforcement des dispositions du site classé* en ce qui concerne le *camping-caravanning*. Sur les communes d'Erquy et de Fréhel, ce renforcement pourrait se traduire par :

- un arrêté préfectoral précisant les véhicules et les situations visés par cette interdiction (camping-cars notamment) ;
- un renforcement des contrôles de Gendarmerie de la mi-juin à la fin septembre relayé par la Police Municipale hors saison ;
- une prise en compte des procès verbaux d'infraction par les services préfectoraux.

Par ailleurs, à la vue des dispositions des *Sites Classés*, l'opérateur local est soumis à la procédure d'autorisation ministérielle pour certains travaux d'envergure ayant pour objet la conservation ou la protection des espaces naturels du site n°11. La *Loi Littoral* prévoit de son côté une procédure d'enquête publique pour les travaux dépassant des seuils financiers définis dans le texte de la loi.

Pour les travaux qui y seront soumis, ces procédures pourront entraîner des délais de réalisation défavorables à la motivation locale et à la préservation des habitats d'intérêt européen.

Il est donc souhaité que les services préfectoraux et les Commissions Départementale et Nationale des Sites, accordent une priorité d'instruction, dans des délais raisonnables, aux dossiers issus du DOCOB validé.

Devant l'effort financier parfois requis pour la mise en œuvre d'une action de gestion, il est également demandé une *exonération de la taxe foncière non bâti* au profit des propriétaires. Cette exonération serait soumise à la condition que ceux-ci s'engagent au maintien ou à la gestion d'un habitat d'intérêt européen par voie de contrat ou convention avec l'opérateur local. Son montant devra approcher les surcoûts induits par chaque action.

Intégration aux programmes financiers

Il est proposé l'inscription du Cap Fréhel et du Cap d'Erquy à une opération « *Grand Site National* ». Les coûts de la mise en œuvre du DOCOB devront être intégrés au prochain *Contrat de Plan Etat / Région* à hauteur de 30% du total (667 260 €).

Note : la charge de travail supplémentaire induite par la mise en œuvre du DOCOB devra être supportée par les emplois actuels, y compris les trois emplois jeunes pérennisés, ainsi que de nouvelles embauches prises en charge par le Syndicat des Caps. La part consacrée à la mise en œuvre sera financée sur les fonds spécifiques à Natura 2000. La recherche de financements complémentaires est nécessaire, hors Natura 2000.